

Je m'appelle Alexia
My name is Alexia

Viser plus haut :

Augmenter le bilinguisme de nos jeunes Canadiens

Rapport du Comité sénatorial permanent
des langues officielles

L'honorable Claudette Tardif, présidente

L'honorable Suzanne Fortin-Duplessis, vice-présidente

Juin 2015

Pour plus d'information, prière de communiquer avec nous :

par courriel : OLLO@sen.parl.gc.ca

par téléphone : 613 990-0088

sans frais : 1 800 267-7362

*par la poste : Comité sénatorial permanent des langues officielles, Sénat, Ottawa (Ontario),
Canada K1A 0A4*

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante :

www.senate-senat.ca/ollo.asp

Le Sénat du Canada est présent sur Twitter : [@SenatCA](https://twitter.com/SenatCA), suivez le comité à l'aide du mot-clé diésé #OLLO

This report is also available in English.

	Page
MEMBRES	I
ORDRES DE RENVOI	II
ACRONYMES	III
PRÉFACE	IV
SOMMAIRE	V
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 – LE PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA SITUATION	4
1.1 Un coup d’œil sur la situation linguistique	4
1.2 Un coup d’œil sur le partage des pouvoirs en éducation	5
1.3 Un coup d’œil sur le cadre législatif et politique	6
1.4 L’évolution du bilinguisme au Canada	6
1.4.1 Des années 1960 à aujourd’hui.....	6
1.4.2 Le bilinguisme chez les jeunes.....	7
1.4.3 L’appui au bilinguisme.....	8
1.5 L’enseignement des langues officielles au Canada	10
1.5.1 L’enseignement du français langue seconde à l’extérieur du Québec	10
1.5.2 L’enseignement de l’anglais langue seconde au Québec	15
CHAPITRE 2 – SURMONTER LES OBSTACLES... DE LA SALLE DE CLASSE JUSQU’À LA COORDINATION NATIONALE	17
2.1 La situation vue de la salle de classe	17
2.1.1 La motivation des élèves	17
2.1.2 Les ressources pédagogiques.....	18
2.1.3 Les enseignants	18
2.1.4 Le profil varié des élèves.....	19
2.1.5 Le bilinguisme additif.....	21
2.1.6 L’âge optimal.....	21
2.1.7 Le nombre d’heures consacrées à l’apprentissage de la langue seconde	22
2.2 La situation à l’extérieur de la salle de classe	22
2.2.1 Les expériences authentiques.....	23
2.2.2 Au-delà du secondaire	26
2.2.3 Les échanges.....	29
2.3 La coordination nationale	31
2.3.1 La sensibilisation	31
2.3.2 L’accès aux programmes	33
2.3.3 L’évaluation des compétences linguistiques.....	35
2.3.4 Les cibles nationales.....	37
2.3.5 La recherche	38

2.3.6	Le financement et la reddition de compte	39
CHAPITRE 3 – S’INSPIRER DES BONNES PRATIQUES POUR ALLER DE L’AVANT		43
3.1	Vers une promotion active du bilinguisme	43
3.1.1	Miser sur les avantages reconnus du bilinguisme	43
3.1.2	Le rôle de chef de file du gouvernement fédéral.....	43
3.1.3	Mettre sur pied une stratégie fédérale-provinciale appuyée par tous.....	43
3.1.4	Assurer un accès partout et pour tous aux programmes de langue seconde.....	44
3.1.5	Valoriser la profession d’enseignant des langues secondes.....	44
3.1.6	Engager les secteurs public et privé	44
3.2	Une maîtrise accrue des langues officielles	44
3.2.1	Augmenter le niveau de bilinguisme des jeunes Canadiens	45
3.2.2	Répondre aux besoins de tous les élèves	45
3.2.3	Répondre aux besoins des enseignants de langue seconde.....	45
3.2.4	Appuyer les établissements postsecondaires.....	45
3.2.5	Adopter un cadre canadien commun de référence pour les langues	46
3.2.6	Soutenir les échanges pour les élèves et pour les enseignants.....	46
3.3	Les pratiques novatrices.....	46
3.3.1	S’inspirer des pratiques associées à de nouvelles approches pédagogiques	46
3.3.2	Encourager les médias à jouer un rôle actif.....	47
3.3.3	Soutenir la recherche et assurer la diffusion des résultats.....	47
3.4	Le financement	47
3.4.1	Offrir un financement équitable et durable.....	47
3.4.2	Améliorer la reddition de compte.....	47
3.5	Les recommandations.....	48
CONCLUSION		53
ANNEXE A – RECOMMANDATIONS		I
ANNEXE B – TÉMOINS.....		III
ANNEXE C – MÉMOIRES, PRÉSENTATIONS ET AUTRES DOCUMENTS		VI
ANNEXE D – NOTES		VIII

Membres du Comité :



L'honorable Claudette Tardif
présidente*



L'honorable Suzanne Fortin-Duplessis
vice-présidente*

Les honorables sénateurs :



Maria Chaput



Mobina Jaffer



Ghislain Maltais*



Paul E. McIntyre



Rose-May Poirier



Judith Seidman

*membres du Sous-comité du programme et de la procédure

Membres d'office du Comité :

Les honorables sénateurs Claude Carignan,
C.P. (ou Yonah Martin) et James S. Cowan
(ou Joan Fraser)

**Autres sénateurs ayant participé, de temps
à autre, aux travaux :**

Les honorables sénateurs Beyak, Boisvenu,
Champagne (retraitee), Charette-Poulin
(retraitee), Dawson, De Bané (retraitee), Fraser,
Marshall, McInnis, Mockler, Oh, Rivard et
Robichaud (retraitee)

Membres du personnel :

Marie-Ève Hudon, analyste du Service d'information et
de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement

Daniel Charbonneau, greffier du Comité

Francine Pressault, chef par intérim, Information publique, Direction des communications du Sénat

Marianne Sincennes, designer graphique, Direction des communications du Sénat

Extrait des *Journaux du Sénat*, le jeudi 21 novembre 2013 :

L'honorable sénatrice Tardif propose, appuyée par l'honorable sénatrice Ringuette,

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles soit autorisé à étudier, afin d'en faire rapport, les meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique;

Que les documents reçus, les témoignages entendus et les travaux accomplis sur la question par le comité depuis le début de la première session de la quarante et unième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité fasse de temps à autre rapport au Sénat, mais au plus tard le 30 juin 2015, et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 90 jours suivant le dépôt du rapport final.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Extrait des *Journaux du Sénat*, le 26 mai 2015 :

L'honorable sénatrice Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Munson,

Que, nonobstant l'ordre du Sénat adopté le jeudi 21 novembre 2013, la date du rapport final du Comité sénatorial permanent des langues officielles relativement à son étude des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique soit reportée du 30 juin 2015 au 15 décembre 2015;

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles soit autorisé, nonobstant les pratiques habituelles, à déposer auprès du greffier du Sénat un rapport si le Sénat ne siège pas, et que ledit rapport soit réputé avoir été déposé au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

ACPI	Association canadienne des professeurs d'immersion
ACPLS	Association canadienne des professeurs de langues secondes
AI	Anglais intensif
ALS	Anglais langue seconde
AUFC	Association des universités de la francophonie canadienne
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CECR	Cadre européen commun de référence pour les langues
CDLI	Centre for Distance Learning and Innovation
CLO	Commissariat aux langues officielles
CLOSM	Communauté de langue officielle en situation minoritaire
CMEC	Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
CMFC	Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne
CNFS	Consortium national de formation en santé
CNPF	Commission nationale des parents francophones
CPF	Canadian Parents for French
CRLF	Centre de ressources de la langue française
CYF	Canadian Youth for French
ÉNAP	École nationale d'administration publique
FCEE	Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants
FCPQ	Fédération des comités de parents du Québec
FJCF	Fédération de la jeunesse canadienne-française
FNCSF	Fédération nationale des conseils scolaires francophones
FI	Français intensif
FLS	Français langue seconde
ILOB	Institut des langues officielles et du bilinguisme
LANG	Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes
OLLO	Comité sénatorial permanent des langues officielles
SEVEC	Société éducative de visites et d'échanges au Canada
UQAM	Université du Québec à Montréal

Au printemps 2013, les membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles ont adopté un mandat pour l'étude des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde. L'enseignement de la langue seconde représente, depuis le début des années 1970, une part très importante des investissements du gouvernement fédéral en matière de langues officielles. Ce premier rapport d'une étude divisée en deux étapes est l'aboutissement de plus de deux ans de travail, période durant laquelle nous avons touché à d'autres dossiers importants comme l'examen des obligations linguistiques de CBC/Radio-Canada et les changements récents au système d'immigration.

Le présent rapport clôt la portion canadienne de cette étude et rend compte des pratiques mises en place au Canada. Notre intention de départ était d'identifier les défis propres à notre pays, pour ensuite aller voir ce qui se fait à l'étranger. Nous croyons en effet qu'il y a lieu de s'inspirer des pratiques mises en place dans des pays qui reconnaissent deux ou plusieurs langues officielles. Nous avons donc l'intention de poursuivre cette deuxième partie de l'étude lorsque les travaux parlementaires reprendront.

Pour réaliser la portion canadienne de cette étude, nous avons consacré pas moins de 19 réunions à Ottawa durant lesquelles nous avons rencontré 51 témoins. Dans notre rapport, nous identifions les principaux obstacles soulevés par les témoins et nous attirons l'attention sur une série de bonnes pratiques en cours à travers le pays. Nous croyons qu'il est important de s'inspirer des pratiques exemplaires et de renforcer nos politiques linguistiques et d'apprentissage d'une langue seconde.

Le bilinguisme est au cœur de l'identité canadienne et le gouvernement fédéral a un rôle de chef de file à jouer pour mettre sur pied une stratégie pancanadienne de promotion et d'apprentissage des langues officielles. À l'approche du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne, un engagement ferme du gouvernement fédéral en faveur d'une promotion active du bilinguisme et d'une maîtrise accrue des langues officielles dans l'ensemble du pays est non seulement souhaitable, mais essentiel.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les témoins qui nous ont donné de leur temps et transmis leur enthousiasme pour travailler à la recherche de solutions communes. Pour surmonter les défis qui persistent d'un bout à l'autre du Canada, il faut travailler ensemble pour instaurer un climat où les deux langues officielles occupent la place qui leur revient.



La présidente,
Claudette Tardif

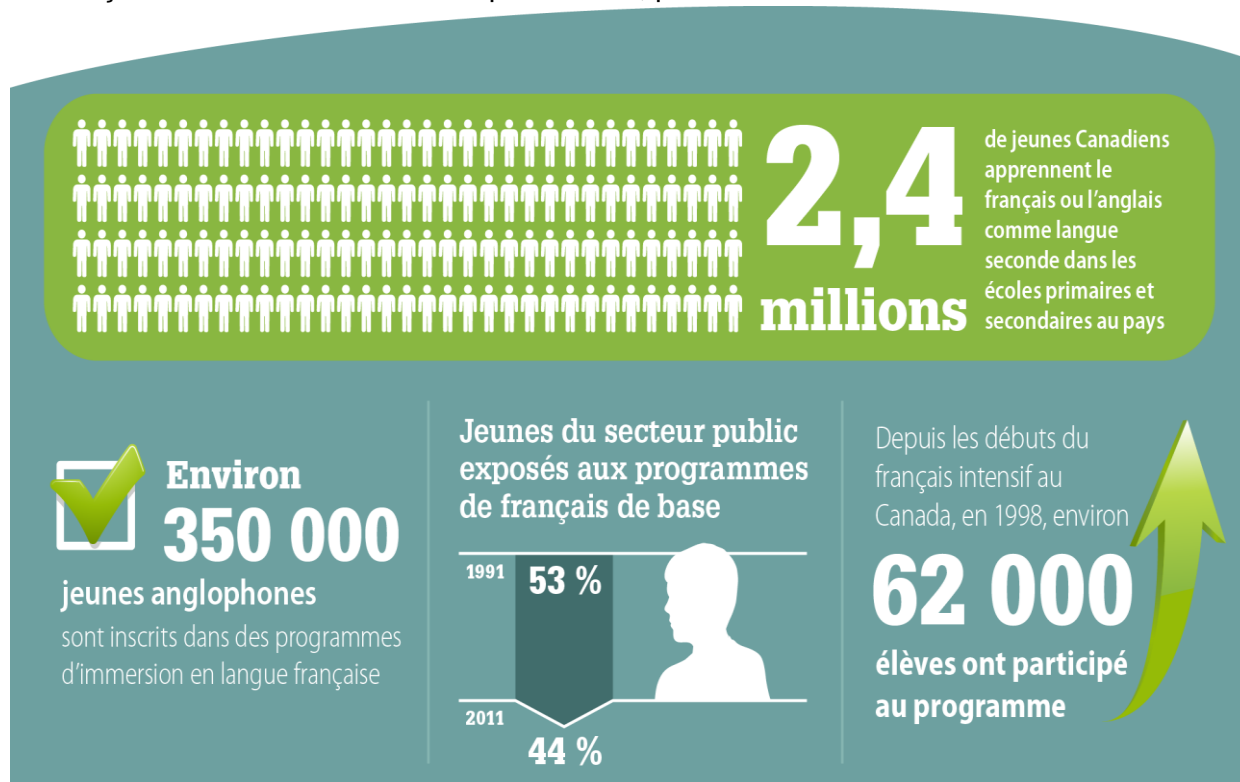


La vice-présidente,
Suzanne Fortin-Duplessis

Le présent rapport fait état des conclusions de la première partie de l'étude du Comité sénatorial permanent des langues officielles (« Comité sénatorial ») sur les meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique. Il clôt la portion canadienne de cette étude et rend compte des pratiques mises en place au Canada. L'étude du Comité sénatorial s'est échelonnée d'avril 2013 à mai 2015. Au total, 51 témoins ont été entendus lors d'audiences publiques qui se sont tenues à Ottawa. Ces témoins représentaient divers secteurs : milieu de l'éducation, représentants gouvernementaux, chercheurs, jeunes, parents, professeurs, médias et organismes à but non lucratif.

Des programmes d'enseignement de la langue seconde existent partout au Canada et varient selon les provinces. Il y a les programmes de base, où un certain nombre d'heures est consacré à l'apprentissage de la langue seconde. Il y a les programmes intensifs, où un nombre plus élevé d'heures est consacré à ce type d'apprentissage et où le degré d'exposition à la langue seconde est davantage concentré dans le temps. Et il y a les programmes d'immersion, qui sont de plus en plus populaires à travers le pays. Selon les endroits, l'apprentissage d'une langue seconde est parfois obligatoire, parfois facultatif. Il commence parfois en très bas âge, parfois plus tard au cours du parcours scolaire.

En 2011-2012, ce sont 2,4 millions de jeunes Canadiens qui apprenaient le français ou l'anglais comme langue seconde dans les écoles primaires et secondaires du pays. Ce sont environ 350 000 jeunes anglophones qui étaient inscrits dans les programmes d'immersion en langue française. Depuis les débuts du français intensif au Canada, en 1998, environ 62 000 élèves ont participé au programme. Bien que les chiffres soient en hausse pour ces programmes spécialisés, la proportion de jeunes du secteur public exposés aux programmes de français de base est en baisse depuis 20 ans, passant de 53 % en 1991 à 44 % en 2011.



Le rapport du Comité sénatorial trace un portrait général de la situation linguistique au Canada, du partage des compétences en éducation et du cadre législatif et politique en place. Il traite de l'évolution du bilinguisme et différencie l'enseignement du français langue seconde et de l'anglais langue seconde. Il résume les principaux défis entendus lors des audiences publiques et attire l'attention sur une série de bonnes pratiques en cours au Canada et ailleurs dans le monde. Cela part de la salle de classe, en passant par l'extérieur de la salle de classe, l'éducation postsecondaire jusqu'à la coordination nationale. Il propose de s'inspirer des pratiques exemplaires et de renforcer nos politiques linguistiques et d'apprentissage d'une langue seconde. Il présente 10 recommandations à l'intention du gouvernement fédéral en vue d'améliorer la situation.

Les recommandations du Comité sénatorial sont axées sur quatre domaines précis : la promotion active du bilinguisme, la maîtrise accrue des langues officielles, les pratiques novatrices et le financement. Les avantages du bilinguisme sont multiples, autant sur le plan social, économique que cognitif. Il s'agit d'une valeur ajoutée dont tous les Canadiens devraient pouvoir bénéficier. Le gouvernement fédéral doit assurer la promotion de cette valeur. Il doit prendre des mesures pour assurer une maîtrise accrue des langues officielles au sein de la population. Pour ce faire, il doit encourager les pratiques novatrices et miser sur les bonnes pratiques. Il doit aussi s'assurer d'offrir un financement équitable et durable et améliorer ses pratiques de reddition de compte.

À l'aube du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne, le Canada doit emboîter le pas pour que le bilinguisme reprenne la place qui lui revient comme valeur fondamentale dans l'ensemble du pays. Un engagement ferme en faveur d'une promotion active du bilinguisme et d'une maîtrise accrue des langues officielles dans l'ensemble du pays est non seulement souhaitable, mais essentiel. Le français et l'anglais sont parmi les langues les plus influentes du monde. Un Canada fort du bilinguisme accru de sa population ne pourra que mieux se démarquer à l'échelle mondiale.

Il semble aussi pertinent d'aller voir ce qui se fait à l'étranger, pour voir ce que nous faisons déjà bien et, surtout, ce que nous pourrions faire de plus en s'inspirant des pratiques exemplaires, des politiques et des systèmes en place à l'étranger. C'est pourquoi, après le dépôt de ce premier rapport, le Comité sénatorial compte se tourner dans un deuxième temps vers des pays où il y a deux ou plusieurs langues officielles, pour tirer des enseignements de leurs pratiques actuelles afin d'identifier des solutions possibles aux obstacles qui se trouvent au Canada.

VISER PLUS HAUT

Augmenter le bilinguisme de nos jeunes Canadiens

Introduction

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles (« Comité sénatorial ») a entendu ses premiers témoins dans le cadre de son étude des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde il y a déjà plus de deux ans. D'avril 2013 à mai 2015, 51 témoins ont été entendus lors d'audiences publiques qui se sont tenues à Ottawa.

La diversité linguistique est l'une des caractéristiques des sociétés modernes. Plusieurs pays ont mis en place des systèmes reconnaissant officiellement le bilinguisme ou le plurilinguisme. Différents modèles existent dans cet environnement mondialisé où les réalités sociodémographiques sont en évolution et où il y a une volonté de plus en plus évidente de promouvoir la diversité linguistique et culturelle. Dans ce contexte, il semblait approprié d'examiner les pratiques, les politiques et les systèmes en place au Canada pour favoriser la promotion des langues officielles et l'apprentissage d'une deuxième langue.

C'est dans cette optique que le Comité sénatorial a entamé cette étude qui se compose à la fois d'une perspective canadienne et internationale. Au début de cette étude, le Comité sénatorial s'était fixé d'ambitieux objectifs :

- Examiner les pratiques, les politiques et les systèmes en place au Canada pour favoriser l'apprentissage d'une langue seconde chez les jeunes et dans les écoles.
- Examiner les pratiques, les politiques et les systèmes en place au Canada pour favoriser l'apprentissage d'une langue seconde auprès des immigrants.
- Examiner les pratiques, les politiques et les systèmes en place à l'étranger, plus particulièrement dans les contextes où il y a dualité ou pluralité linguistique, pour favoriser l'apprentissage d'une langue seconde et assurer la promotion des langues officielles.
- Identifier les principaux défis dans ce domaine.
- Identifier les bonnes pratiques dans ce domaine.
- Présenter des recommandations au gouvernement fédéral en vue de favoriser l'apprentissage d'une langue seconde et guider les intervenants sur les principaux défis et les meilleures pratiques à adopter dans ce domaine.
- Présenter des recommandations au gouvernement fédéral en vue de favoriser la promotion des langues officielles dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique.

Ce premier rapport résume la portion canadienne de son étude. Le Comité sénatorial a entendu des témoins de divers secteurs : milieu de l'éducation, représentants

gouvernementaux, chercheurs, jeunes, parents, professeurs, médias et organismes à but non lucratif.

Plusieurs des constats formulés dans le présent rapport rejoignent ceux établis par le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, qui a déposé l'an dernier un rapport sur les programmes d'enseignement du français langue seconde au Canada¹. Les mêmes défis se répètent d'une année à l'autre. Le gouvernement fédéral n'a pas pris de nouveaux engagements au chapitre de l'apprentissage de la langue seconde. Au contraire, ses investissements ont même diminué pour certains programmes. Il y a donc lieu d'agir pour surmonter les obstacles, de la salle de classe jusqu'à la coordination nationale. Il faut le faire en s'inspirant des bonnes pratiques déjà établies. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs mises en valeur dans le présent rapport.

Rappelons d'entrée de jeu que les premières expériences en matière d'immersion se sont faites ici, au Canada. D'autres types de programmes d'enseignement de la langue seconde existent et varient selon les provinces. Il y a les programmes de base, où un certain nombre d'heures est consacré à l'apprentissage de la langue seconde. Il y a les programmes intensifs, où un nombre plus élevé d'heures est consacré à ce type d'apprentissage et où le degré d'exposition à la langue seconde est davantage concentré dans le temps. Et il y a les programmes d'immersion, qui sont de plus en plus populaires à travers le pays. Selon les endroits, l'apprentissage d'une langue seconde est parfois obligatoire, parfois facultatif. Il commence parfois en très bas âge, parfois plus tard au cours du parcours scolaire. Le présent rapport identifie les principales caractéristiques de ces programmes de même que des données sur leur fréquentation.

Dans le cadre de son étude, le Comité sénatorial souhaitait trouver des réponses à quelques-unes des questions suivantes :

De quelle manière fait-on la promotion de l'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique?

Quelles sont les caractéristiques des différents systèmes d'éducation et en quoi favorisent-ils cet apprentissage?

Quel est l'âge préféré pour commencer l'apprentissage d'une langue seconde?

Quels sont les facteurs sociaux qui contribuent à cet apprentissage?

Quels sont les éléments pédagogiques à prendre en compte?

Quelles sont les leçons à tirer des pratiques, des politiques et des systèmes en place?

Peut-on identifier des bonnes pratiques en vue de guider les intervenants dans ce domaine?

Le Canada est un bel exemple, mais il n'est pas le seul à avoir adopté des politiques favorisant la promotion des langues officielles et l'apprentissage d'une langue seconde. En Europe, de

nombreux pays se montrent ouverts à la diversité linguistique et deviennent des terres d'accueil pour les nouveaux arrivants. Ils ont mis en place des systèmes pour promouvoir l'apprentissage d'autres langues. C'est pourquoi le Comité sénatorial a l'intention de poursuivre cette étude dans un deuxième temps afin d'identifier des solutions possibles aux obstacles qui se trouvent au Canada. L'intention sera d'examiner les pratiques, les politiques et les systèmes en place à l'étranger, dans des pays où il y a deux ou plusieurs langues officielles.

Le rapport du Comité sénatorial se divise en trois chapitres. Le **premier chapitre** trace un portrait général de la situation linguistique au Canada, du partage des compétences en éducation et du cadre législatif et politique en place. Il traite de l'évolution du bilinguisme au Canada et différencie l'enseignement du français langue seconde et de l'anglais langue seconde. Le **deuxième chapitre** résume les principaux défis entendus lors des audiences publiques et attire l'attention sur une série de bonnes pratiques en cours au Canada et ailleurs dans le monde. Les obstacles à surmonter vont de la salle de classe, en passant par l'extérieur de la salle de classe, l'éducation postsecondaire jusqu'à la coordination nationale. Le **troisième chapitre** propose de s'inspirer des pratiques exemplaires et de renforcer nos politiques linguistiques et d'apprentissage d'une langue seconde. Il présente 10 recommandations à l'intention du gouvernement fédéral en vue d'améliorer la situation.

Les recommandations du Comité sénatorial sont axées sur quatre domaines précis : la promotion active du bilinguisme, la maîtrise accrue des langues officielles, les pratiques novatrices et le financement. Le Comité sénatorial soutient que le gouvernement fédéral a un rôle de chef de file à jouer pour que le bilinguisme reprenne la place qui lui revient comme valeur fondamentale dans l'ensemble du pays.

« Dans notre contexte plurilinguistique, rien n'est plus important que d'apprendre les langues officielles du Canada. Il faut faire ressortir en quoi les langues peuvent favoriser et enrichir l'apprentissage du français ou de l'anglais. Il faut également faire mieux ressortir le lien indissociable qui existe entre la langue et la culture, mais surtout viser à faire du Canada un pays fort et peuplé de citoyens plurilingues et pluriculturels qui sont prêts à prendre leur place dans le village planétaire d'aujourd'hui. »

**Association canadienne des professeurs de langues secondes,
Témoignages, 6 mai 2013, p. 51 et 52.**

Chapitre 1 – Le portrait général de la situation

Ce premier chapitre a pour but de dresser un portrait général de la situation linguistique au Canada, du partage des compétences en éducation et du cadre législatif et politique en place. Il traite de l'évolution du bilinguisme au Canada et présente des statistiques récentes à ce sujet. Il présente les grandes lignes des programmes d'enseignement du français langue seconde et de l'anglais langue seconde au Canada et des caractéristiques qui les différencient.

1.1 Un coup d'œil sur la situation linguistique

Au Canada, les plus récentes données du recensement montrent un paysage sociodémographique et sociolinguistique changeant. D'un recensement à l'autre, les caractéristiques linguistiques des Canadiens sont en constante évolution. C'est ainsi qu'en 2011, plus de 200 langues ont été déclarées². Environ 20 % de la population canadienne a déclaré parler une autre langue que le français ou l'anglais à la maison, qu'il s'agisse d'une langue immigrante, d'une langue autochtone ou d'une langue des signes. Ces chiffres démontrent une grande diversité linguistique au sein de la population.

Malgré cette grande diversité linguistique, il reste que le français et l'anglais sont les langues officielles du pays et qu'elles exercent une forte attraction auprès des nouveaux arrivants comme facteur d'intégration à la société canadienne. Au total, en 2011, près de 98 % de la population canadienne a déclaré pouvoir soutenir une conversation dans l'une ou l'autre de ces deux langues officielles.

L'attrait pour les langues officielles est évident. Cela dit, une vaste majorité des immigrants (98 %) sont attirés vers l'anglais lorsqu'ils s'établissent à l'extérieur du Québec. Le déséquilibre entre la population de langue anglaise et de langue française ne cesse de s'accroître, même en nombre. La population dont le français est la première langue officielle parlée s'est pourtant accrue à plusieurs endroits entre 2001 et 2011. À l'échelle du Canada, près de 10 millions de personnes – soit 30 % de la population – ont affirmé avoir une connaissance du français en 2011. Dans ce contexte, les stratégies de promotion de l'apprentissage du français, à l'extérieur du Québec, sont importantes pour aider au maintien du poids démographique des francophones. Au Québec, la politique gouvernementale oblige les immigrants à fréquenter le système scolaire de la majorité.

1.2 Un coup d'œil sur le partage des pouvoirs en éducation

Selon la Constitution canadienne, l'éducation est un domaine qui relève principalement de la compétence des provinces. Cela est vrai pour l'éducation primaire et secondaire. Le gouvernement du Canada peut néanmoins appuyer l'apprentissage des langues en vertu d'autres pouvoirs qui lui sont conférés à l'intérieur de la Constitution. C'est ainsi que depuis le début des années 1970, du financement complémentaire a été offert aux provinces et aux territoires pour favoriser l'apprentissage de la langue seconde.

Le programme « Mise en valeur des langues officielles » de Patrimoine canadien se divise en trois volets³ :

- Le volet **Promotion de la dualité linguistique**, qui vise à favoriser une meilleure compréhension de la dualité linguistique et un rapprochement entre les membres des deux communautés de langue officielle. En 2012-2013, les investissements de Patrimoine canadien pour ce volet totalisaient 4,3 millions de dollars.
- Le volet **Apprentissage de la langue seconde**, qui vise à promouvoir une connaissance pratique des deux langues officielles chez les jeunes Canadiens. En 2012-2013, les investissements de Patrimoine canadien pour ce volet totalisaient 111,6 millions de dollars.
- Le volet **Appui aux droits linguistiques**, qui vise à reconnaître et clarifier les droits linguistiques reconnus par la Constitution canadienne. En 2012-2013, les investissements de Patrimoine canadien pour ce volet totalisaient 0,3 million de dollars.

Sous le volet « Apprentissage de la langue seconde », Patrimoine canadien offre des possibilités d'apprendre le français ou l'anglais comme langue seconde et de favoriser la connaissance des cultures des deux collectivités de langue officielle. Le financement de ce volet se fait par l'entremise d'un Protocole signé entre le gouvernement du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (« CMEC »). Ce protocole couvre :

- Les **ententes fédérales-provinciales/territoriales** pour l'enseignement dans la langue de la minorité et l'apprentissage de la langue seconde;
- Les programmes de bourses **Explore** et **Destination Clic** qui permettent à des jeunes Canadiens de perfectionner leur langue première ou leur langue seconde dans le cadre d'un cours d'immersion de trois à cinq semaines pendant l'été;
- Le programme des moniteurs de langue **Odyssée** qui permet à des jeunes Canadiens d'appuyer l'enseignement de la langue seconde ou l'enseignement dans la langue de la minorité en travaillant dans des établissements primaires, secondaires ou postsecondaires.

Pour le protocole actuel, qui couvre la période 2013-2014 à 2017-2018, le gouvernement fédéral s'est engagé à investir 1,3 milliard de dollars sur cinq ans pour l'ensemble de ces trois composantes⁴. Environ le tiers de ce montant est alloué à l'apprentissage de la langue seconde dans le cadre des ententes fédérales-provinciales/territoriales. Des ententes bilatérales sont en cours de négociation dans chaque province et territoire.

1.3 Un coup d'œil sur le cadre législatif et politique

Depuis 1969, le Canada reconnaît le français et l'anglais comme langues officielles. En 1982, le statut officiel de ces deux langues a été enchâssé à l'intérieur de la Constitution. Le statut quasi constitutionnel de la Loi sur les langues officielles de 1988 a été attesté à maintes reprises par les tribunaux. Les obligations du gouvernement fédéral à l'égard de la promotion des langues officielles et de l'enseignement des langues découlent de la partie VII de la Loi sur les langues officielles et de l'article 16 de la Charte canadienne des droits et libertés. Le paragraphe 43(1) de la Loi sur les langues officielles donne au ministre du Patrimoine canadien huit responsabilités particulières, dont les quatre suivantes :

- Encourager et appuyer l'apprentissage du français et de l'anglais.
- Encourager le public à mieux accepter et apprécier le français et l'anglais.
- Encourager et aider ces gouvernements à donner à tous la possibilité d'apprendre le français et l'anglais.
- Encourager les entreprises, les organisations patronales et syndicales, les organismes bénévoles et autres [...] à favoriser la reconnaissance et l'usage de ces deux langues.

Alors que l'enseignement dans la langue de la minorité jouit d'une protection constitutionnelle en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, l'enseignement des langues officielles n'est pas protégé par un tel statut. Le gouvernement du Canada appuie néanmoins l'apprentissage de ces langues depuis le début des années 1970.

De leur côté, les provinces et les territoires exercent leurs pouvoirs selon les compétences législatives qui leur sont attribuées par la Constitution. Les régimes linguistiques varient énormément d'une province et d'un territoire à l'autre. Il en est de même pour les systèmes d'éducation. Les provinces, les territoires et les conseils scolaires sont appelés à développer leurs propres lois et politiques à l'égard de l'apprentissage des langues officielles. Des écarts importants existent à travers le pays. **L'accès n'est pas équitable partout.**

1.4 L'évolution du bilinguisme au Canada

Pour mieux comprendre les constats présentés dans ce rapport, il est approprié d'établir un portrait de l'évolution du bilinguisme au Canada. Les paragraphes suivants énumèrent des statistiques récentes à ce sujet.

1.4.1 Des années 1960 à aujourd'hui

Lorsque l'on combine la connaissance des deux langues, ce sont 17,5 % des Canadiens qui ont dit pouvoir soutenir une conversation en français et en anglais en 2011. La proportion de la population qui a déclaré pouvoir soutenir une conversation dans les deux langues officielles est en hausse, depuis 1961 (12,2 %), mais a connu une légère baisse entre 2001 (17,7 %) et 2011 (17,5 %). En réponse à la parution de ces données statistiques, Canadian Parents for French (CPF) a

Le bilinguisme en chiffres

En 2011, ce sont 17,5 % des Canadiens – soit 5,8 millions de personnes – qui déclaraient pouvoir soutenir une conversation en français et en anglais.

rappelé que si la proportion de la population canadienne qui a déclaré pouvoir soutenir une conversation en français et en anglais entre 2001 et 2011 a baissé, les nombres réels, eux, ont augmenté (de 5,2 millions à 5,8 millions de Canadiens)⁵.

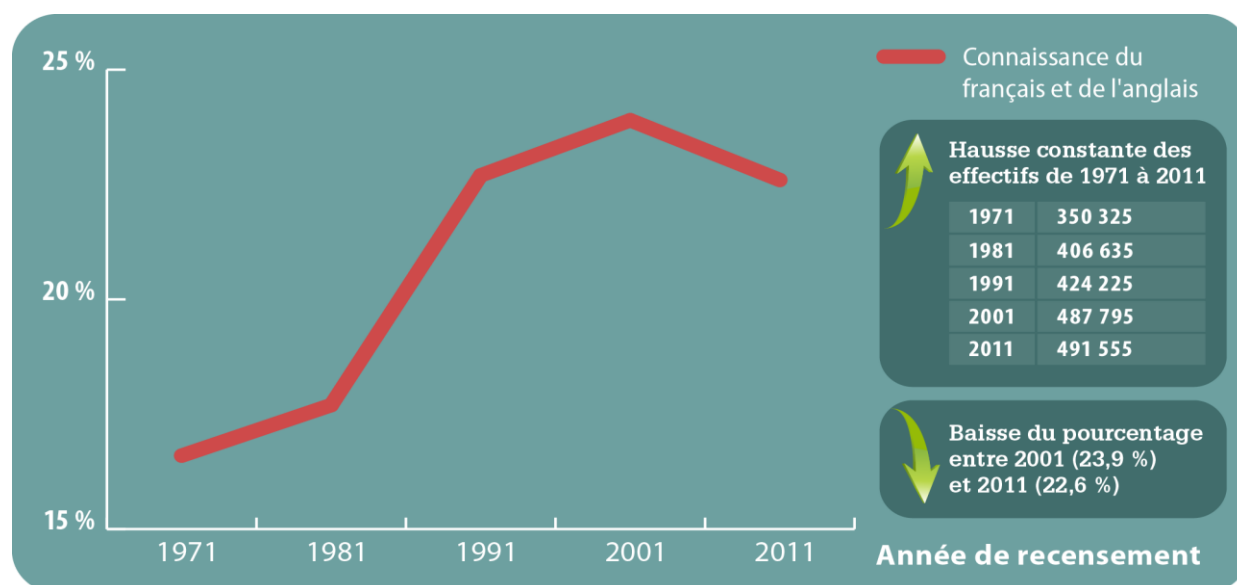
Les taux les plus élevés de bilinguisme se situent au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire dans les régions ayant un fort degré d'interaction entre les membres des deux communautés linguistiques. Il est également élevé parmi les francophones et les anglophones en milieu minoritaire. Il a évolué différemment au Québec comparativement aux autres provinces et territoires. On remarque en effet une hausse constante dans la seule province francophone du Canada, passant de 25,5 % en 1961 à 40,8 % en 2001, pour atteindre 42,6 % en 2011. Dans le reste du pays, le taux de bilinguisme est passé de 6,9 % en 1961, à 10,3 % en 2001, puis à 9,7 % en 2011⁶.

Statistique Canada indique deux facteurs qui peuvent expliquer la baisse récente du bilinguisme au sein de la population : d'une part, le déclin de la proportion d'élèves de l'enseignement primaire et secondaire exposés au français comme langue seconde et, d'autre part, l'arrivée de nouveaux immigrants en sol canadien⁷. Le taux de bilinguisme français-anglais demeure peu élevé chez les immigrants à l'extérieur du Québec. Au Québec, on remarque que les immigrants ont un taux de bilinguisme plus élevé, et sont même souvent trilingues.

1.4.2 Le bilinguisme chez les jeunes

Les plus récentes données du recensement montrent que 22,6 % des jeunes Canadiens âgés de 15 à 19 ans avaient une connaissance des deux langues officielles en 2011. Comme le montre la figure suivante (Figure 1), ce pourcentage a augmenté de 1971 à 1991, puis a stagné. Cela dit, l'effectif des jeunes âgés de 15 à 19 ans ayant une connaissance du français et de l'anglais n'a pas cessé d'augmenter, passant de 350 325 en 1971 à 491 555 en 2011.

FIGURE 1 – ÉVOLUTION DU BILINGUISME CHEZ LES CANADIENS ÂGÉS DE 15 À 19 ANS (EN POURCENTAGE), 1971 À 2011



Source : Statistique Canada, Recensements de 1971 à 2011.

À l'extérieur du Québec, le taux de bilinguisme demeure peu élevé chez les jeunes anglophones. Entre 2001 et 2011, il a diminué de 17 % à 14 %. Le maintien des acquis en matière d'apprentissage d'une langue seconde, bien qu'il atteigne un sommet au cours des années de fréquentation scolaire, tend à diminuer avec l'âge. Une étude de Statistique Canada parue en mai 2013 a expliqué la situation ainsi :

[...] plusieurs anglophones de l'extérieur du Québec n'arrivent pas à maintenir leur bilinguisme au fur et à mesure qu'ils avancent en âge. Prenons l'exemple des anglophones de l'extérieur du Québec âgés de 15 à 19 ans en 1996, chez qui le taux de bilinguisme était de 15 %, cinq ans plus tard, lorsque ces mêmes anglophones étaient âgés de 20 à 24 ans, leur taux de bilinguisme avait diminué à 12 %. Dix ans après (25 à 29 ans en 2006), leur taux de bilinguisme se situait à 10 %, et il n'était plus qu'à 8 % quinze ans plus tard, en 2011 (alors qu'ils étaient âgés de 30 à 34 ans)⁸.

L'apogée du bilinguisme chez ces jeunes anglophones est donc atteint entre 15 et 19 ans. Ce constat s'applique surtout chez ceux qui ont fréquenté les programmes de français langue seconde de base. Chez les jeunes francophones du Québec, c'est plutôt le phénomène inverse qui se produit : le taux maximal de bilinguisme est atteint au cours de la vingtaine, c'est-à-dire au moment de l'entrée sur le marché du travail. Les jeunes anglophones du Québec, quant à eux, affichent un taux plus élevé de bilinguisme français-anglais qu'ailleurs au pays. Le taux de bilinguisme de ces jeunes est passé de 48 % à 52 % entre 2001 et 2011.

1.4.3 L'appui au bilinguisme

Que ce soit sur le plan économique, social, ou pour ce qui touche au développement cognitif, les avantages du bilinguisme ne sont plus à démontrer. Le bilinguisme ne procure pas seulement des avantages qu'aux individus, mais aussi à la sphère publique.

Du point de vue **économique**, le bilinguisme favorise l'ouverture des horizons et améliore les perspectives d'emploi. Très souvent, les gens bilingues ont un revenu plus élevé. Être bilingue ouvre davantage de portes sur le plan des études supérieures. Des recherches ont aussi reconnu que le bilinguisme facilite le commerce.

C'est le cas d'une étude réalisée en juin 2013 par le Conference Board du Canada⁹. Il entraîne des retombées économiques positives, à la fois sur le capital humain, le secteur privé et le commerce¹⁰. La connaissance du français stimule le commerce avec les pays francophones¹¹. Une étude réalisée pour le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick a confirmé ces constats, en ajoutant que le bilinguisme facilite le tourisme¹². Cela rejoint le témoignage de l'Ambassadeur de Suisse au Canada, qui a affirmé que le succès économique de son pays repose, entre autres, sur les compétences linguistiques élevées de sa population¹³.

Les avantages économiques

- Améliore les perspectives d'emploi
- Augmente le revenu médian
- Facilite le commerce

Les avantages sur le développement cognitif

- Améliore la créativité, les capacités de raisonnement, l'agilité mentale et la concentration
- Diminue les effets du vieillissement
- Facilite l'apprentissage d'autres langues

Plusieurs recherches ont aussi montré que le bilinguisme favorise le **développement cognitif**. Ceux qui connaissent une deuxième langue ont généralement plus de facilité à en apprendre une troisième ou une quatrième¹⁴. Le bilinguisme renforce l'agilité mentale¹⁵. Selon certaines études, le bilinguisme diminuerait les effets du vieillissement et aiderait à la prévention de certaines maladies cognitives, comme l'Alzheimer¹⁶. Il améliore aussi la créativité, les capacités de raisonnement et la concentration.

Les avantages sociaux

- Contribue à la cohésion nationale
- Permet la communication avec des personnes de différentes cultures
- Aide à l'ouverture sur le monde

Le bilinguisme est avantageux du point de vue **social** puisqu'il encourage les interactions entre les différentes communautés¹⁷. Il contribue à la cohésion nationale et facilite les communications entre les personnes de différentes langues et de différentes cultures¹⁸. Il entraîne une plus grande ouverture sur le monde. Il peut contribuer à l'estime de soi, aux relations interpersonnelles et à l'intérêt à voyager¹⁹.

Une grande partie de la population canadienne appuie le bilinguisme. Cet appui est plus important qu'il ne l'était il y a 45 ans. Les mentalités ont changé, et nombreux sont ceux qui estiment que la dualité linguistique fait partie de nos valeurs fondamentales. En Alberta, par exemple, des initiatives comme Bonjour Alberta permettent d'améliorer les partenariats entre les francophones et les francophiles²⁰. Partout au pays, il y a un enthousiasme et un attachement de plus en plus grands envers les deux langues officielles. Pour plusieurs, elles sont au cœur même de l'identité canadienne. Selon le commissaire aux langues officielles :

[...] il y a beaucoup plus de Canadiens qui apprécient d'entendre, d'écouter le français dans un lieu public ou lors d'une cérémonie publique, qui comprennent, même si au recensement ils diront qu'ils ne peuvent pas soutenir une conversation. Au moins ils comprennent. Et pour ceux qui ne comprennent pas le français, ils sentent que la présence du français lors des cérémonies officielles publiques fait partie de l'identité canadienne. Et cela, c'est une transformation d'attitude²¹.

Les témoignages ont fait ressortir certains mythes persistants, dont il faut se défaire. Un représentant de CPF a décrit la situation en ces mots :

Il faut toujours répéter le même message pour chaque génération et parler de choses comme le bilinguisme est additif, qu'il n'est pas soustractif. Il faut répéter que l'apprentissage d'une deuxième langue facilite l'apprentissage d'une troisième puis d'une quatrième langue. Il faut, pour ce faire, d'importants moyens financiers, parce qu'on parle d'une sensibilisation à l'échelle du pays que l'on doit répéter sur une base régulière. C'est quelque chose qui a besoin d'un appui de tous les ordres de gouvernement au pays si on veut que cela réussisse²².

1.5 L'enseignement des langues officielles au Canada

Les types de programmes d'enseignement de la langue seconde offerts au Canada varient grandement. Ci-dessous sont présentées les grandes lignes des programmes existants pour assurer l'apprentissage du français langue seconde et de l'anglais langue seconde.

1.5.1 L'enseignement du français langue seconde à l'extérieur du Québec

Il est difficile de tracer un portrait exact et détaillé des programmes d'enseignement du français langue seconde offerts à l'extérieur du Québec. Cela tient au fait qu'il n'existe pas de normes nationales et que les données ne sont pas compilées de la même façon d'un système scolaire à l'autre. Selon les endroits, l'apprentissage d'une langue seconde est parfois obligatoire, parfois facultatif. Il commence parfois en très bas âge, parfois plus tard au cours du parcours scolaire. Divers modèles sont offerts : programmes de base (aussi appelés programmes cadres dans certaines provinces), programmes intensifs et programmes d'immersion.

Qu'est-ce que le programme de base?

L'apprentissage de la langue seconde prend la forme d'une matière enseignée dans le cadre des programmes réguliers proposés. Le nombre d'heures consacré à l'apprentissage de la langue seconde ne dépasse pas 25 % du temps d'enseignement et varie d'une province à l'autre. L'apprentissage est parfois obligatoire, parfois facultatif.

Qu'est-ce que le programme intensif?

Le programme intensif utilise une approche pédagogique pour l'enseignement de la langue seconde fondée sur des recherches récentes en neurolinguistique (l'approche neurolinguistique). L'enseignement est généralement offert en 5^e ou en 6^e année et peut se poursuivre au secondaire. Les modèles varient d'un conseil scolaire à l'autre. La formule la plus populaire se divise en 5 mois d'enseignement régulier et 5 mois d'enseignement intensif de la langue seconde. Le nombre d'heures consacré à l'apprentissage de la langue seconde représente de 25 à 75 % du temps d'enseignement.

La très grande majorité des élèves qui suivent un programme d'apprentissage de français langue seconde sont inscrits dans des **programmes de base**. L'efficacité de ces programmes dépend du nombre d'heures enseignées. Elle dépend aussi de leur accès. Ce ne sont pas toutes les provinces qui ont adopté des politiques pour favoriser l'apprentissage de la seconde langue officielle. Les inscriptions dans ces programmes ont eu tendance à diminuer au cours des dernières années. Il existe de grandes différences dans le nombre et les types de programmes offerts. Un mémoire soumis par CPF a dressé la liste des obligations à l'égard de l'enseignement du français langue seconde par province et territoire²³. L'enseignement est obligatoire au Yukon (5 à 8^e), en Ontario (4 à 9^e), au Québec (maternelle à secondaire 5), au Nouveau-Brunswick (maternelle à 10^e)²⁴, en Nouvelle-Écosse (4 à 9^e), à l'Île-du-Prince-Édouard (4 à 9^e) et à Terre-Neuve-et-Labrador (4 à 9^e). Il est facultatif en Colombie-Britannique et au Manitoba, le français étant un choix parmi d'autres langues (5 à 8^e). Aucune politique ne régit la situation en Alberta, en Saskatchewan, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

Au cours des 15 dernières années, on a assisté à une prolifération des modèles d'enseignement intensif de la langue seconde. D'abord testés à Terre-Neuve-et-Labrador, les **programmes intensifs** ont gagné en popularité et sont maintenant disponibles à la grandeur du pays. Depuis les débuts du français intensif au Canada, en 1998, environ 62 000 élèves ont participé au programme²⁵. L'enseignement débute généralement à la fin du primaire, selon une formule concentrée dans le temps. Le nombre d'heures y est plus élevé que dans les programmes de base, mais moins que dans les programmes d'immersion. Les données sur la fréquentation scolaire ne distinguent pas les élèves qui fréquentent les programmes de base de ceux qui fréquentent les programmes intensifs. Au total, ces deux programmes réunissent environ 85 % des élèves canadiens inscrits dans un programme de français langue seconde²⁶.

Les **programmes d'immersion** ont une efficacité reconnue et connaissent une popularité grandissante dans la grande majorité des provinces et territoires. Ces programmes sont de plus en plus recherchés. Aux dires du commissaire aux langues officielles :

L'immersion francophone est l'une des expériences éducatives les mieux réussies dans l'histoire du Canada. On dit d'ailleurs qu'il s'agit du programme de langue le plus populaire jamais répertorié dans la littérature sur l'enseignement des langues²⁷.

Qu'est-ce que le programme d'immersion?

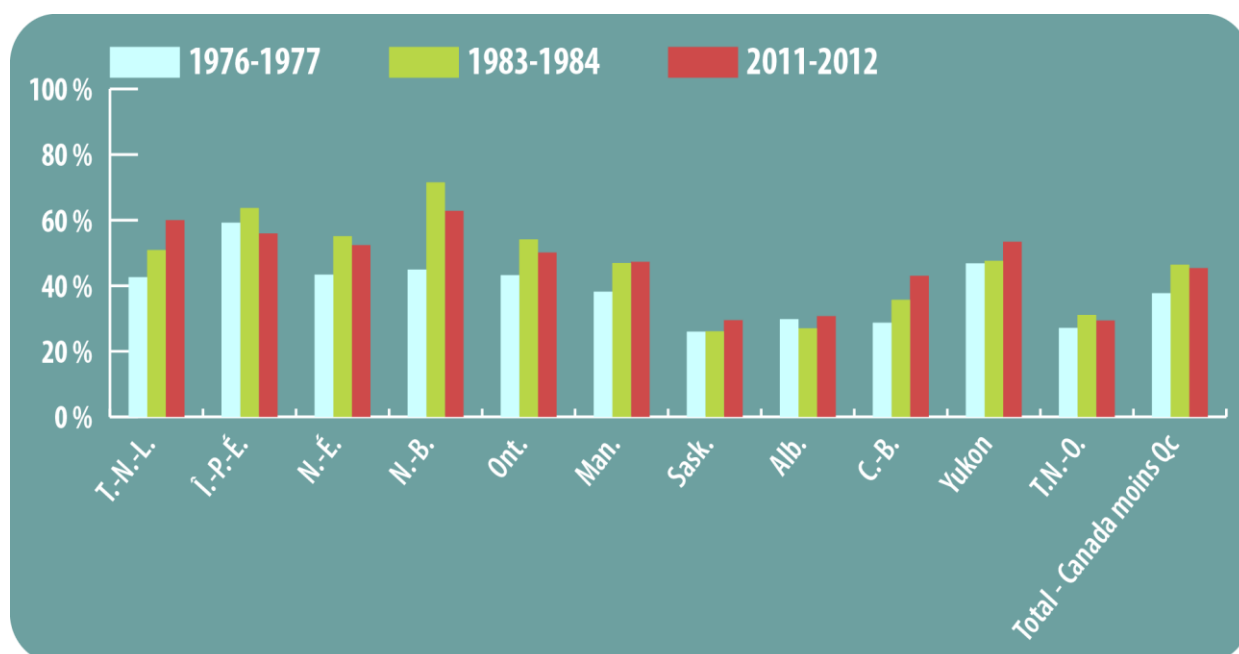
Dans les programmes d'immersion, la langue seconde est la langue d'enseignement pour toutes les matières. L'immersion peut se faire de façon précoce (dès la maternelle) ou tardive (à partir de la 6^e année). Des programmes d'immersion française ont été mis sur pied dans l'ensemble des provinces et territoires.

Les témoignages ont montré qu'il faut prendre des mesures pour accroître le nombre de places disponibles, soutenir l'accès à ces programmes, faciliter le transport et développer des ressources pédagogiques. Les programmes d'immersion sont, en quelque sorte, victimes de leur succès. Plusieurs parents se butent à des files d'attente lorsque vient le temps d'inscrire leurs enfants à ces programmes. La demande dépasse l'offre à de nombreux endroits au Canada. Dans certaines écoles, les inscriptions se font par tirage au sort. Cela dit, les programmes d'immersion sont perçus très positivement. La ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, Shelly Glover, est elle-même un produit de l'immersion française. Au total, les programmes d'immersion regroupent environ 15 % des élèves canadiens inscrits dans un programme de français langue seconde²⁸.

Chaque année, Patrimoine canadien compile les données sur les effectifs dans les programmes d'enseignement de langue seconde dans le système d'éducation de la majorité. Les deux figures suivantes (Figure 2 et Figure 3) illustrent l'évolution du taux d'inscription dans les programmes de français langue seconde et d'immersion française dans l'ensemble des provinces et territoires, sauf le Québec. Les données ne distinguent pas les inscriptions aux programmes intensifs des autres programmes de langue seconde. Les données pour le Nunavut ne sont pas disponibles. D'entrée de jeu, ces deux figures montrent que les programmes d'enseignement de français langue seconde sont beaucoup plus populaires aujourd'hui qu'ils ne l'étaient au milieu des années 1970. Cela est d'autant plus vrai pour les programmes d'immersion française.

Les données de la Figure 2 représentent le pourcentage des effectifs dans tous les types de programmes de français langue seconde, des programmes de base jusqu'aux programmes d'immersion. Dans l'ensemble des provinces et territoires (sauf le Québec et le Nunavut), les effectifs n'ont cessé d'augmenter, passant de 1,5 million au milieu des années 1970, à 1,6 million au milieu des années 1980 pour atteindre 1,7 million en 2011-2012. Cela dit, les programmes de français langue seconde ont connu en moyenne à l'échelle nationale une baisse d'un point de pourcentage entre 1983-1984 et 2011-2012, passant de 46,4 % à 45,4 %. Règle générale, la situation varie d'une province et d'un territoire à l'autre. Les hausses les plus importantes dans la proportion d'étudiants inscrits aux programmes de français langue seconde se sont faites à Terre-Neuve-et-Labrador, en Colombie-Britannique et au Yukon. L'Île-du-Prince-Édouard est la province qui a connu la baisse la plus évidente.

FIGURE 2 – ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'ÉTUDIANTS INSCRITS DANS LES PROGRAMMES DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE (EN POURCENTAGE), DES ANNÉES 1970 À AUJOURD'HUI

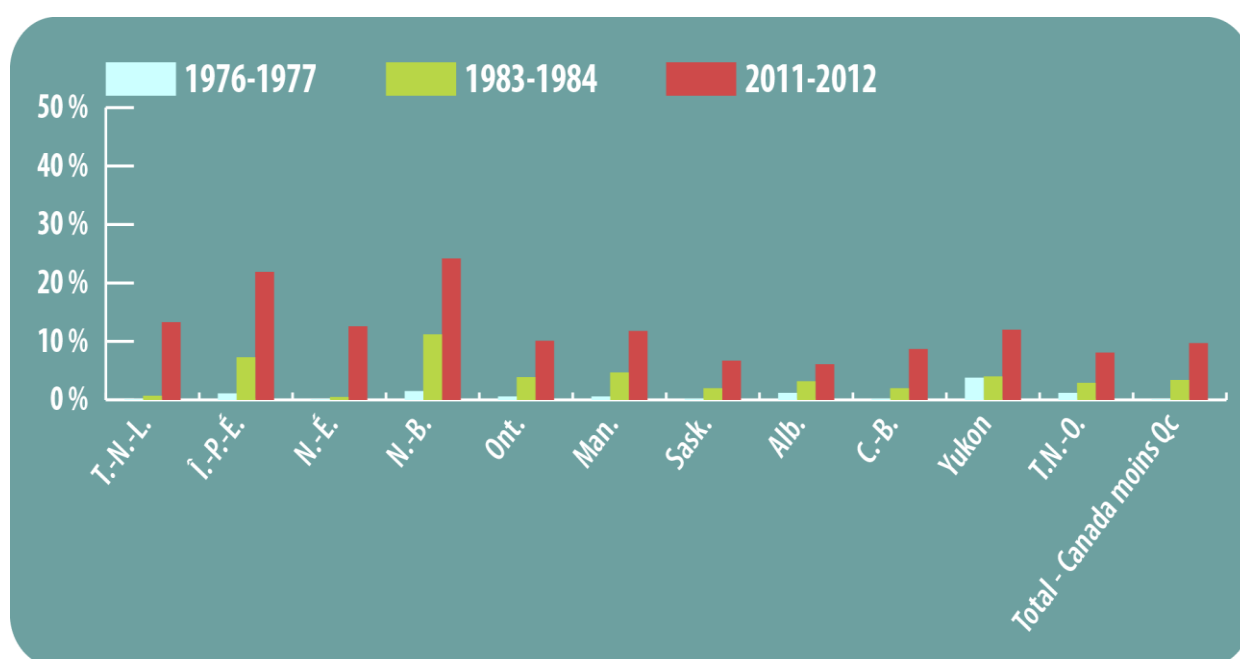


Sources : Patrimoine canadien, *Rapport annuel sur les langues officielles 2010-2011. Volume 1 : Programmes d'appui aux langues officielles*, Ottawa, 2012, p. 31 à 34; Patrimoine canadien, *Rapport annuel sur les langues officielles 2012-2013*, Ottawa, 2014, p. 29 à 31.

Malgré ces hausses à long terme dans la proportion des effectifs, il y a une tendance à la baisse dans les inscriptions aux programmes de français langue seconde dans certaines provinces ces dernières années. Les données du recensement montrent une baisse de la proportion de jeunes de 15 à 19 ans à l'extérieur du Québec exposés à l'enseignement du français langue seconde. Cette proportion est passée de 53 % à 44 % au cours des 20 dernières années pour les jeunes du secteur public exposés aux programmes de français de base²⁹. De plus, on constate une baisse significative du maintien des acquis lorsque les jeunes anglophones entrent sur le marché du travail; les élèves issus de l'immersion maintiennent généralement plus longtemps leur capacité bilingue³⁰.

Les données de la Figure 3 représentent le pourcentage des effectifs dans les programmes d'immersion française. Dans l'ensemble du pays, on remarque une hausse constante des effectifs, à la fois en nombre et en pourcentage. Alors qu'il y avait environ 5 000 élèves anglophones inscrits dans les programmes d'immersion française au milieu des années 1970, les effectifs ont atteint près de 120 000 élèves au milieu des années 1980, pour atteindre aujourd'hui environ 350 000³¹. Les programmes d'immersion française ont connu en moyenne à l'échelle nationale une hausse de près de 10 points de pourcentage sur une période d'environ 40 ans, passant de 0,1 % au milieu des années 1970 à 9,7 % en 2011-2012. Les hausses les plus importantes des effectifs ont eu lieu dans les provinces des Maritimes, au Manitoba et au Yukon.

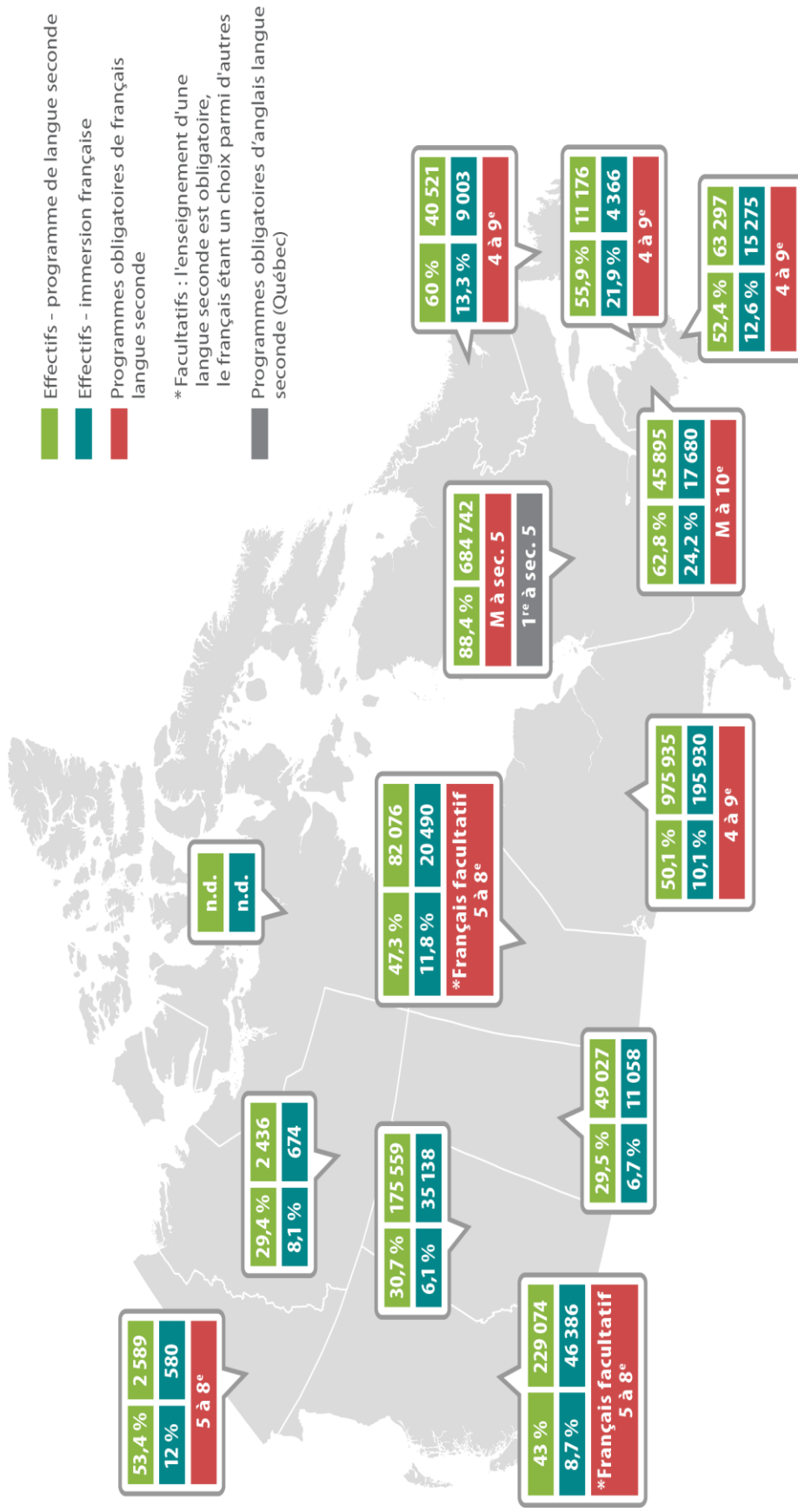
FIGURE 3 – ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'ÉTUDIANTS INSCRITS DANS LES PROGRAMMES D'IMMERSION FRANÇAISE (EN POURCENTAGE), DES ANNÉES 1970 À AUJOURD'HUI



Sources : Patrimoine canadien (2012), p. 31 à 34; Patrimoine canadien (2014), p. 29 à 31.

La prochaine figure (Figure 4), à la page suivante, trace le portrait des programmes de langue seconde qui étaient offerts à travers le pays en 2011-2012. Elle indique le nombre et le pourcentage des effectifs pour l'ensemble des programmes de langue seconde, de même que pour les programmes d'immersion française. Elle illustre là où il y a une obligation d'offrir des programmes de français langue seconde et inclut les données pour les programmes d'anglais langue seconde au Québec. Dans certains cas, comme en Colombie-Britannique et au Manitoba, l'offre de programmes d'enseignement de la langue seconde est obligatoire, mais le français est un choix parmi une panoplie d'autres programmes.

FIGURE 4 – LES PROGRAMMES DE LANGUE SECONDE, PROVINCES ET TERRITOIRES, 2011-2012



Sources : Patrimoine canadien (2014), p. 29 à 31; CPF, *Aperçu de l'enseignement du français langue seconde au Canada*, Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, décembre 2013, p. 10; Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Making the Choice of Learning French* [disponible en anglais seulement].

1.5.2 L'enseignement de l'anglais langue seconde au Québec

Dans le contexte québécois, la langue de la majorité se retrouve menacée dans le grand bassin anglophone nord-américain. L'enseignement de l'anglais à l'école suscite un grand intérêt au Québec, tant chez les parents, que chez les professionnels du milieu enseignant que dans le milieu gouvernemental. Dans cette province, les élèves francophones sont initiés à l'enseignement de l'anglais langue seconde dès la première année du primaire et poursuivent cet apprentissage jusqu'à la fin du secondaire.

Belle réussite : l'éveil à l'anglais au Québec

En 2006, le gouvernement du Québec a instauré un programme d'éveil à l'anglais au premier cycle du primaire. Cette mesure a attiré l'appui des parents, des enseignants et des directions d'école. D'une part, elle était simple à mettre en œuvre. D'autre part, elle a été précédée d'un protocole expérimental et a été évaluée avant sa généralisation dans l'ensemble des écoles primaires.

Depuis 2006, un programme d'enseignement de l'anglais langue seconde, a été mis en place dans l'ensemble des écoles primaires du Québec à partir de la 1^{re} année. Cette mesure s'adresse aux jeunes de six à sept ans et vise **l'éveil à l'anglais**. Elle s'est avérée pertinente, appréciée de la part des parents, des enseignants et des directions d'école et simple à mettre en œuvre, selon des recherches récentes³².

Des projets pilotes ont par la suite vu le jour, à partir de 2011, pour

l'enseignement intensif de l'anglais

langue seconde, en 5^e et 6^e année. Selon les données présentées dans un rapport écrit par le Conseil supérieur de l'éducation, en 2013-2014, 236 écoles publiques francophones sur un total de 1 715 offraient l'enseignement intensif de l'anglais langue seconde, à un peu plus de 1 300 élèves de 5^e année et un peu moins de 9 000 élèves de 6^e année³³. Ces écoles offraient plus de 300 heures d'anglais intensif en 5^e ou en 6^e année et la plupart d'entre elles (60 %) proposaient une formule qui se divise en 5 mois d'enseignement régulier et 5 mois d'enseignement intensif de l'anglais. Cela dit, il existe à l'heure actuelle une dizaine de modèles en vigueur dans la province³⁴. Ces programmes ne sont pas offerts dans toutes les régions du Québec et touchent au plus 15 % des élèves inscrits dans les commissions scolaires francophones³⁵.

En mai 2014, le Centre de recherche et d'expertise en évaluation de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) a publié trois rapports sur la question de l'enseignement de l'anglais intensif au Québec³⁶. De façon générale, l'étude a montré une grande motivation à participer aux programmes d'enseignement intensif de l'anglais, mais certains facteurs peuvent entraver la mise en place de ces programmes. Les défis ressemblent à ceux soulevés du côté des programmes d'enseignement du français langue seconde, à l'extérieur du Québec : l'intégration des élèves en difficulté d'apprentissage, le recrutement et la rétention des enseignants ou encore l'insuffisance des ressources financières. À cela s'ajoute la politisation du débat, qui freine la mise en œuvre de cette mesure sur une plus grande échelle. Les chercheurs de l'ÉNAP ont conclu que les efforts récents du gouvernement du Québec pour renforcer l'enseignement de l'anglais au primaire sont un pas dans la bonne direction, mais qu'il y a lieu de faire plus. Ils suggèrent d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement ainsi que la disponibilité des programmes dans l'ensemble des régions du Québec, afin de permettre aux jeunes d'acquérir un niveau de bilinguisme concurrentiel³⁷.

Par ailleurs, le Québec n'offre pas de programmes d'immersion anglaise. La majorité des élèves de la province, y compris chez les jeunes immigrants, est en effet tenue selon la loi de fréquenter l'école française. Pourtant, des programmes d'immersion française existent dans le réseau public anglophone du Québec depuis le milieu des années 1960. C'est dans ce contexte précis, à Saint-Lambert, sur la rive-sud de Montréal, que les premières expériences en matière d'immersion française se sont réalisées et ont connu un grand succès. Cette expérience a en bonne partie inspiré le reste du Canada, de même que d'autres pays dans le monde, pour l'instauration de programmes d'immersion. Au primaire, de 50 à 80 % de l'enseignement se fait en français dans les écoles d'immersion du réseau public anglophone³⁸. Au secondaire, la durée du temps d'enseignement en français varie de 38 à 73 %³⁹.

Les communautés anglophones du Québec reconnaissent que l'appui du gouvernement fédéral, par l'entremise de l'entente Canada-Québec relative à l'enseignement dans la langue de la minorité, est crucial pour accroître le bilinguisme français-anglais. La Commission scolaire English-Montréal fait de l'éducation bilingue son principal cheval de bataille⁴⁰. Il s'agit d'un facteur déterminant pour favoriser l'employabilité des jeunes anglophones au Québec. Mais ceux-ci, selon les régions où ils vivent, n'ont pas tous accès à des occasions égales de perfectionner leur maîtrise du français. Les communautés anglophones s'inquiètent d'ailleurs de la baisse, plus ou moins importante selon les régions, des inscriptions dans les programmes réguliers du système scolaire anglophone. Plusieurs parents anglophones préfèrent en effet envoyer leurs enfants à l'école française plutôt qu'à l'école anglaise, motivés par le désir d'assurer à leur progéniture une bonne maîtrise du français. D'ailleurs, comme mentionné précédemment, les jeunes anglophones du Québec demeurent parmi la tranche de la population canadienne la plus bilingue.

« Est-ce qu'on pourrait parler d'une seule voix d'une province et d'un territoire à l'autre? Être bilingue en Nouvelle-Écosse signifie-t-il la même chose qu'à Montréal, au Québec, ou en Colombie-Britannique? Il faut un outil national. »

**Association canadienne des professeurs d'immersion,
Témoignages, 9 mars 2015, p. 22.**

Chapitre 2 – Surmonter les obstacles... de la salle de classe jusqu'à la coordination nationale

Durant ses audiences publiques, le Comité sénatorial a entendu les doléances au sujet des défis sur le terrain associés à la promotion des langues officielles et à l'apprentissage d'une langue seconde. Les constats présentés dans ce deuxième chapitre pourraient s'appliquer à la plupart des provinces et territoires. Les défis sont classés en trois thèmes : dans la salle de classe, à l'extérieur de la salle de classe et la coordination nationale. De bonnes pratiques ressortent des témoignages et font également l'objet de ce chapitre.

2.1 La situation vue de la salle de classe

Les obstacles concernant la promotion et l'apprentissage des langues officielles commencent dès le plus jeune âge, dans la salle de classe. Il est question de la motivation des élèves, des ressources pédagogiques mises à leur disposition et de l'appui offert aux enseignants. Il y a aussi des défis liés aux différents profils des élèves, au fait d'apprendre deux ou plusieurs langues, à l'âge idéal pour commencer cet apprentissage et au nombre d'heures d'enseignement à y consacrer.

2.1.1 La motivation des élèves

Au centre de tout questionnement au sujet des meilleures pratiques en matière de promotion des langues officielles et d'apprentissage d'une langue seconde se trouve un facteur clé : la motivation intrinsèque et extrinsèque des individus. En d'autres mots, quel est l'intérêt personnel à apprendre une autre langue et quels sont les facteurs sociaux qui influencent ce choix ?

Les choses ont beaucoup évolué au Canada au cours des dernières décennies, mais des préjugés tenaces persistent au sujet du bilinguisme. Dès lors qu'une personne comprend les avantages qui y sont associés, son intérêt augmente. L'un des grands défis au Canada est de faire comprendre l'importance de l'apprentissage de l'autre langue officielle. L'autre défi, c'est de développer la confiance en soi des jeunes. Ils doivent mettre à profit leur capacité de s'exprimer dans l'autre langue⁴¹. Le point de vue d'une représentante de LEARN résume bien la situation :

Il ne s'agit pas seulement de s'amuser, mais de lire, d'écrire, d'écouter et de parler, en commençant par utiliser des images, mais ce qui compte, c'est la pertinence, l'authenticité et le plaisir, quelle que soit la langue enseignée⁴².

La motivation des élèves est souvent plus élevée dans les régions ayant un fort degré d'interaction avec les membres de l'autre communauté linguistique ou dans celles qui valorisent l'apprentissage de l'autre langue officielle. Un autre défi consiste donc à offrir des occasions pour les élèves d'utiliser leur langue seconde⁴³. Ils doivent y voir une utilité et se sentir compétents⁴⁴. Un enseignant de Terre-Neuve-et-Labrador a fait la promotion des programmes intensifs, très populaires dans sa province, car ils augmentent la motivation des élèves⁴⁵. Le potentiel d'ouverture sur le monde est un autre facteur qui influence le choix de beaucoup d'élèves⁴⁶.

2.1.2 Les ressources pédagogiques

Des témoins ont fait valoir le besoin d'accroître les ressources pour le développement d'outils pédagogiques adaptés aux besoins des enfants d'aujourd'hui. Il y a lieu, selon certains, de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs, notamment du côté des écoles de la minorité francophone. Des représentants de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCEE) ont plaidé en faveur de l'adoption d'un cadre commun canadien favorisant une pédagogie adaptée à l'enseignement de la langue seconde, à l'image de la Pédagogie à l'école de langue française, développée par les ministères de l'Éducation provinciaux et territoriaux et adaptée aux besoins du personnel enseignant en contexte francophone minoritaire⁴⁷.

Il faut également s'assurer de développer les habiletés langagières des élèves sur tous les fronts (oral, écrit, lecture, écoute). L'interaction constitue un facteur clé dans la motivation des élèves à réussir, notamment parce qu'elle encourage l'utilisation de techniques pédagogiques centrées sur l'élève. L'utilisation des nouvelles technologies et des médias sociaux fait partie d'un ensemble de scénarios, tout comme l'utilisation de matériel conçu par et pour les Canadiens⁴⁸. Encourager l'autonomie des apprenants est l'autre clé du succès. En somme, il faut faire appel à une pédagogie moderne qui a une grande résonance auprès des élèves.

2.1.3 Les enseignants

Le succès des programmes d'apprentissage de la langue seconde dépend de l'appui offert aux enseignants. Les témoignages ont été quasi unanimes sur ce plan. Ils ont fait état de deux enjeux clés : la pénurie de personnel et les besoins en formation.

2.1.3.1 La pénurie de personnel

Les audiences publiques ont montré qu'il y a lieu d'augmenter le nombre de professionnels qualifiés pour répondre à la demande croissante, non seulement pour les programmes d'immersion, mais aussi pour les programmes de base. En ce moment, il y aurait environ 40 000 enseignants de langue seconde au Canada⁴⁹. La pénurie de professeurs est particulièrement importante dans les régions rurales⁵⁰ et dans l'Ouest⁵¹, mais l'est moins en Ontario et au Nouveau-Brunswick⁵². Cela entraîne parfois l'abolition de programmes d'enseignement de la langue seconde⁵³. Il faut trouver des moyens pour attirer et retenir les professeurs. Des témoins ont proposé des solutions créatives pour répondre à ce défi, comme cette représentante de CPF :

Les arrondissements scolaires usent de stratégies créatives. Ils participent à des échanges de professeurs entre les provinces. Par exemple, un groupe de la Colombie-Britannique ira enseigner l'anglais dans les écoles du Québec. Les professeurs y seront

en détachement pendant un ou deux ans. Nous tentons de trouver des solutions créatives, mais la pénurie est grave, cela ne fait aucun doute⁵⁴.

Le commissaire aux langues officielles a suggéré des mesures semblables lors de son dernier passage devant le Comité sénatorial⁵⁵. Il a fait référence au film *La Grande Séduction* pour décrire les mesures prises dans certaines régions⁵⁶. Le président de l'Association canadienne des professeurs d'immersion (ACPI) a parlé de l'importance de valoriser la profession d'enseignant de français langue seconde auprès des jeunes issus des programmes d'immersion⁵⁷. Une responsable des programmes en Nouvelle-Écosse a appliqué ce constat aux programmes de base dans sa province, où la menace de pénurie plane⁵⁸.

Par ailleurs, si le Québec décidait d'aller de l'avant avec la mise en œuvre des programmes d'enseignement intensifs de l'anglais dans toutes les écoles, on estime qu'il n'y aurait pas suffisamment d'enseignants qualifiés pour répondre à la demande. C'est d'ailleurs une contrainte majeure à leur généralisation partout dans la province⁵⁹.

2.1.3.2 La formation

Les besoins en formation sont un enjeu important à considérer, tout comme la qualité des programmes offerts. Plusieurs témoins ont demandé que le soutien à la formation d'enseignants spécialisés en enseignement de la langue seconde soit renforcé afin qu'il y ait un nombre suffisant de professionnels qualifiés pour répondre à la demande croissante. Certains témoins ont déploré les conditions de travail des enseignants de langue seconde et ont demandé qu'on prenne des mesures pour revaloriser la profession et investir dans leur formation. Selon la présidente de la FCEE, les conditions de travail des enseignants de langue seconde dans certains milieux sont déplorables⁶⁰. Même son de cloche de la part d'un chercheur de l'ÉNAP⁶¹.

Il faut que les enseignants se sentent mieux épaulés dans leur tâche pour qu'en retour ils puissent mieux soutenir l'apprentissage chez leurs élèves. Une représentante de LEARN a fait référence à l'importance du développement de la confiance en soi des enseignants, qui peut prendre jusqu'à cinq ans⁶². Elle a ajouté que les besoins de formation en région sont plus criants qu'ailleurs⁶³. Un enseignant de Terre-Neuve-et-Labrador a exprimé la même idée et a suggéré de renforcer les partenariats avec les organisations langagières⁶⁴. Une consultante en langue française de l'Alberta a donné l'exemple de bourses offertes aux professeurs pour leur permettre de participer aux congrès en français⁶⁵. Elle a suggéré de normaliser l'enseignement des langues secondes à travers le pays⁶⁶. Un chercheur de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) a cité l'exemple de sessions d'été offertes aux enseignants⁶⁷. L'Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB) est l'hôte d'une université d'été qui offre aux enseignants de français langue seconde un développement professionnel intensif⁶⁸.

2.1.4 Le profil varié des élèves

Les recherches récentes ont montré que plus on accorde du temps à l'enseignement de la langue seconde, meilleures sont les chances de réussite des élèves. Selon les témoignages, il faut tenir compte du profil varié des élèves dans la mise en œuvre des programmes de langue seconde.

2.1.4.1 Les immigrants

Les témoignages ont montré qu'il faut prendre en compte les besoins des immigrants dans la mise en œuvre des programmes de langue seconde. Ces derniers sont souvent négligés dans les initiatives pour promouvoir et défendre le français langue seconde. Ceux qui ne savent pas parler anglais ou français à leur arrivée ont du mal à participer aux initiatives pour promouvoir et défendre le français langue seconde. D'ailleurs, une représentante de CPF a révélé que les immigrants sont peu représentés dans les programmes de français langue seconde⁶⁹. Pourtant, les études montrent qu'ils atteignent les mêmes résultats – et même mieux – que les élèves anglophones⁷⁰. Mais les politiques gouvernementales tendent à favoriser l'exclusion de cette clientèle, comme l'a indiqué une autre représentante de CPF :

Par exemple, le ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique exige que tous les élèves, entre la cinquième et la huitième année, apprennent une langue seconde, dans le cadre du programme, sauf ceux qui ont des besoins particuliers ou ceux qui sont en anglais langue seconde. Les arrondissements scolaires interprètent cette politique chacun à leur façon. À Victoria, d'où je viens, le coordonnateur linguistique exempte presque tous les élèves en anglais langue seconde et les astreint, à la place, à l'apprentissage de l'anglais langue seconde pendant le cours de français⁷¹.

À l'extérieur du Québec, de plus en plus de parents allophones souhaitent que leurs enfants apprennent les deux langues officielles. Mais l'accès aux programmes de français langue seconde fait défaut dans certains cas, ou alors il n'y a pas suffisamment de promotion des programmes existants faite auprès de cette clientèle. Près de 80 % d'entre eux n'auraient reçu aucune information au sujet des programmes d'immersion⁷². Il faudrait en faire plus, selon le président de l'Association canadienne des professeurs de langue seconde (ACPLS)⁷³. Un témoin du Manitoba a suggéré d'augmenter l'offre de programmes d'immersion tardive pour être en mesure d'aller chercher cette clientèle⁷⁴. Il a aussi lancé l'idée de faire la promotion de ces programmes dans la langue des nouveaux arrivants, ce qui permettrait d'en élargir la portée⁷⁵. Un mémoire de CPF suggère de faire du travail en amont, en s'assurant que les immigrants reçoivent l'information relative à l'enseignement du français langue seconde dès leur arrivée au pays et en mettant en place des politiques garantissant un accès équitable à ces programmes⁷⁶. Cela favoriserait une intégration harmonieuse à la société canadienne, selon le commissaire aux langues officielles⁷⁷.

Au Québec, bien que les immigrants soient tenus de fréquenter l'école française, un grand nombre d'entre eux souhaitent une plus grande maîtrise des deux langues officielles pour leurs enfants, comme le montre le témoignage suivant d'un chercheur de l'ÉNAP :

[...] nos recherches portent à croire que les parents, dans la population immigrante récente et moins récente, demandent ces services et qu'ils sont conscients de l'importance de la maîtrise de la langue anglaise pour leurs enfants. [...] Pour ces parents, l'apprentissage de l'anglais langue seconde est perçu comme un investissement rentable en matière d'emploi, de mobilité, d'innovation et de mondialisation⁷⁸.

Cela dit, il y a des défis à relever pour cette tranche de la population au sujet des programmes d'enseignement intensifs de l'anglais, selon ce même chercheur, car l'anglais constitue souvent une troisième langue pour les enfants issus de l'immigration⁷⁹.

2.1.4.2 Les élèves en difficulté d'apprentissage

L'intégration des élèves en difficulté d'apprentissage constitue l'un des défis importants à relever lors de la mise en œuvre de programmes d'enseignement de la langue seconde. Pourtant, les recherches montrent que ces élèves ne réussissent pas moins bien que les autres pour ce qui est de l'apprentissage des langues.

Encore aujourd'hui, les programmes d'immersion sont vus comme élitistes. Le président de l'ACPI a plaidé pour une plus grande diversité de la clientèle au sein de ces programmes :

Comme premier réflexe, on a souvent tendance à retirer les enfants présentant des difficultés d'apprentissage des programmes d'immersion. Beaucoup de gens pensent à tort que l'immersion est un programme pour les enfants doués. Or, les recherches ont démontré que les élèves avec des difficultés d'apprentissage ne sont pas plus à risque en immersion que les élèves de même niveau inscrits à un programme anglais. Un point d'entrée en maternelle jumelé à des appuis pour les élèves qui éprouvent de la difficulté assure la plus grande diversité au sein de l'immersion⁸⁰.

Plus les élèves entrent tôt dans ces programmes, plus ils ont des chances de réussir, au même titre que les autres élèves. Voilà pourquoi le président de l'ACPI s'est montré en faveur d'un élargissement de l'accès à tous les types d'apprenants⁸¹. Pour une enseignante d'immersion de la Colombie-Britannique, faire en sorte d'intégrer les élèves qui possèdent différents besoins ou niveaux de langue fait partie de la tâche normale des enseignants; c'est pourquoi elle a mis l'accent sur des programmes plus inclusifs⁸².

2.1.5 Le bilinguisme additif

Certains croient que l'apprentissage d'une langue seconde peut nuire à l'apprentissage de la langue maternelle, alors que les études tendent à montrer le contraire. L'apprentissage d'une deuxième langue favorise l'acquisition d'une troisième et d'une quatrième langue et ne diminue en rien la connaissance de la langue maternelle. Il y a lieu, selon les témoins, de marteler ce message : apprendre une langue ne nuit pas à l'apprentissage d'une autre. Au contraire, cela facilite les choses. Il faut faire connaître les recherches au sujet du bilinguisme additif, pour défaire les préjugés. Pour reprendre les propos de la directrice générale de l'ACPI : « apprendre une langue, c'est additif »⁸³.

Les préjugés concernant les difficultés liées à l'apprentissage d'une autre langue sont d'autant plus élevés lorsque l'on parle des élèves issus de l'immigration ou qui font face à des difficultés d'apprentissage. Plusieurs études ont pourtant montré que les avantages du bilinguisme sont multiples, autant sur le plan social, économique que cognitif.

Pour les élèves en milieu minoritaire francophone, les recherches montrent que l'apprentissage d'une autre langue n'est pas nécessairement nuisible à la langue maternelle. Il faut toutefois qu'un accent soit mis sur l'apprentissage de la langue minoritaire dès la petite enfance, selon une représentante de la Commission nationale des parents francophones (CNPF)⁸⁴.

2.1.6 L'âge optimal

De façon générale, on s'entend pour encourager l'apprentissage dès le plus jeune âge. Des recherches récentes montrent que cela procure des avantages sur le plan de la prononciation

et de l'intonation⁸⁵. Dans son mémoire, CPF a pris parti pour l'immersion précoce, qui constitue le choix le plus équitable pour tous les profils d'élèves⁸⁶. Un chercheur de l'UQAM, auteur de l'approche utilisée pour bâtir le français intensif, a pourtant qualifié cette idée de mythe⁸⁷. Les témoignages ont montré qu'il est possible d'apprendre l'autre langue officielle à un âge plus avancé. Un chercheur de l'ÉNAP a ciblé l'âge optimal aux alentours de huit ou neuf ans⁸⁸. D'autres ont même proposé de rendre disponible gratuitement, en tout temps, et partout au pays, l'apprentissage des deux langues officielles à tous les Canadiens⁸⁹. De façon générale, un modèle qui réussit en sera un qui est adapté aux besoins des apprenants et au contexte particulier du milieu.

2.1.7 Le nombre d'heures consacrées à l'apprentissage de la langue seconde

Les recherches récentes ont montré que plus on accorde du temps à l'enseignement de la langue seconde, meilleures sont les chances de réussite des élèves. Un représentant de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) a parlé de 1 200 heures d'enseignement pour pouvoir communiquer aisément dans une deuxième langue et de 4 000 heures pour assurer des compétences bilingues de haut niveau⁹⁰.

D'autres témoins ont préféré mettre l'accent sur les méthodes d'enseignement utilisées plutôt que le nombre d'heures consacrées à l'apprentissage de la langue seconde. Cela permet de distinguer les élèves ayant acquis de bonnes compétences de ceux qui perdent leurs acquis. Cela explique la prolifération des modèles intensifs ces dernières années⁹¹. Un enseignant de langue seconde a toutefois fait remarquer que l'adéquation entre les compétences acquises et le nombre d'heures consacrées à l'apprentissage de la langue seconde n'est pas toujours évidente à faire :

Nous avons des élèves qui consacrent beaucoup de temps — des heures et des heures — à l'apprentissage d'une langue seconde, ce qui, comme nous le savons tous, est difficile. Toutefois, au bout du compte, je crois que nous nous demandons tous parfois pourquoi les compétences langagières de nos élèves ne sont pas meilleures, ou si nos attentes à leur égard sont un peu trop grandes⁹².

Les méthodes utilisées dans les programmes de base permettent rarement aux élèves de développer leur capacité à communiquer, comme l'a affirmé une responsable des programmes en Nouvelle-Écosse⁹³. De façon générale, mieux vaut regarder du côté des programmes intensifs et des programmes d'immersion pour voir de meilleurs résultats sur le plan des compétences linguistiques à l'oral.

2.2 La situation à l'extérieur de la salle de classe

Les témoignages convergent vers un autre constat : il faut trouver des moyens pour que les élèves puissent poursuivre leur apprentissage à l'extérieur de la salle de classe. Les expériences authentiques, la possibilité de poursuivre l'apprentissage de la langue seconde au-delà de l'école secondaire et les occasions d'échanges font partie des défis à relever.

2.2.1 Les expériences authentiques

Les élèves doivent se sentir motivés à utiliser leur langue seconde dans des contextes autres que le simple milieu scolaire : avec leurs amis, en ligne, par l'entremise des médias, des activités culturelles, etc. On parle alors d'expériences authentiques. Ce sont des expériences qui, dans un contexte scolaire ou parascolaire, permettent à l'apprenant d'utiliser sa langue seconde, de s'immerger dans l'histoire et la culture de l'autre communauté linguistique, d'entrer en contact avec elle et de participer à des activités dans sa langue.

2.2.1.1 Les activités parascolaires

Dès lors que les jeunes ont l'occasion d'utiliser leur langue seconde à l'extérieur de la salle de classe, ils peuvent mieux comprendre les avantages liés à l'apprentissage de cette langue. Les témoignages ont montré que les activités parascolaires encourageant l'usage de la langue seconde peuvent faciliter cette compréhension. Selon une représentante de CPF :

Il n'y a pas que dans les salles de classe que l'on apprend notre deuxième langue officielle. On a des opportunités de jaser, après l'école, de jouer à des jeux, d'écouter de la musique ⁹⁴.

Une enseignante de la Colombie-Britannique a appuyé ces propos tout en suggérant au personnel dans les écoles d'interagir en français devant les élèves et leurs parents et de leur offrir un espace public en français ⁹⁵. À ce chapitre, l'organisme *Le français pour l'avenir* offre gratuitement aux professeurs des écoles du réseau public anglophone des sessions francconnexion pour mettre en valeur le français à l'extérieur de la salle de classe ⁹⁶. L'organisme offre aussi des forums locaux pour sortir le français de la salle de classe et aider à bâtir des ponts entre les francophones et les francophiles ⁹⁷. Selon plusieurs témoins, les écoles devraient proposer plus d'activités culturelles.

2.2.1.2 La langue et la culture qui l'accompagne

Les témoignages ont montré qu'apprendre une autre langue exige non seulement l'acquisition de compétences en communication dans cette langue, mais aussi une compréhension de la culture qui l'accompagne. Un représentant de la FCEE a demandé que tous les élèves canadiens puissent acquérir l'autre langue officielle et en comprendre la culture ⁹⁸. Il a expliqué sa proposition en disant :

[...] on n'apprend pas une langue sans avoir une raison de la vivre ⁹⁹.

Cela rejoint les remarques du président de l'ACPI :

On sait que les expériences culturelles font souvent comprendre aux jeunes pourquoi ils sont en train d'apprendre la langue seconde [...] ¹⁰⁰.

C'est d'ailleurs l'expérience qu'a vécu un jeune acadien venu témoigner devant le Comité sénatorial et qui a repris cette idée presque mot pour mot : « **pour apprendre une langue, il faut la vivre** » ¹⁰¹. À l'âge de 12 ans, après avoir participé à divers rassemblements de jeunes francophones ailleurs au Canada et aux États-Unis, il a compris que la langue française pouvait trouver sa place à l'extérieur de la salle de classe ¹⁰². Ces expériences constituent une

source de motivation pour poursuivre l'apprentissage du français et développer l'appartenance à la culture francophone. Mais elles se font rares et il faut les encourager :

L'investissement dans des événements rassembleurs, des activités culturelles, des programmes d'emploi, et cetera, est donc essentiel et permet de mettre en pratique la langue qu'on apprend à l'école ¹⁰³.

Un enseignant de Terre-Neuve-et-Labrador a toutefois fait remarquer que l'enseignement de la culture se fait difficilement en ligne, mais il existe tout de même des moyens pour y parvenir ¹⁰⁴.

Les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont appelées à jouer un rôle important à ce chapitre, en créant des liens avec leurs confrères de l'autre communauté linguistique. En Nouvelle-Écosse, par exemple, un partenariat entre des élèves de français langue première et de français langue seconde a permis d'offrir des occasions d'échanges et de découvertes de la culture acadienne ¹⁰⁵. En Alberta, des artistes francophones se déplacent dans les écoles grâce à l'appui du Centre de ressources de la langue française (CRLF) ¹⁰⁶. Au Manitoba, les élèves sont mis en contact avec la culture franco-manitobaine lorsqu'ils fréquentent le Festival du Voyageur et le Cercle de Molière ¹⁰⁷. Le Projet intergénérationnel présenté par la directrice générale de l'ACPI a attiré l'attention durant les audiences publiques ¹⁰⁸. Le commissaire aux langues officielles a reconnu que les contacts entre les écoles d'immersion et les écoles de langue française sont une bonne chose, mais qu'ils sont plus rares lorsqu'on s'éloigne du Québec ¹⁰⁹.

Les apprenants qui comprennent la culture de l'autre agissent souvent comme ambassadeurs auprès de l'entourage. L'organisme *Le français pour l'avenir* a compris cette dynamique et organise chaque année le Forum national des jeunes ambassadeurs qui rassemble 30 jeunes de la 11^e année. Ils reçoivent une formation en communication et en leadership et s'engagent, au terme de l'activité, à agir comme ambassadeurs de la langue française dans leur communauté ¹¹⁰. Sa directrice générale a défendu chaudement les bienfaits de ce programme :

Nous sommes convaincus que ces jeunes sont les meilleures personnes pour faire la promotion de la langue française. Quand un jeune ambassadeur de 17 ans entre dans une salle de classe et parle du bilinguisme, le message est reçu différemment par les jeunes que lorsqu'il vient d'un professeur ou d'un adulte qui les encourage à continuer leurs efforts. [...] On a fait des sondages parmi les anciens ambassadeurs. On sait qu'au moins 60 % des anciens ambassadeurs ont suivi des cours en français à l'université ¹¹¹.

Belle réussite : le Projet intergénérationnel

Depuis trois ans, l'Association canadienne des professeurs d'immersion mise sur le Projet intergénérationnel pour jumeler de jeunes enseignants avec des retraités francophones. Ceux-ci se rencontrent dans le cadre d'activités qui permettent de découvrir la culture francophone, pour être en mesure par la suite de la transmettre aux élèves. Le projet est apprécié. Il a, à ce jour, été instauré en Ontario, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Alberta et au Manitoba.

En somme, les apprenants se sentiront soutenus dans leur apprentissage s'ils ont des occasions de contact avec l'autre culture. Cela entraîne des attitudes positives de leur part, augmente le sentiment d'appartenance et, par le fait même, mousses l'appui au bilinguisme.

2.2.1.3 Les médias

Comme l'ont montré les audiences publiques, les médias ont un rôle important à jouer dans la valorisation (ou la dévalorisation) des politiques gouvernementales en matière d'apprentissage de la langue seconde. *Au Québec, par exemple, plusieurs journaux se sont prononcés contre la mise en œuvre généralisée de l'enseignement de l'anglais intensif, et ce malgré un appui populaire évident*¹¹². Des témoins ont rappelé que la télévision et le Web sont des éléments qui peuvent faire partie d'une stratégie d'apprentissage de la langue seconde. De tels outils peuvent servir à appuyer le travail des enseignants en salle de classe avec du contenu interactif, riche et dynamique.

L'initiative *Francolab*, à laquelle les représentants de TV5 Québec-Canada ont fait référence devant le Comité sénatorial, représente, dans ce contexte, un outil de plus pour promouvoir l'apprentissage du français et le perfectionnement de cette langue dans le contexte canadien. L'objectif est de fournir des ressources éducatives et du matériel audiovisuel authentiques, fait par et pour les Canadiens, qui répond aux besoins évolutifs des clientèles¹¹³. Ainsi, *Francolab* :

[...] contient donc des émissions, des capsules, des séries [W]eb, des jeux-questionnaires et énormément de fiches pédagogiques adaptées aux besoins des professeurs, pour des activités tournées vers la compréhension orale. Nous y retrouvons des vidéos, des montages audiovisuels, des fiches pédagogiques, des contenus complémentaires, des textes, des photos et des liens pour permettre aux apprenants et aux professeurs d'enrichir l'expérience de l'apprentissage et de l'enseignement¹¹⁴.

Au moment où les audiences publiques ont eu lieu, la chaîne travaillait également au développement d'outils d'autoapprentissage, de plateformes numériques destinées à un jeune public et de plateformes télévisuelles destinées aux francophiles¹¹⁵.

Belle réussite : l'accès à TFO en salle de classe

En 2014, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a conclu un partenariat avec les conseils scolaires de langue anglaise de la province pour assurer l'accès aux services de TFO Éducation en salle de classe. Des balises fondées sur les principes du Cadre européen commun de référence pour les langues encadrent ce service. Les enseignants s'en servent régulièrement et l'apprécient, selon un sondage réalisé l'an dernier. Des contenus sont développés pour tous les types de programmes de français langue seconde.

De son côté, le Groupe TFO mise sur des stratégies d'apprentissage numérique, collabore de très près avec les écoles de langue française et anglaise de l'Ontario et met à la disposition des élèves et des enseignants des ressources pédagogiques par l'entremise de TFO Éducation. Ces outils permettent d'accompagner le travail des enseignants en salle de classe et facilitent la poursuite des apprentissages à la maison¹¹⁶. Comme l'a affirmé sa directrice :

[...] l'utilisation des médias numériques dans le domaine de l'éducation n'est plus confinée à une utilisation en salle de classe, mais bien intégrée dans le continuum de l'apprentissage. De plus, cela fait participer les parents et les divers intervenants communautaires, ce qui permet d'élargir la portée ¹¹⁷.

Il s'agit de contenus authentiques, facilement accessibles partout et pour tous les types d'apprenants et qui permettent de refléter toute la diversité de la francophonie canadienne ¹¹⁸. L'usage de sous-titres à la télévision est un autre exemple de bonne pratique qui a été cité en audiences publiques ¹¹⁹. Le commissaire aux langues officielles a par ailleurs indiqué lors de son dernier passage devant le Comité sénatorial que la télévision et la radio constituent des occasions d'apprentissage de la langue seconde accessibles à tous les Canadiens ¹²⁰.

2.2.1.4 Les nouvelles technologies

Les nouvelles technologies sont source d'espoir dans les régions isolées pour améliorer les pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde. Le président de l'ACPLS estime que tous les élèves canadiens devraient avoir accès à des cours virtuels de langue seconde ¹²¹. Pour reprendre les propos d'un représentant de la FCEE, il faut se donner les moyens d'avoir les outils nécessaires pour bien promouvoir les stratégies de langue seconde, et cela passe entre autres par les nouvelles technologies ¹²². Un chercheur de l'ÉNAP croit lui aussi que les nouvelles technologies – en particulier le Web 2.0 – devraient être mises au profit de l'apprentissage des langues secondes ¹²³.

Le Comité sénatorial a rencontré un enseignant de français en ligne de Terre-Neuve-et-Labrador, qui a expliqué que l'utilisation d'Internet donne plus d'occasions de promouvoir les langues officielles et permet aussi de partager les ressources humaines et le personnel enseignant à travers sa province ¹²⁴. C'est une situation où tout le monde y gagne et qui connaît un grand succès. Cela facilite l'apprentissage des langues et l'ouverture sur le monde. De la formation en ligne est aussi offerte aux enseignants pour leur permettre d'en apprendre davantage sur l'utilisation des nouvelles technologies en salle de classe. Des établissements universitaires offrent aussi de la formation ou du développement professionnel à distance, ce qui représente un potentiel important pour rejoindre les futurs enseignants sans qu'ils n'aient à quitter leur région d'origine ¹²⁵. Le même genre de défi existe aussi au Québec ¹²⁶.

Belle réussite : l'enseignement en ligne à Terre-Neuve-et-Labrador

Terre-Neuve-et-Labrador a emboîté le pas vers l'enseignement à distance il y a environ une vingtaine d'années pour être en mesure de rejoindre les milieux isolés. Cette pratique est tout indiquée pour répondre au problème de pénurie de personnel enseignant qualifié en région isolée et permet à un plus grand nombre d'élèves de poursuivre leurs études dans une langue seconde. Cela leur permet en même temps d'intégrer les compétences du XXI^e siècle. L'enseignement en ligne rejoint 135 écoles à travers la province.

2.2.2 Au-delà du secondaire

Une motivation supplémentaire, soulevée par plusieurs témoins, est d'offrir des possibilités de poursuivre l'apprentissage de la langue seconde au-delà de l'école secondaire.

2.2.2.1 Un continuum des possibilités d'apprentissage

Les témoignages ont montré que les différents partenaires doivent travailler ensemble pour offrir un continuum de possibilités d'apprentissage en langue seconde à tous les Canadiens, de l'école jusqu'au marché du travail. Le commissaire aux langues officielles a publié en 2009 une étude qui contenait neuf recommandations à l'intention des gouvernements, des universités et des autres partenaires clés afin de créer un tel continuum¹²⁷. Selon le commissaire, le gouvernement fédéral doit travailler en partenariat avec les provinces et les territoires pour aider les établissements d'enseignement à augmenter l'offre de programmes en langue seconde et pour inciter les étudiants à les fréquenter¹²⁸. Un étudiant qui choisit de poursuivre ses études postsecondaires en français augmente ses chances de travailler en français par la suite. Pour les francophones, la poursuite des études postsecondaires dans leur langue maternelle est une façon de contribuer à la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire. Cette idée de continuum est une revendication de longue date dans ces communautés¹²⁹.

Bien que des programmes de niveau postsecondaire offrent de telles occasions dans certaines régions, ce n'est pas le cas partout. Des appuis supplémentaires sont nécessaires pour aider les universités à développer des programmes de langue française et les offrir à un plus grand nombre d'étudiants. Il ne faut pas sous-estimer l'importance d'investir auprès des jeunes anglophones qui souhaitent apprendre ou perfectionner le français une fois rendus à l'université. Le témoignage d'un représentant de l'ILOB résume bien la problématique actuelle :

Là où on retrouve peu de programmes en français au niveau postsecondaire, il n'y a pas beaucoup d'incitatifs pour les jeunes de continuer à travailler en français langue seconde, en onzième et douzième années, au risque, souvent, à ce qu'ils disent, d'affecter leurs notes scolaires. C'est pourquoi le niveau postsecondaire est si important si on veut maintenir une certaine assiduité, une certaine continuité chez les étudiants au niveau secondaire¹³⁰.

Un représentant de Canadian Youth for French (CYF) a indiqué que très peu de jeunes issus des programmes d'immersion utilisent le français après le secondaire¹³¹. C'est pourquoi de nombreux témoins ont demandé d'améliorer la situation. C'est d'ailleurs une condition importante de succès des programmes d'immersion, selon le président de l'ACPI¹³². En effet, il est faux de croire que tous les élèves issus des programmes d'immersion sont bilingues; la clé réside dans le fait de pouvoir maintenir ces compétences au-delà de l'école secondaire¹³³.

Les institutions collégiales et universitaires de la francophonie canadienne accueillent déjà des milliers d'élèves issus de ces programmes¹³⁴. Un appui supplémentaire allant dans le sens de ce que le commissaire aux langues officielles recommande ne nuirait certainement pas au maintien des acquis de ces quelque 350 000 élèves. Le commissaire a d'ailleurs fait remarquer que le taux de placement des diplômés des programmes de formation des enseignants en immersion du Campus Saint-Jean, en Alberta, et de l'Université Ste-Anne, en Nouvelle-Écosse, est pour ainsi dire de 100 %¹³⁵.

La directrice générale de l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC) et du Consortium national de formation en santé (CNFS) estime qu'il faut encourager les activités de mentorat, la formation de mise à niveau et les services d'orientation en français¹³⁶.

Il y a un cercle vicieux à défaire, comme le montre ce témoignage d'une représentante de l'Alberta :

Il existe le cercle vicieux suivant : peu de jeunes terminent des cours de douzième année en français, donc, peu d'étudiants poursuivent des études postsecondaires en enseignement de l'immersion. Par conséquent, nous nous trouvons avec un problème sérieux d'embauche d'enseignants en immersion et en français de base qui sont qualifiés au chapitre linguistique, pédagogique et culturel¹³⁷.

Plusieurs intervenants sont d'avis que les établissements postsecondaires ont une grande part de responsabilité dans l'apprentissage et le maintien des langues secondes. Cela vaut pour tous les secteurs et toutes les professions. Le gouvernement fédéral devrait financer davantage ces institutions – en particulier les plus petits établissements francophones à l'extérieur du Québec – pour renforcer leurs capacités et leurs infrastructures¹³⁸. Ce sont elles qui formeront les enseignants de langue seconde de demain. Ce sont eux, en retour, qui combleront en premier les emplois. Les compétences bilingues sont recherchées par les employeurs et il faut aider les étudiants à maintenir leurs acquis, de l'avis de la directrice générale de l'AUFC et du CNFS¹³⁹. L'ILOB propose une Maîtrise en études du bilinguisme depuis 2014 et forme les futurs enseignants de langue seconde¹⁴⁰.

2.2.2.2 La promotion des programmes existants

Les périodes de transition (du primaire au secondaire et du secondaire à l'université) sont souvent synonymes de pertes nettes dans la proportion des étudiants anglophones qui décident de poursuivre leur apprentissage du français. Il faut alors trouver des solutions pour éviter qu'ils perdent leurs acquis, en s'assurant de faire la promotion des programmes existants. C'est l'avis qu'a exprimé la directrice générale de l'AUFC et du CNFS¹⁴¹. Selon un chercheur de l'ÉNAP, la communication au sujet des politiques et programmes existants est essentielle¹⁴². Le commissaire aux langues officielles a insisté sur l'importance de cette promotion à toutes les étapes du continuum d'apprentissage. Il arrive que les programmes existent, mais qu'ils soient tout simplement méconnus¹⁴³.

2.2.2.3 La rétention des élèves

Les témoignages ont montré qu'il y a un problème de rétention des élèves dans le parcours scolaire. Ce constat s'applique de façon marquée lors de la transition entre l'école primaire et l'école secondaire. Il est d'autant plus évident chez les élèves qui fréquentent les programmes de base : seuls 38 % des élèves continuent d'étudier le français de base jusqu'à la 12^e année à l'échelle pancanadienne¹⁴⁴. Le défi existe aussi du côté des écoles d'immersion¹⁴⁵. Il se poursuit à la sortie de l'école secondaire, car seul un petit nombre d'élèves poursuivent leurs études postsecondaires en français à l'extérieur du Québec. Le commissaire aux langues officielles a offert un témoignage révélateur en ce sens :

Souvent, les étudiants prennent la décision à l'âge de 14 ans à savoir s'ils vont continuer de suivre des cours de langue seconde. Je ne pense pas que l'avenir du bilinguisme au Canada doive reposer uniquement sur les épaules d'étudiants de 14 ans¹⁴⁶.

Pour assurer leur rétention, des témoins ont suggéré d'offrir des bourses aux élèves qui sortent des écoles d'immersion ou des programmes intensifs pour les encourager à poursuivre leurs

études en français¹⁴⁷. De telles bourses existent déjà dans certains établissements de la francophonie canadienne¹⁴⁸. L'organisme *Le français pour l'avenir* offre plus de 200 000 dollars en bourse chaque année par l'entremise d'un concours national de rédaction¹⁴⁹. Le directeur de l'ILOB a cité l'exemple de bourses de mobilité pour les élèves qui voudraient poursuivre leurs études postsecondaires en français dans une autre région que la leur¹⁵⁰. Selon le commissaire aux langues officielles, c'est en offrant de tels incitatifs que le gouvernement fédéral peut faire une différence¹⁵¹.

2.2.3 Les échanges

Les témoignages ont rappelé l'importance de soutenir les échanges dans le parcours scolaire de l'élève pour garder son intérêt et le pousser à s'ouvrir sur le monde qui l'entoure. À l'heure actuelle, des possibilités d'échanges linguistiques et culturels chez les jeunes à l'intérieur du Canada existent, mais elles demeurent limitées. Le commissaire aux langues officielles a présenté des recommandations dans ses derniers rapports annuels pour rehausser le niveau de bilinguisme dans la population canadienne et pour que soit doublé le nombre de jeunes Canadiens prenant part chaque année à des échanges linguistiques¹⁵². Devant le Comité sénatorial, il a confirmé que ses recommandations étaient toujours pertinentes¹⁵³.

Plusieurs témoins, jeunes et moins jeunes, ont parlé de l'effet positif qu'ont eu les échanges linguistiques et culturels dans leur vie et dans leur façon d'apprécier l'autre communauté de langue officielle. Il s'agissait, pour la plupart, d'un élément déclencheur les ayant encouragés à pousser plus loin leur apprentissage de la langue seconde. Le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, personifie l'exemple type d'une personne parfaitement bilingue qui n'a pas appris sa langue seconde à l'école ou à la maison, mais plutôt par l'entremise d'emplois d'été¹⁵⁴. Le président de la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) a offert un témoignage touchant à ce chapitre¹⁵⁵. Un francophile du Manitoba, ancien participant du programme Odysée, a parlé de l'effet positif des échanges dans sa vie¹⁵⁶.

Belle réussite : les échanges bilingues

En 2012-2013, la Société éducative de visites et d'échanges au Canada a offert plus de 2 200 échanges bilingues jumelant de jeunes Canadiens anglophones et francophones. Les demandes pour ce type d'échanges augmentent d'année en année. Les témoignages ont montré qu'ils sont une priorité. Ils ont des effets positifs sur la façon d'apprécier l'autre communauté de langue officielle de même que sur le taux de rétention des élèves inscrits dans les programmes de langue seconde.

L'intérêt pour les échanges entre les élèves est évident. Les demandes ne cessent de croître. La Société éducative de visites et d'échanges au Canada (SEVEC) n'arrive pas à répondre aux besoins¹⁵⁷. Dans son mémoire soumis au Comité sénatorial, l'organisme indique qu'il reçoit de 35 à 40 % plus de demandes que le financement disponible¹⁵⁸. Ces expériences authentiques où les jeunes sont appelés à baigner dans le milieu culturel et linguistique est un vecteur important du changement des comportements et des mentalités envers l'autre langue officielle. Susciter l'intérêt des jeunes de 9^e et 10^e

année, au moment où ils sont le plus susceptibles de décrocher des programmes de français langue seconde, semble crucial selon la SEVEC¹⁵⁹. Sa directrice générale a par ailleurs mentionné qu'elle explore le potentiel des échanges virtuels comme moyen d'encourager les

plus jeunes élèves à vivre ce genre d'expérience, tout en demeurant en salle de classe¹⁶⁰. Dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne, elle souhaite lancer un projet réunissant plus de 1 500 élèves francophones et anglophones de tout le pays¹⁶¹. Elle a terminé son témoignage en disant :

En conclusion, nous croyons que les échanges linguistiques offrent une expérience d'apprentissage unique qui permet de transformer l'optique des jeunes par rapport à l'apprentissage d'une langue seconde afin qu'ils ne considèrent plus cet apprentissage simplement comme une chose qu'ils doivent faire pour l'école, mais comme une chose qu'ils ont envie de faire pour eux-mêmes¹⁶².

En Europe, le programme *Erasmus* permet de promouvoir les échanges et le dialogue entre les étudiants européens. Ce modèle européen a fait l'envie de quelques témoins. Le commissaire aux langues officielles a fait une proposition en s'inspirant de ce modèle :

Le gouvernement pourrait mettre sur pied un nouveau programme qui vise à offrir aux étudiants l'occasion d'étudier de façon intensive dans leur langue seconde au sein d'un autre établissement canadien. Ce programme serait l'équivalent canadien des programmes couronnés de succès Erasmus et Erasmus Mundus, conçus pour favoriser la collaboration entre les universités européennes, l'échange et le dialogue entre les cultures de même que la mobilité des étudiants et des universitaires, le tout, dans le but de préparer les participants à vivre dans une société mondiale axée sur les connaissances¹⁶³.

Les échanges entre enseignants pourraient faire partie d'une stratégie gagnante de développement professionnel. Quelques témoins, dont l'ACPLS et le commissaire aux langues officielles, en ont fait la suggestion devant le Comité sénatorial¹⁶⁴. Des programmes existent déjà. Au Québec, une étude de l'ÉNAP a fait état de certaines collaborations entre les écoles francophones et anglophones pour des échanges entre enseignants¹⁶⁵.

Cela dit, les initiatives facilitant l'échange entre les professeurs semblent peu développées dans le contexte canadien. Cela s'explique probablement par les obstacles de nature financière ou syndicale, ou bien du fait que l'éducation relève de la responsabilité de chaque province et territoire. La mobilité entre les provinces est difficile. Une représentante de CPF a donc proposé d'assurer une reconnaissance des titres de compétences à travers le pays, afin d'assurer la disponibilité des services d'enseignement dans la langue seconde là où il y a des besoins¹⁶⁶. Le président de l'ACPI a fait la suggestion suivante :

Il s'agirait de faire des échanges : des enseignants de l'Ouest canadien viendraient enseigner l'anglais de manière intensive chez vous et des enseignants québécois viendraient enseigner en immersion chez nous. Ces échanges seraient bénéfiques aux deux régions du pays¹⁶⁷.

Le gouvernement fédéral pourrait faire en sorte d'offrir des incitatifs à cet égard. La directrice générale de l'AUFC et du CNFS a parlé d'un programme en cours de développement pour faciliter la mobilité des étudiants et des enseignants à l'échelle pancanadienne, pour lequel elle a dit espérer recevoir l'appui du gouvernement fédéral¹⁶⁸. La SEVEC a montré de l'intérêt envers ce type d'échanges¹⁶⁹. En mars dernier, les représentants de l'Ambassade de la Suisse au Canada ont fait référence à l'existence de programmes d'échanges pour les

professeurs en Suisse, où là aussi l'éducation relève de la compétence des cantons¹⁷⁰. Il y aurait peut-être lieu pour le Canada de s'inspirer des pratiques établies là-bas.

Des suggestions ont par ailleurs été faites pour offrir des occasions d'échanges aux administrateurs et aux directeurs d'école¹⁷¹. Le fondateur et président de CYF a de son côté lancé l'idée d'offrir des échanges en milieu de travail, à l'image des programmes d'échanges pour les étudiants; le but serait d'offrir des incitatifs aux employeurs qui souhaitent accroître leur capacité bilingue¹⁷².

2.3 La coordination nationale

Des témoins ont demandé une reconnaissance du droit d'apprendre le français et l'anglais à la grandeur du pays au même titre que l'enseignement dans la langue de la minorité est un droit reconnu dans l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. D'autres ont réclamé la mise sur pied d'une stratégie pancanadienne favorisant, appuyant et exigeant l'apprentissage des deux langues officielles à tous les paliers d'enseignement. **Chose certaine, le besoin d'une coordination nationale plus forte ressort de l'ensemble des témoignages entendus.**

2.3.1 La sensibilisation

Selon les témoignages, la valorisation de l'enseignement de la langue seconde auprès des parents canadiens, en particulier les parents allophones, apparaît essentielle. À un plus jeune âge, et même à un âge plus avancé, les parents sont au cœur des choix linguistiques de leurs enfants. Certains croient en l'importance du bilinguisme et mènent des luttes sans merci pour permettre à leurs enfants d'acquérir de bonnes compétences linguistiques. D'autres sont plus récalcitrants, craignant qu'un tel apprentissage soit synonyme d'échec. D'autres n'ont tout simplement pas l'information dont ils ont besoin pour faire un choix éclairé.

En plus des parents, les témoignages ont montré qu'il faut sensibiliser les directions d'écoles et le personnel enseignant aux avantages que représente l'apprentissage d'une ou de plusieurs langues. Une représentante de CPF a illustré la situation de la façon suivante :

Les études montrent que les enseignants et les directeurs d'école conseillent constamment aux parents de ne pas inscrire leurs enfants en immersion française, par exemple, parce que cela nuira à leur apprentissage de l'anglais, langue plus pratique et simplement plus utile pour eux¹⁷³.

Certaines directions d'école sont réfractaires quand vient le temps de mettre sur pied de tels programmes et de promouvoir l'apprentissage des langues officielles. Cela pourrait être dû au fait que les administrateurs sont unilingues. Certains d'entre eux ne sont pas sensibilisés à l'importance d'offrir de la formation en français aux enseignants. D'autres ne consacrent pas suffisamment de ressources ou d'heures d'enseignement en français. La présence du français dans l'école n'est pas toujours encouragée. Le manque de locaux fait partie des autres variables. La présence de gens bilingues à la direction semble un facteur important pour soutenir le travail des enseignants et il faut les outiller¹⁷⁴.

Dans certaines écoles, il se peut qu'il n'y ait pas suffisamment d'enseignants compétents pour répondre à la tâche. La répartition du temps entre les différentes matières peut aussi être source de tiraillement entre les enseignants eux-mêmes. En somme, la façon dont les écoles font la promotion de leurs programmes de langue seconde semble déterminante dans le succès de ces derniers et dans la motivation des élèves à s'y inscrire. Les témoignages ont montré que certaines écoles disposent de ressources pour sensibiliser la clientèle potentielle. Le travail peut se faire par l'entremise de coordonnateurs linguistiques¹⁷⁵, comme c'est le cas pour cette consultante de langue française de l'Alberta que le Comité sénatorial a rencontré¹⁷⁶.

Belle réussite : les écoles publiques d'Edmonton

Après une étude des facteurs expliquant la diminution des inscriptions à ses programmes d'immersion, le conseil des écoles publiques d'Edmonton, en Alberta, a identifié les critères de qualité nécessaires pour qu'un programme de qualité fonctionne et les a mis en œuvre. L'appui de la part de la direction d'école, le soutien aux enseignants, l'engagement des parents et l'existence d'un processus d'évaluation des compétences linguistiques ont été identifiés comme quatre critères de succès. Depuis, les taux d'inscriptions au sein des écoles publiques ont augmenté.

Des témoins ont demandé au gouvernement fédéral de mieux informer la population au sujet de l'existence du système d'éducation en langue française et des programmes d'immersion offerts dans les écoles anglaises, car ces deux systèmes peuvent chacun à leur façon appuyer l'apprentissage du français en milieu majoritaire anglophone. Selon le directeur général de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF), cela pourrait contribuer à résoudre le problème lié à la capacité des écoles d'immersion, tout en permettant aux écoles de langue française de réaliser leur mission¹⁷⁷. En effet, plusieurs jeunes ayants droit francophones s'inscrivent aux programmes d'immersion plutôt qu'aux écoles de langue française. Cette situation suscite probablement des pressions supplémentaires sur la capacité des programmes d'immersion d'accueillir de nouveaux élèves. Une représentante de la CNPF croit qu'il faut sensibiliser davantage les parents pour leur permettre de faire un choix éclairé et d'accompagner leurs enfants dans l'apprentissage des langues¹⁷⁸. Les écoles francophones reconnaissent elles aussi l'importance du bilinguisme pour leurs élèves¹⁷⁹.

Aux yeux de plusieurs, le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de chef de file dans la promotion du bilinguisme. C'est pourquoi de nombreux témoins ont prôné l'adoption d'une stratégie pancanadienne d'apprentissage des deux langues officielles, faisant appel au leadership du gouvernement fédéral pour la coordination nationale des programmes d'enseignement mis sur pied par les provinces et territoires. À l'heure actuelle, des organismes comme l'ACPI, l'ACPLS, CPF ou *Le français pour l'avenir* font la promotion de ces programmes. Ils sont motivés à poursuivre leur travail, mais estiment que la portée de leurs efforts serait plus grande si le gouvernement fédéral prenait le dossier en main. Des témoins souhaitent un engagement ferme du gouvernement fédéral en cette matière¹⁸⁰. La plupart des témoins ont suggéré que des campagnes de sensibilisation soient menées¹⁸¹. Un chercheur de l'UQAM a par ailleurs suggéré de regrouper les forces des organisations langagières en un seul réseau, divisé en plusieurs volets¹⁸². Bref, il faut mettre en œuvre des stratégies pour parler d'une seule voix, à la grandeur du pays.

Il faut aussi porter son attention sur l'embauche de diplômés bilingues en milieu de travail. La fonction publique devrait récompenser ceux qui ont fait l'effort d'apprendre les deux langues officielles¹⁸³. Selon le commissaire aux langues officielles, il faut créer un effet de cascade :

Je crois qu'il est très important de se doter d'une espèce de cascade où le plus grand employeur du Canada, qui est le gouvernement fédéral, envoie un message très clair aux universités soulignant le fait que le gouvernement fédéral a besoin d'employés bilingues et qu'il est de la responsabilité des universités d'offrir des occasions d'apprentissage. Il faudrait, par la suite, que les universités envoient un message similaire aux étudiants, aux parents et aux écoles secondaire selon lequel elles valorisent le fait que les étudiants prennent des cours plus exigeants dans leur langue seconde¹⁸⁴.

Le secteur privé pourrait lui aussi être mis de la partie en reconnaissant que les langues officielles font partie des compétences importantes à acquérir en milieu de travail. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, par exemple, a mis sur pied un plan d'action qui fait un lien direct entre le bilinguisme et les compétences en milieu de travail¹⁸⁵. À l'Île-du-Prince-Édouard, le gouvernement valorise le bilinguisme en sachant que c'est bon pour le tourisme¹⁸⁶. Des chercheurs ont également souligné que c'est bon pour le commerce :

Le commerce bilingue constitue un mécanisme dont un pays peut tirer profit comme c'est le cas pour le bilinguisme canadien¹⁸⁷.

En somme, il y a lieu selon les témoignages entendus de promouvoir davantage la valeur économique du bilinguisme.

2.3.2 L'accès aux programmes

Les témoignages ont exposé le besoin de prendre des mesures pour accroître le nombre de places disponibles et soutenir l'accès aux programmes d'enseignement du français langue seconde, à l'extérieur du Québec. On constate de grandes variations dans le nombre et le type de programmes offerts à travers le pays, dans les normes établies et dans le soutien accordé dans chaque province et territoire. Les témoignages tendent à montrer qu'il n'existe pas un seul bon modèle. De l'immersion, à l'enseignement intensif, en passant par la formation de base, tous peuvent y trouver leur compte. De façon générale, un modèle qui réussit en sera un qui est adapté aux besoins des apprenants et au contexte particulier du milieu.

L'offre d'une gamme complète de points d'entrée constitue la principale revendication. Or, cette offre dépend souvent de la volonté politique du gouvernement en place, couplée à la pression des parents. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, les points d'entrée aux programmes d'immersion française ont été retardés à la 3^e année, alors qu'avant 2008 il était possible de commencer l'immersion dès la 1^{re} année. En ce moment, un programme d'expérience d'apprentissage du français est obligatoire dès la maternelle jusqu'à la 10^e année; des points d'entrée pour l'immersion sont offerts en 3^e et en 6^e année; le français intensif est offert à partir de la 4^e année; et à partir de la 11^e année, le français langue seconde est une matière facultative¹⁸⁸. Cette réforme a été contestée par plusieurs parents néo-brunswickois¹⁸⁹. Un chercheur de l'UQAM spécialiste du français intensif a pourtant dit qu'il s'agissait d'un modèle à suivre¹⁹⁰. Des discussions ont eu lieu récemment pour réintroduire le point d'entrée à l'immersion en 1^{re} année. Aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

Belle réussite : la politique pour l'immersion française au Manitoba

En 2008, le gouvernement du Manitoba a adopté la [Politique curriculaire pour le programme d'immersion française](#), qui fait état des bases légales, didactiques et administratives sur lesquelles repose l'approche immersive dans sa planification, sa mise en œuvre et son existence au Manitoba. Cette politique a attiré l'éloge de la part de certains témoins. En 2014, le ministère de l'Éducation de la province a lancé la Revue de l'éducation en langue française pour renforcer la mise en œuvre du programme d'immersion et promouvoir les bonnes pratiques.

Belle réussite : les programmes en Nouvelle-Écosse

Durant les 20 dernières années, la proportion de jeunes inscrits en immersion française a presque doublé en Nouvelle-Écosse. La province a entrepris la révision de ses politiques et de ses programmes, en tenant compte notamment des principes du Cadre européen commun de référence pour les langues et du français intensif. En 2015, le gouvernement a mis sur pied un plan d'action pour revitaliser les programmes de base, augmenter l'offre de programmes intensifs en 6^e année et offrir aux élèves de 12^e année la possibilité d'obtenir l'attestation du Diplôme d'études en langue française. Les employeurs sont aussi mis de la partie pour reconnaître que le bilinguisme fait partie des compétences à promouvoir en milieu de travail. Voilà un exemple de système où tout le monde y gagne.

Les ressources accordées aux programmes constituent l'autre pierre d'achoppement. Le commissaire aux langues officielles estime que les programmes d'immersion française ne sont pas suffisamment financés, et il a décrit la situation en ces mots dans une lettre ouverte :

Dans les années 1980, des universitaires ont estimé que, si le taux de croissance relatif à l'immersion se maintenait, un million d'enfants participeraient à des programmes d'immersion d'ici 2000. Toutefois, en raison des restrictions budgétaires du milieu des années 1990, les taux d'inscription ont plafonné à environ 300 000, et n'ont pas changé depuis. Les pressions exercées par les parents ont donné lieu à des absurdités comme une attribution des places en fonction du premier arrivé, premier servi, ou de tirages au sort. Imaginez si les places dans les programmes de mathématiques avancées étaient attribuées de cette façon ¹⁹¹!

À l'image du commissaire, de nombreux témoins se sont dits désolés de la situation actuelle des programmes d'immersion, qui prend davantage les airs d'une loterie que d'un programme de qualité disponible à qui le veut bien. Certains conseils scolaires n'assurent pas le transport scolaire aux élèves inscrits en immersion ¹⁹². Il faut donc trouver des moyens de mieux répondre à la demande croissante pour ce type de programmes et réduire les barrières à leur accès. Le président de l'ACPI est d'avis que l'immersion devrait être offerte

partout ¹⁹³. Au Manitoba, par exemple, une politique d'immersion française existe et il n'y pas de limites sur le nombre d'inscriptions ¹⁹⁴. Il semble important de revoir les politiques en place dans tous les types de programmes. La Nouvelle-Écosse a pris de mesures pour revitaliser ses programmes de français de base ¹⁹⁵.

Des témoins ont demandé à ce que l'apprentissage de l'autre langue officielle devienne obligatoire jusqu'à la fin du secondaire. Le président de l'ACPLS a défendu sa position ainsi :

[...] si les cours étaient obligatoires, on verrait plus de présence de cette deuxième langue dans la communauté, les cinémas, les centres d'achats où les jeunes vont. Ils comprendraient alors les raisons pour apprendre cette deuxième langue ¹⁹⁶.

Selon un représentant de la FCEE, c'est une question de droit fondamental ¹⁹⁷. Ces propos ont reçu l'appui d'une enseignante de la Colombie-Britannique ¹⁹⁸. Une consultante de langue française de l'Alberta croit que cela augmenterait les compétences linguistiques des jeunes ¹⁹⁹. Un enseignant de Terre-Neuve-et-Labrador a de son côté lancé l'idée d'offrir des curriculums similaires à travers le pays en se fondant sur des thèmes universels ou des critères communs, tout en défendant le caractère obligatoire des programmes ²⁰⁰. Une professeure de l'Université d'Ottawa a parlé de taux d'abandon inquiétants lorsque l'enseignement de la langue seconde n'est plus obligatoire ²⁰¹. Cela met l'accent sur l'importance d'augmenter la rétention des élèves.

De son côté, le directeur de l'ILOB a indiqué que le fait de rendre les programmes obligatoires pouvait comporter des risques sur la motivation des élèves et a plutôt prôné l'adoption d'une pédagogie moderne d'enseignement des langues ²⁰². Il a aussi parlé des défis associés à la pénurie d'enseignants qualifiés :

Cependant, si on le rend obligatoire, et par le fait même, qu'on n'a pas amélioré la qualité de nos enseignants, ou que l'on n'a pas des enseignants suffisamment diplômés pour l'offrir, ou encore que nos programmes scolaires ne sont pas améliorés, je ne suis pas certain qu'on se rende service. Le rendre obligatoire serait formidable, mais je pense que, demain matin, on ne pourrait pas fournir ce service partout où on devrait le fournir, comme on fournit les services en mathématiques, en histoire, en sciences ou dans les autres matières ²⁰³.

Dans certains pays, l'enseignement des langues est obligatoire. La Finlande a mis sur pied des programmes d'immersion inspirés de très près du modèle canadien ²⁰⁴. CPF trace le portrait suivant de la situation dans son mémoire soumis au Comité sénatorial :

L'éducation multilingue en Finlande passe par des programmes d'immersion en langue seconde offerts aux enfants de la maternelle âgés entre 3 et 6 ans, l'introduction d'une troisième langue en première année [...] et l'introduction d'une quatrième langue en troisième, quatrième ou cinquième année ²⁰⁵.

Ce pays a récemment élaboré une stratégie pour les langues nationales qui vise à assurer que tous les habitants de la Finlande aient le droit et l'occasion d'apprendre leur langue maternelle et l'autre langue nationale. Le même genre de mesures existe en Suisse.

2.3.3 L'évaluation des compétences linguistiques

Une lacune soulevée par presque tous les témoins est qu'il n'y a pas, au Canada, de système qui permette d'évaluer de façon uniforme les compétences linguistiques des jeunes diplômés du secondaire. L'absence d'un tel outil empêche d'établir des points de comparaison entre les 13 systèmes d'éducation du pays, comme l'a résumé ce représentant de l'ILOB :

Par exemple, un étudiant de septième année qui quitte l'Alberta pour aller en Nouvelle-Écosse et qui veut poursuivre ses cours de langue seconde va s'apercevoir que ce n'est pas nécessairement le même curriculum, que le niveau atteint après une septième année en Alberta n'est pas nécessairement celui qui est attendu en Nouvelle-Écosse. Cela rend la mobilité un peu plus difficile²⁰⁶.

Des propositions ont donc été faites pour adopter un cadre canadien commun de référence pour l'enseignement des langues, à l'image du Cadre européen commun de référence (CECR). Ce cadre, publié au début des années 2000, définit des niveaux de maîtrise d'une langue étrangère à l'échelle des pays européens. Le Comité sénatorial a d'ailleurs entendu le témoignage de l'Ambassadeur de la Suisse au Canada au sujet des bonnes pratiques en cours dans son pays pour l'évaluation des compétences linguistiques²⁰⁷.

La promotion des langues en Suisse

En Suisse, une loi fédérale vise à renforcer le quadrilinguisme et à soutenir le plurilinguisme individuel et institutionnel. Elle encourage la compréhension entre les membres des différentes communautés linguistiques. Elle édicte une série de dispositions en matière d'enseignement des langues. Elle fait la promotion des échanges entre élèves et entre enseignants. Elle incite les allophones à maintenir leur langue première et à acquérir une langue nationale. Elle soutient la recherche sur le plurilinguisme. De plus, des mesures ont été prises en vue d'harmoniser l'enseignement des langues dans les cantons suisses. La majorité des cantons suisses encouragent l'acquisition d'une deuxième langue nationale (y compris la dimension culturelle de cette langue) et de l'anglais.

L'enseignement des langues en Finlande

La Finlande a deux langues nationales : le finnois et le suédois. L'exemple du système éducatif de la Finlande a été cité à de nombreuses reprises devant le Comité sénatorial notamment pour les vertus de son système d'immersion. Plusieurs éléments de ce système rejoignent le modèle canadien, mais ils ont été adaptés pour répondre au contexte particulier de ce pays. Les recherches montrent que la connaissance des langues au sein de la population finlandaise est en moyenne plus élevée que dans le reste des pays européens. Récemment, ce pays a mis sur pied une stratégie pour les langues nationales qui vise à assurer que tous les habitants de la Finlande aient le droit et l'occasion d'apprendre leur langue maternelle et l'autre langue nationale.

L'évaluation des compétences linguistiques : le cas de la Suisse

En 2011, des objectifs nationaux de formation ont été adoptés pour décrire les compétences fondamentales à acquérir lors de l'apprentissage des langues étrangères, tant à l'oral qu'à l'écrit. Chaque région linguistique a par la suite établi son plan d'études pour mettre en œuvre ces objectifs. Les instruments développés doivent être compatibles avec le [Cadre européen commun de référence pour les langues](#), qui sert de référence commune pour établir des niveaux de compétence en langues qui sont reconnus internationalement.

Des discussions ont eu lieu et des recherches sont en cours pour étudier la possibilité d'adapter ce modèle au contexte canadien. Le CMEC et l'ACPLS ont fait du travail à ce niveau-là²⁰⁸. Le président de l'ACPLS s'est exprimé ainsi à propos de ce cadre :

À notre avis, le temps est venu pour le Canada d'adopter un unique outil pour caractériser la compétence linguistique de tous ses citoyens, de ses immigrants et de ses étudiants étrangers, quel que soit leur âge. Cet outil devrait viser toutes les langues du monde, et notamment celles qui sont utilisées dans les lieux de travail canadiens, qu'ils aient une portée nationale ou internationale²⁰⁹.

Aucun consensus n'a été atteint à ce jour. Un effort de coordination à plus grande échelle est nécessaire. Un test canadien standardisé doit être développé et mis en application par l'ensemble des provinces et territoires, selon le directeur de l'ILOB²¹⁰. La ministre du Patrimoine canadien s'est engagée à faire avancer ce dossier et à poursuivre la collaboration avec les provinces et les territoires²¹¹. Patrimoine canadien a appuyé des projets pilotes en ce sens :

Ces projets ont motivé les élèves. En sachant où ils en étaient dans leur connaissance de la langue seconde, ils ont pu déterminer où ils devaient concentrer leurs efforts pour améliorer leurs compétences²¹².

Les témoignages ont montré qu'une telle standardisation faciliterait la mobilité des jeunes à travers le Canada. Une reconnaissance concrète des acquis aurait également pour effet d'augmenter l'intérêt des jeunes dans l'atteinte de leurs objectifs en matière de bilinguisme. Elle faciliterait la comparaison des résultats entre les provinces et territoires. Elle servirait de point de repère pour tous les apprenants, d'où qu'ils soient au Canada.

Belle réussite : la mise en œuvre d'un cadre commun en Ontario

La province de l'Ontario a été citée à quelques reprises durant les audiences publiques comme l'exemple d'une province qui a emboîté le pas pour mettre en œuvre les principes reconnus par le Cadre européen commun de référence pour les langues. À ce jour, quelque 60 conseils scolaires anglophones de l'Ontario ont pris des engagements envers l'amélioration des compétences linguistiques des élèves des programmes de français de base, de français intensif et d'immersion française. Ce modèle gagnerait à être reproduit ailleurs au Canada.

Pour atteindre ces résultats, il faut que la stratégie repose sur une solide conception de l'apprentissage des langues. Quelques provinces ont déjà pris des mesures pour évaluer les compétences des élèves de 12^e année, comme c'est le cas en Nouvelle-Écosse²¹³ et en Ontario²¹⁴.

2.3.4 Les cibles nationales

En 2003, le gouvernement fédéral s'était fixé un objectif précis en vue de doubler la proportion de jeunes diplômés bilingues au Canada. Il avait indiqué qu'il voulait faire passer la proportion de jeunes Canadiens âgés de 15 à 19 ans avec une connaissance des deux langues officielles de 24 % en 2001 à 50 % en 2013. Or, ni la *Feuille de route pour la dualité linguistique canadienne (2008 à 2013)* ni la *Feuille de route pour les langues officielles du Canada (2013-2018)* ne contenaient d'objectif précis quant à la proportion de jeunes diplômés bilingues.

Les plus récentes données du recensement – soit 22,6 % des jeunes Canadiens âgés de 15 à 19 ans avec une connaissance des deux langues officielles en 2011 – montrent que nous sommes loin des résultats visés par le gouvernement fédéral en 2003. Des revendications ont donc été faites en faveur du **retour d'une telle cible nationale, assortie d'objectifs clairs à propos du type et du niveau de compétences linguistiques à atteindre chez les jeunes diplômés du secondaire**. Des témoins voudraient que les ententes bilatérales contiennent des buts plus ambitieux, mais atteignables, pour augmenter le nombre d'enfants inscrits aux programmes de langue seconde. CPF est du lot²¹⁵. Le président de l'ACPI a suggéré une cible de 7 % d'augmentation par année des inscriptions aux programmes d'immersion²¹⁶. Le directeur de l'ILOB n'a pas donné de seuil précis, mais a précisé que cette cible doit être réaliste et donner lieu à une révision des programmes d'études de langue seconde se fondant sur un cadre commun²¹⁷. Ce même témoin a suggéré que des mesures soient mises en place pour favoriser l'apprentissage des langues officielles à tout âge, afin d'encourager le plus grand nombre possible de Canadiens à devenir bilingues, et pas seulement les plus jeunes²¹⁸. D'autres ont proposé de mettre l'accent sur la mesure des compétences plutôt que sur une cible à atteindre²¹⁹.

2.3.5 La recherche

Comme l'ont montré à plusieurs reprises les témoignages devant le Comité sénatorial, la recherche récente confirme que le bilinguisme et l'apprentissage d'une langue seconde peuvent être bénéfiques à plusieurs points de vue. Dans ce contexte, le financement de la recherche au sein des établissements postsecondaires est perçu par plusieurs comme essentiel. La recherche favorise le développement de politiques publiques. Elle facilite la mise en œuvre de nouvelles approches d'enseignement de langue seconde au Canada. Elle assiste au développement de nouveaux outils. Elle fait ressortir les bonnes pratiques.

Des chercheurs que le Comité sénatorial a rencontrés ont d'ailleurs contribué au développement de nouvelles approches en matière d'enseignement de la langue seconde. Les programmes de français intensif, qui connaissent un grand succès à l'extérieur du Québec, reposent sur des recherches poussées sur l'approche neurolinguistique²²⁰. Le Comité sénatorial a aussi entendu des chercheurs qui se sont intéressés à l'apprentissage de l'anglais

Belle réussite : la promotion de la recherche sur le bilinguisme

L'Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB) de l'Université d'Ottawa compte sur l'appui d'un bureau de développement et de promotion qui assure le partage des meilleures pratiques en matière de langues officielles et du bilinguisme. L'ILOB collabore avec des institutions européennes pour l'amélioration des pratiques relatives à l'apprentissage des langues secondes.

intensif au Québec et qui recommandent sa mise en œuvre progressive et flexible sur l'ensemble du territoire québécois²²¹. Des centres de recherche situés à l'Université d'Ottawa travaillent activement à l'élaboration de politiques publiques touchant au bilinguisme, à la dualité linguistique et à l'évaluation des compétences linguistiques²²². D'autres travaillent à déterminer les volets dans lesquels la collaboration entre les provinces et les territoires pourrait contribuer à l'amélioration de l'enseignement du français langue

seconde au Canada²²³. Plusieurs chercheurs que le Comité sénatorial a rencontrés se sont aussi penchés sur l'adaptation du Cadre européen commun de référence pour les langues au contexte canadien.

Le directeur de l'ILOB a attiré l'attention sur le besoin de créer une relève dans ce secteur de recherche et a parlé d'un projet en branle pour offrir un programme d'été de formation en recherche²²⁴. Le fondateur et président de CYF a réclamé que des données soient compilées sur le nombre de jeunes anglophones qui poursuivent l'apprentissage du français après l'école secondaire²²⁵. Un représentant de Statistique Canada a indiqué qu'il faudrait évaluer les facteurs influençant le choix vers l'un ou l'autre des programmes de langue seconde, car peu de données existent là-dessus²²⁶. Les directrices générales de l'AUFC et du CNFS et de l'organisme *Le français pour l'avenir* ont confirmé cet état de fait²²⁷.

Un chercheur de l'ÉNAP a fait valoir que la recherche permet d'évaluer les programmes existants et qu'il faut investir davantage pour distinguer ce qui fonctionne de ce qui ne fonctionne pas²²⁸. Une professeure de l'Université d'Ottawa a proposé de faire davantage de recherche sur les programmes de base²²⁹. Une membre de l'ACPI a insisté pour mettre en œuvre les recommandations énoncées dans une étude parue en 2014 afin d'inciter un plus grand nombre de jeunes Canadiens à poursuivre leurs études postsecondaires en français²³⁰. Cette étude fait état de six recommandations qui visent à :

- renforcer les partenariats entre les établissements d'enseignement;
- rehausser la qualité des programmes d'immersion au secondaire;
- promouvoir les occasions de poursuivre l'apprentissage du français après le secondaire;
- renforcer l'accueil et l'intégration des étudiants francophiles dans les établissements de la francophonie canadienne;
- augmenter la rétention et le succès de ces derniers;
- approfondir la connaissance de cette clientèle;
- effectuer une nouvelle enquête pour mieux comprendre les motivations et les obstacles à la poursuite des études postsecondaires en français²³¹.

2.3.6 Le financement et la reddition de compte

Le Programme « Mise en valeur des langues officielles » de Patrimoine canadien représente environ le tiers des investissements en langues officielles faits par ce ministère. C'est surtout le volet « Apprentissage de la langue seconde », en particulier les dépenses faites dans le cadre des ententes fédérales-provinciales/territoriales et des programmes d'échanges, qui a attiré l'attention lors des audiences publiques. Le financement complémentaire du gouvernement fédéral représente au-delà de 40 % des investissements totaux à la grandeur du pays. L'appui est donc important et doit continuer.

Certains des investissements prévus dans la [Feuille de route pour les langues officielles du Canada \(2013-2018\)](#) ont diminué comparativement à l'initiative quinquennale qui l'a précédée :

- 15 millions de dollars en moins sur cinq ans pour ce qui est de l'appui à l'enseignement de la langue seconde;
- 3,4 millions de dollars en moins sur cinq ans pour les bourses d'été de langue;
- 1,4 million de dollars en moins sur cinq ans pour les moniteurs de langues officielles.

Faute de données claires, il est difficile de déterminer comment les sommes pour les bourses d'été de langue et les moniteurs de langues officielles ont été réparties entre les volets « langue seconde » et « langue de la minorité » pour les cinq prochaines années. Des investissements additionnels de la part du gouvernement fédéral dans l'enseignement du français langue seconde sont nécessaires, de l'avis de plusieurs témoins. L'ACPLS, dans un mémoire envoyé au Comité sénatorial, propose d'accroître considérablement le financement du volet langue seconde de Patrimoine canadien²³². Le commissaire aux langues officielles, de son côté, estime que le succès des programmes de français langue seconde est limité à cause de ressources insuffisantes²³³.

Le commissaire a d'ailleurs déploré l'abandon d'une autre initiative pourtant couronnée de succès dans l'initiative quinquennale précédente. Entre 2009-2010 et 2011-2012, l'École de la fonction publique du Canada a financé un projet pilote, doté d'un budget de 2,5 millions de dollars, qui consistait à étendre l'accès aux outils d'apprentissage linguistique dans dix universités canadiennes. Ce projet s'adressait directement aux étudiants de niveau postsecondaire et visait le maintien des compétences dans leur langue seconde. À la fin du processus, les étudiants se sont dits satisfaits des outils mis en place et des résultats atteints. L'initiative n'a pas été reconduite. Pourtant, il a été maintes fois reconnu que le gouvernement fédéral a un rôle important de promotion à jouer auprès des universités canadiennes, afin de permettre à un plus grand nombre d'étudiants de devenir bilingues. Aux dires du commissaire, le message doit être clair :

Le gouvernement fédéral a une obligation comme employeur d'envoyer le message aux universités que le plus grand employeur au Canada a besoin d'employés bilingues et, de la même façon, les universités ont l'obligation d'envoyer le message aux étudiants et aux écoles secondaires en disant que le bilinguisme est une compétence qu'on valorise²³⁴.

Par ailleurs, malgré des investissements prévus de 11,25 millions de dollars sur cinq ans destinés à Échanges Canada, qui offre des contributions pour des programmes d'échanges et de visites favorisant l'apprentissage ou le perfectionnement des langues officielles, les témoignages ont montré qu'il y a lieu d'en faire plus au sujet des échanges. Tout porte à croire, après l'analyse des données budgétaires de ce programme, qu'il ne s'agit pas d'investissements nouveaux par rapport à ce qui existait déjà avant 2012-2013. Cet engagement ne répond pas aux recommandations du commissaire aux langues officielles pour ce qui est de doubler le nombre de jeunes Canadiens prenant part chaque année à des échanges linguistiques²³⁵. Il y a un réel besoin, selon les témoignages entendus, d'augmenter le bassin d'étudiants qui ont accès aux programmes d'échanges.

Un représentant de CPF a par ailleurs proposé qu'à l'avenir :

[...] des sommes d'argent destinés à l'apprentissage du français langue seconde par les immigrants trouvent leur place dans une feuille de route ultérieure ²³⁶.

Le commissaire aux langues officielles est du même avis ²³⁷. Il faut en effet trouver des moyens d'appuyer l'apprentissage du français chez les jeunes immigrants à l'extérieur du Québec. Un chercheur de l'UQAM a demandé à ce que soient modifiés les critères d'attribution des fonds dans le cadre des ententes fédérales-provinciales/territoriales : plutôt que de se fier au nombre d'inscriptions dans les programmes, il faudrait tenir compte du niveau de compétence atteint par les élèves ²³⁸.

Un certain nombre de témoignages livrés devant les comités parlementaires au cours des dernières années ont montré que des difficultés perdurent à l'égard de la reddition de compte dans le secteur de l'éducation. Des organismes ont affirmé avoir du mal à savoir comment les fonds du gouvernement fédéral sont utilisés par les ministères de l'Éducation de leur province ou de leur territoire. C'est le cas de CPF et de la FNCSF ²³⁹. CPF a tracé le portrait actuel de la situation dans le mémoire soumis au Comité sénatorial :

L'analyse des plans d'action des provinces et des territoires indique que de nombreux plans ne se conforment pas aux exigences en matière de reddition de [compte]. Beaucoup ne font pas mention de la participation des parents ou de l'accès à l'information concernant les modalités de financement des programmes de FLS [français langue seconde]; peu de plans comprennent des mesures visant à assurer de manière efficace la responsabilité financière en ce qui a trait à l'utilisation finale des fonds et aucun modèle prévoyant les coûts réels liés à la prestation de programmes d'enseignements du FLS n'a été élaboré. Nous souhaiterions connaître la façon dont l'argent est dépensé dans les conseils scolaires ²⁴⁰.

Les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire s'inquiètent du manque de transparence dans l'utilisation des fonds transférés par le gouvernement fédéral. À cette préoccupation, la ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles a répondu qu'il serait possible d'encourager les ministres des provinces et des territoires à fournir plus d'information, mais elle n'a pas proposé de solutions concrètes pour changer les façons de faire ²⁴¹.

En septembre 2013, le commissaire aux langues officielles a fait paraître les résultats d'une vérification horizontale sur la reddition de compte touchant les paiements de transfert aux provinces, dont le protocole d'entente en éducation ainsi que les ententes bilatérales qui en découlent ²⁴². Le commissaire a remarqué que la structure de reddition de compte de Patrimoine canadien était appropriée, mais que des lacunes pouvaient exister du côté des gouvernements provinciaux

Belle réussite : la reddition de compte en Colombie-Britannique

Le ministère de l'Éducation de la province affiche sur son site Web les données relatives au financement de l'entente fédérale-provinciale en éducation. Le public est donc en mesure d'en savoir plus au sujet de l'utilisation des fonds consacrés à l'apprentissage du français langue seconde. Certains témoins croient qu'il y aurait lieu de s'en inspirer.

et territoriaux. C'est pourquoi il a recommandé au Ministère de procéder à des validations sur le terrain et à une tenue efficace des dossiers²⁴³. Les pratiques de reddition de compte varient d'une province et d'un territoire à l'autre. Un représentant de CPF a cité le cas de la Colombie-Britannique comme modèle à suivre, en insistant toutefois sur le fait que les données présentées au public ne sont pas parfaites; elles ne permettent pas, par exemple, de dire si les fonds ont été dépensés de façon optimale²⁴⁴.

« Pour que la dualité linguistique continue d'être perçue comme une valeur canadienne, le gouvernement doit cibler des mesures durables. Il faut davantage insister sur les moyens mis à la disposition des citoyens pour perfectionner leur maîtrise de la langue seconde. »

**Graham Fraser, commissaire aux langues officielles,
Témoignages, 29 avril 2013, p. 9.**

Chapitre 3 – S’inspirer des bonnes pratiques pour aller de l’avant

Ce troisième chapitre présente les observations du Comité sénatorial. Il propose de s’inspirer des pratiques exemplaires et de renforcer les politiques linguistiques et d’apprentissage d’une langue seconde au Canada. Il présente, pour ce faire, 10 recommandations à l’intention du gouvernement fédéral en vue d’améliorer la situation. Elles sont axées sur quatre domaines précis : la promotion active du bilinguisme, la maîtrise accrue des langues officielles, les pratiques novatrices et le financement.

3.1 Vers une promotion active du bilinguisme

Le Canada est un pays caractérisé par une très grande diversité linguistique. Cependant, bien qu’un grand nombre de Canadiens appuient le bilinguisme, seuls 17,5 % d’entre eux ont affirmé avoir une connaissance du français et de l’anglais en 2011. Il y a lieu, pour le gouvernement fédéral, de prendre des mesures durables pour assurer une promotion active du bilinguisme.

3.1.1 Miser sur les avantages reconnus du bilinguisme

Plusieurs intervenants, qu’ils soient du milieu scolaire, communautaire, gouvernemental ou de la recherche, s’entendent pour reconnaître qu’il y a des avantages associés à la connaissance de deux ou plusieurs langues officielles. Les témoignages ont été unanimes sur ce point. Il s’agit d’une valeur ajoutée dont tous les Canadiens devraient pouvoir bénéficier.

3.1.2 Le rôle de chef de file du gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral a un rôle de chef de file à jouer envers la promotion du bilinguisme. Compte tenu des obligations législatives et constitutionnelles qui lui incombent, il doit agir comme champion dans ce dossier et amener les autres partenaires à le suivre dans la réalisation de ses objectifs en matière de bilinguisme. Il doit miser sur les bonnes pratiques contenues dans le présent rapport, et les faire connaître.

3.1.3 Mettre sur pied une stratégie fédérale-provinciale appuyée par tous

C’est en travaillant ensemble à la promotion du bilinguisme, à l’intérieur d’une stratégie pancanadienne appuyée par tous, que l’on pourra atteindre des résultats durables. Les témoignages montrent qu’un engagement plus ferme du gouvernement fédéral est souhaité. Mais le succès ne sera atteint que si tous les partenaires mettent la main à la pâte. Le but est

d'amener les provinces et territoires à développer une stratégie commune d'apprentissage des langues officielles et de le faire en se fondant sur les bonnes pratiques et l'expérience des organismes qui font la promotion des langues officielles sur le terrain. Il faut établir une voix nationale pour la promotion et l'apprentissage des langues officielles.

3.1.4 Assurer un accès partout et pour tous aux programmes de langue seconde

Pour reprendre les termes des représentants de CPF, l'enseignement des langues secondes « est une occasion à saisir pour tous les enfants »²⁴⁵. Dans cette optique, il faut être en mesure d'offrir des chances égales d'accès à tous les types d'apprenants. Les programmes d'immersion ne devraient pas être assortis de plafonds comme c'est le cas présentement dans plusieurs écoles. Le problème central, c'est qu'il y a un manque de ressources pour assurer une mise sur pied plus généralisée de ces programmes. Les programmes intensifs gagnent eux aussi en popularité, mais ne correspondent pas aux besoins de tous les élèves. C'est pourquoi il faut aussi faire en sorte d'améliorer les programmes de base. Le gouvernement fédéral devrait encourager les provinces et les territoires à mettre sur pied des politiques d'accès équitable pour tous les types de programmes. Quelques provinces, comme le Manitoba et la Nouvelle-Écosse ont établi de bonnes pratiques à cet égard. Il y a lieu de s'en inspirer. L'offre d'une gamme complète de points d'entrée constitue la principale revendication. Il faut encourager des mesures adaptées aux besoins de la clientèle.

3.1.5 Valoriser la profession d'enseignant des langues secondes

La pénurie d'enseignants de langue seconde crée des obstacles à l'accès, et c'est pourquoi la grande majorité des témoignages ont porté sur l'importance d'offrir un appui aux enseignants. Au fondement de tout cela, il faut revaloriser la profession d'enseignant des langues secondes. Les jeunes issus des programmes d'immersion constituent un bassin important de futurs professionnels du milieu de l'éducation. Une plus grande promotion de la carrière d'enseignant de langue seconde devrait être faite auprès d'eux.

3.1.6 Engager les secteurs public et privé

Les témoignages ont montré qu'il faut convaincre les employeurs de l'avantage que représente l'embauche de jeunes diplômés bilingues. Une main-d'œuvre bilingue constitue une valeur ajoutée dans une économie mondiale dans laquelle le Canada doit se positionner. Ce travail de sensibilisation doit se faire autant du côté du secteur public que privé. Si le bilinguisme est bon pour le commerce, il doit aussi l'être pour le Canada. Cela rajoute à l'idée d'assurer une promotion active du bilinguisme. Il ne fait aucun doute que les personnes bilingues sont en demande sur le marché du travail. Elles ont habituellement peu de difficulté à se trouver de l'emploi. Le gouvernement fédéral doit miser sur cet avantage concurrentiel en aidant un plus grand nombre de Canadiens à maîtriser les deux langues officielles. La fonction publique peut, à ce titre, exercer un rôle de modèle en engageant plus de jeunes diplômés bilingues.

3.2 Une maîtrise accrue des langues officielles

Un facteur clé, pour que les stratégies de promotion du bilinguisme fonctionnent, est d'assurer à ceux et celles qui déploient des efforts pour apprendre l'autre langue qu'ils pourront atteindre

les résultats souhaités. Il y a lieu, pour le gouvernement fédéral, de prendre des mesures pour assurer une maîtrise accrue des langues officielles au sein de la population.

3.2.1 Augmenter le niveau de bilinguisme des jeunes Canadiens

Le taux de bilinguisme chez les jeunes est stagnant. Pour l'augmenter, le gouvernement fédéral a besoin de l'appui de tous ses partenaires : des provinces et territoires, des organismes à but non lucratif, des chercheurs, des enseignants, des parents et des jeunes eux-mêmes. Il a aussi besoin d'agir sur plusieurs fronts et d'appuyer les différents programmes existants. Les données les plus récentes recueillies par Patrimoine canadien montrent que 15 % des élèves anglophones sont inscrits en immersion²⁴⁶. Il faut donc trouver des moyens d'appuyer ces élèves, mais également les 85 % restants qui se retrouvent dans des programmes assez inégaux d'une province à l'autre, d'un conseil scolaire à l'autre, et d'une école à l'autre.

3.2.2 Répondre aux besoins de tous les élèves

Il semble selon les témoignages entendus que des mesures particulières doivent être prises envers les jeunes immigrants. Il faut également appuyer les élèves en difficulté d'apprentissage. Les politiques et les programmes mis sur pied doivent tenir compte de leurs spécificités et être flexibles. Il faut changer les mentalités et parler davantage d'inclusion. Plus tôt ces élèves peuvent intégrer les programmes de langue seconde, meilleures sont leurs chances de réussite. La ministre du Patrimoine canadien a reconnu qu'il fallait agir²⁴⁷. Des incitatifs sont nécessaires pour rendre les pratiques conformes aux besoins de tous les élèves.

3.2.3 Répondre aux besoins des enseignants de langue seconde

Les témoignages ont montré que c'est en appuyant le travail des enseignants que l'on assurera le succès des programmes d'apprentissage de la langue seconde. Les constats suivants peuvent être établis : il faut plus d'enseignants qualifiés et il faut leur offrir une formation adéquate, faciliter leur développement professionnel et encourager les échanges entre eux. Il faut aussi s'assurer d'offrir aux enseignants des compétences de pointe pour répondre aux attentes et aux besoins. Des organismes offrent déjà du perfectionnement professionnel aux enseignants de langue seconde. Il faut continuer de les appuyer. La formation des enseignants doit en effet répondre aux besoins sur le terrain. Il ne faut pas oublier que les enseignants agissent souvent comme des modèles auprès des jeunes. Le mieux outillés ils seront, meilleurs seront les résultats.

3.2.4 Appuyer les établissements postsecondaires

Dans un système où l'on souhaite favoriser la promotion et l'apprentissage des langues, le rôle des universités est crucial. Que ce soit pour le maintien des acquis des étudiants, la formation du personnel enseignant ou la recherche, les établissements postsecondaires sont des incontournables. Les universités de la francophonie canadienne représentent un atout considérable pour les élèves de français langue première et pour attirer les élèves issus des programmes de français langue seconde ou d'immersion. Les témoignages ont montré que des appuis supplémentaires sont nécessaires pour aider les universités canadiennes à développer davantage de programmes en français. Il faut s'assurer de renforcer la capacité et les infrastructures des plus petits établissements en milieu francophone minoritaire.

3.2.5 Adopter un cadre canadien commun de référence pour les langues

Des revendications pour l'adoption d'un cadre canadien commun de référence pour les langues se sont fait entendre de la très grande majorité des témoins. Un tel outil constituerait un avantage de taille pour le pays en entier, pour les systèmes d'éducation des provinces et pour les élèves eux-mêmes, qui y verraient une motivation supplémentaire, un idéal à atteindre, de même qu'une possibilité d'exporter leurs compétences linguistiques partout au Canada. Le gouvernement fédéral doit faciliter la création d'un tel outil national d'évaluation des compétences en langue seconde, souhaité par plusieurs. Quelques provinces ont déjà emboîté le pas, par exemple en Ontario, en Nouvelle-Écosse, en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve-et-Labrador. Il est important que les autres provinces développent un outil reconnu et utilisé par tous. Un rôle actif de coordination de la part du gouvernement fédéral est vivement souhaité. Le CMEC a élaboré un guide pour l'exploitation d'un tel cadre dans le contexte canadien²⁴⁸. Le gouvernement fédéral doit aller de l'avant pour identifier des niveaux communs de référence liés à l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation des compétences langagières au Canada.

3.2.6 Soutenir les échanges pour les élèves et pour les enseignants

Les témoignages ont montré qu'il existe un lien étroit entre les échanges, la motivation et des compétences linguistiques plus fortes. Il faut augmenter les possibilités d'utiliser la langue seconde en situation réelle. C'est pourquoi plusieurs témoins, sinon tous, ont revendiqué une augmentation des occasions d'échanges entre les jeunes Canadiens de toutes les provinces et de tous les milieux scolaires. Il y a lieu de promouvoir davantage les programmes existants et il y a lieu d'en faire plus. Plusieurs sont en faveur d'un élargissement de ces programmes. Il faut aussi encourager les échanges entre les enseignants.

3.3 Les pratiques novatrices

Les bonnes pratiques peuvent servir à guider les stratégies de promotion du bilinguisme et entraîner une maîtrise accrue des langues officielles. Le gouvernement fédéral devrait donc encourager les pratiques novatrices en regardant du côté des nouvelles approches pédagogiques, des médias et de la recherche.

3.3.1 S'inspirer des pratiques associées à de nouvelles approches pédagogiques

Les recherches et la pratique tendent à montrer qu'il faut faire appel à une pédagogie moderne pour intéresser les élèves à l'apprentissage de la langue seconde. Les témoignages ont encouragé l'usage des médias sociaux et des plateformes numériques en salle de classe. Ce genre de stratégie peut garantir une plus grande participation des élèves. Ce sont des outils que les jeunes connaissent et qu'ils utilisent. Ils encouragent les relations informelles et facilitent les expériences authentiques entre les élèves eux-mêmes. Ils attirent l'attention sur la culture de l'autre. Susciter leur intérêt de la sorte ne peut qu'être un atout. Dans les milieux isolés, où les ressources humaines ne sont pas toujours disponibles, l'enseignement à distance pourrait faire partie des solutions à envisager. Cela permet de rendre disponibles des programmes à une portion plus importante de la population. L'exemple de Terre-Neuve-et-Labrador peut certainement donner des pistes à suivre sur ce plan-là. À long terme, des programmes pourraient même être développés et mis en ligne pour favoriser

l'autoapprentissage des langues officielles dans l'ensemble de la population canadienne. Les échanges virtuels peuvent aussi représenter une voie d'avenir pour mettre les jeunes Canadiens en contact les uns avec les autres.

3.3.2 Encourager les médias à jouer un rôle actif

Le Comité sénatorial était ravi d'apprendre que certains médias, comme TV5 Québec-Canada et TFO, jouent un rôle actif envers la promotion du français comme langue seconde. Les outils qu'ils ont développés gagneraient à être connus. Ils ont pour avantage d'offrir des expériences authentiques aux apprenants en faisant référence à la culture francophone canadienne. Ils sont interactifs et favorisent l'autoapprentissage. Ils sont facilement adaptables. Les efforts déployés par les médias peuvent contribuer à ceux des enseignants dans les salles de classe. Le gouvernement fédéral aurait donc avantage à faire la promotion de ces ressources pédagogiques auprès de ses partenaires.

3.3.3 Soutenir la recherche et assurer la diffusion des résultats

Les témoignages ont montré qu'il faut investir dans la recherche et encourager le partage des bonnes pratiques entre les conseils scolaires, de même qu'entre les provinces et territoires. La recherche permet d'en apprendre davantage sur les facteurs de réussite des programmes de langue seconde. Elle permet d'évaluer les mesures existantes. Elle propose de nouvelles voies à suivre, souligne des approches novatrices, et facilite le transfert des connaissances. Elle contribue à détruire les mythes. Patrimoine canadien et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pourraient établir certaines priorités de recherche pour l'avenir. Les interventions du gouvernement fédéral doivent en effet s'appuyer sur des recherches solides.

3.4 Le financement

Les mesures énoncées ne pourront avoir de résultats concrets que si elles sont couplées à des ressources suffisantes et que si l'on s'assure qu'elles sont investies à bon escient. Il y a lieu, pour le gouvernement fédéral, d'offrir un financement équitable et durable et d'améliorer ses pratiques de reddition de compte.

3.4.1 Offrir un financement équitable et durable

Les témoignages ont montré que les investissements du gouvernement du Canada pour la promotion des langues officielles et l'appui à l'apprentissage des langues officielles sont essentiels. L'introduction de nouvelles formules d'apprentissage, que cela soit pour les programmes d'immersion ou les programmes intensifs, exige de la volonté politique et des ressources. Même chose lorsque vient le temps d'améliorer les programmes de base. Miser sur une maîtrise accrue des langues officielles au sein de la population canadienne ne peut se faire sans un financement équitable et durable.

3.4.2 Améliorer la reddition de compte

Les témoignages au sujet de l'amélioration des pratiques de reddition de compte se répètent depuis plusieurs années. Il s'agit de la seule façon, pour le gouvernement fédéral, de s'assurer que les fonds sont dépensés de façon efficace et efficiente. Ces investissements représentent plus du tiers de l'appui offert par le gouvernement fédéral en matière de langues officielles. Dans un esprit de saine gestion, le gouvernement fédéral a tout intérêt à prendre des mesures

pour améliorer la transparence et faire en sorte que son argent soit investi de façon à ce qu'il soit conforme aux attentes et aux besoins.

3.5 Les recommandations

À la lumière des observations qui précèdent, le Comité sénatorial estime que **le gouvernement fédéral doit assurer une promotion active du bilinguisme**. Il doit s'engager à faire connaître les avantages du bilinguisme et agir comme champion pour amener l'ensemble des partenaires à développer une stratégie pancanadienne d'apprentissage des langues officielles. Il est tenu de le faire selon les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Loi sur les langues officielles. Selon le Comité sénatorial, il y a lieu, dès maintenant, d'agir sur deux fronts. D'abord, il faut **assurer un accès partout et pour tous aux programmes de langue seconde**. Ensuite, il faut prendre les moyens d'engager les secteurs public et privé dans cette promotion active des deux langues officielles du pays. Pour cela, le gouvernement fédéral doit **encourager le public et les entreprises à favoriser la reconnaissance et l'usage des deux langues officielles** et **mettre sur pied une campagne nationale de sensibilisation pour valoriser l'apprentissage du français et de l'anglais comme langues officielles du Canada**. Le message doit être clair et venir d'en haut : le bilinguisme est bon pour le capital humain et bon pour l'économie canadienne.

Par conséquent, le Comité sénatorial recommande :

UNE PROMOTION ACTIVE DU BILINGUISME
Recommandation 1
Reconnaissant les compétences partagées en éducation et les responsabilités qui incombent au gouvernement fédéral en vertu du paragraphe 43(1) de la <i>Loi sur les langues officielles</i> concernant l'apprentissage du français et de l'anglais au Canada, Patrimoine canadien doit assurer un accès partout et pour tous aux programmes de langue seconde dans l'ensemble du Canada.
Recommandation 2
Que Patrimoine canadien, en vertu des responsabilités qui lui incombent au paragraphe 43(1) de la <i>Loi sur les langues officielles</i> , encourage le public et les entreprises à favoriser la reconnaissance et l'usage des deux langues officielles et qu'il mette sur pied une campagne nationale de sensibilisation pour valoriser l'apprentissage du français et de l'anglais comme langues officielles du Canada.

Le Comité sénatorial croit qu'il y a lieu de fixer des objectifs clairs et ambitieux pour l'avenir afin d'assurer **une maîtrise accrue des langues officielles au sein de la population, en particulier chez les jeunes Canadiens**. En prenant de telles mesures, le gouvernement du Canada ne pourrait que renforcer son économie en encourageant la formation d'une main-d'œuvre bilingue. Le Comité sénatorial déplore la baisse de la proportion de jeunes Canadiens en mesure de soutenir une conversation en français et en anglais. Cette question doit être prise très au sérieux. Le maintien du *statu quo* n'est plus une option.

Le Comité sénatorial souhaite vivement que Patrimoine canadien joue un rôle de chef de file pour convaincre ses homologues provinciaux et territoriaux à adopter une cible nationale précise. Les discussions pourraient avoir lieu dans le cadre des rencontres du CMEC ou de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (CMFC). Cela pourrait aussi se faire par l'entremise d'états généraux sur le bilinguisme au Canada. Il faudrait aussi s'assurer d'engager la discussion avec les principaux acteurs du milieu : les organisations langagières, les conseils scolaires ainsi que les enseignants. La cible pourrait **fixer des objectifs précis et mesurables à atteindre, d'ici 2018**, date à laquelle viendra à échéance la [Feuille de route pour les langues officielles du Canada \(2013-2018\)](#).

Cette cible nationale devrait être établie de sorte à répondre aux besoins des élèves et des enseignants et **accorder une place importante à la poursuite de l'apprentissage des langues officielles au-delà du secondaire**. Le gouvernement fédéral doit aider les collèges et les universités à développer davantage de programmes en langue seconde et leur fournir les ressources nécessaires pour le faire. D'abord et avant tout, le gouvernement fédéral doit **établir, d'ici 2018, un cadre canadien commun de référence pour les langues**. Celui-ci doit identifier des niveaux communs de référence liés à l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation des compétences langagières au Canada, et cela doit se faire en collaboration avec les ministères de l'Éducation des provinces et des territoires. Patrimoine canadien devrait aussi **mettre un accent particulier sur les échanges linguistiques et culturels, à la fois pour les élèves et les enseignants, et augmenter son appui à cet égard dès maintenant**.

Par conséquent, le Comité sénatorial recommande :

UNE MAÎTRISE ACCRUE DES LANGUES OFFICIELLES
Recommandation 3
Que Patrimoine canadien, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et en consultation avec les organisations langagières, les conseils scolaires et les enseignants, se fixe un objectif précis et mesurable pour accroître la maîtrise des langues officielles au sein de la population canadienne, en particulier chez les jeunes de 15 à 19 ans, d'ici 2018.

Recommandation 4

Que Patrimoine canadien accorde une place importante à la poursuite de l'apprentissage des langues au-delà du secondaire en aidant les collèges et les universités à développer davantage de programmes en langues officielles et en leur fournissant les ressources nécessaires.

Recommandation 5

Que Patrimoine canadien, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, établisse un cadre canadien commun de référence pour les langues identifiant des niveaux communs de référence liés à l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation des compétences langagières au Canada, d'ici 2018.

Recommandation 6

Que Patrimoine canadien augmente dès maintenant son appui aux échanges linguistiques et culturels, à la fois pour les élèves et les enseignants.

Le Comité sénatorial encourage le gouvernement fédéral à prendre acte des bonnes pratiques énumérées dans son rapport. Les mesures devraient **encourager les médias à jouer un rôle actif dans la promotion des langues officielles**. Le Comité sénatorial estime que les propositions présentées par certains témoins comme TV5 Québec-Canada et TFO Éducation méritent d'être étudiées.

De plus, le Comité sénatorial reconnaît le rôle important que peuvent jouer les universités dans l'élaboration et l'évaluation d'outils d'apprentissage de la langue seconde. Il est important d'être en mesure de distinguer les approches qui fonctionnent de celles qui fonctionnent moins, et cela passe entre autres par la recherche. Le gouvernement fédéral doit donc s'engager à soutenir le travail des chercheurs et **faire en sorte d'appuyer ses actions sur des recherches solides qui mettent l'accent sur les pratiques novatrices**. Que ce soit pour s'inspirer des nouvelles approches pédagogiques ou encourager l'utilisation des nouvelles technologies en salle de classe, le gouvernement fédéral gagnerait à faire connaître les succès atteints jusqu'à maintenant. Pour ce faire, il doit s'engager à **diffuser les résultats des recherches les plus récentes en matière de promotion et d'enseignement des langues officielles**. Il est important de les vulgariser pour que le grand public en comprenne la teneur. De telles actions contribueront à défaire les mythes persistants.

Par conséquent, le Comité sénatorial recommande :

LES PRATIQUES NOVATRICES
Recommandation 7
Que Patrimoine canadien encourage les médias à jouer un rôle actif dans la promotion des langues officielles en s'inspirant des pratiques mises sur pied par TV5 Québec-Canada et TFO Éducation.
Recommandation 8
Que Patrimoine canadien investisse dans la réalisation de recherches solides qui mettent l'accent sur les pratiques novatrices et diffuse les résultats des recherches les plus récentes en matière de promotion et d'enseignement des langues officielles.

Le Comité sénatorial prône un financement équitable et durable pour la promotion et l'enseignement des langues officielles. Les **investissements actuels doivent être maintenus, voire être augmentés**. Il faut renverser la vapeur, pour éviter que les taux de bilinguisme continuent leur chute. Le Comité sénatorial insiste pour que le gouvernement fédéral devienne proactif plutôt que réactif. Il peut créer un effet important de levier au chapitre de l'apprentissage des langues officielles dans toutes les tranches de la population canadienne. Comme point de départ, il peut **tenir compte des quatre priorités identifiées dans ce rapport**, c'est-à-dire la **promotion active du bilinguisme**, la **maîtrise accrue des langues officielles**, les **pratiques novatrices** et le **financement**.

Le Comité sénatorial estime, en outre, que Patrimoine canadien doit exiger plus de transparence. C'est à ce ministère que revient la responsabilité d'assurer l'imputabilité des fonds versés aux provinces et territoires pour l'apprentissage de la langue seconde. Des milliards et des milliards de dollars ont été transférés aux provinces et territoires depuis le début des années 1970. Mais les outils ne sont pas en place, en ce moment, pour assurer qu'ils aient été investis de la manière la plus optimale qui soit. Or, inutile de rappeler que des fonds mal investis ne permettront pas d'atteindre les résultats voulus. Quand il est question de reddition de compte, les mêmes doléances se répètent depuis des années. Il est donc temps d'agir. Il faut **maximiser l'efficacité de l'argent investi dans le cadre des ententes fédérales-provinciales/territoriales** et **améliorer les pratiques actuelles de reddition de compte**.

Par conséquent, le Comité sénatorial recommande :

LE FINANCEMENT
Recommandation 9
Que Patrimoine canadien maintienne, voire augmente, ses investissements pour la promotion et l'enseignement des langues officielles, en tenant compte des quatre priorités identifiées dans ce rapport : la promotion active du bilinguisme, la maîtrise accrue des langues officielles, les pratiques novatrices et le financement.
Recommandation 10
Que Patrimoine canadien améliore les pratiques actuelles de reddition de compte pour s'assurer que l'argent investi dans le cadre des ententes fédérales-provinciales/territoriales le soit à bon escient.

« [L]’apprentissage du français hors Québec fait partie de l’identité nationale de notre pays. Ce n’est pas seulement une question de vouloir apprendre le français à titre d’intérêt personnel. Cela fait partie d’un projet plus grand qui est important pour nous tous en tant que pays. »

**Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants,
Témoignages, 1^{er} décembre 2014, p. 114.**

« Les politiques publiques doivent accorder de l’importance au bilinguisme officiel et au plurilinguisme. Tous les nouveaux arrivants au Canada devraient apprendre les deux langues officielles. La promotion de l’utilisation d’une langue seconde et de langues supplémentaires dans le contexte du XXI^e siècle ne représente plus un atout; il s’agit désormais d’une nécessité. »

**Association canadienne des professeurs de langues secondes,
Mémoire, 6 mai 2013, p. 8.**

Conclusion

À l’aube du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne, le Canada doit emboîter le pas pour que le bilinguisme reprenne la place qui lui revient comme valeur fondamentale dans l’ensemble du pays. Pour en arriver là, il faut non seulement poursuivre les appuis à l’apprentissage de ces deux langues, à travers le pays, mais aussi le renforcer. La promotion et l’apprentissage des langues officielles doivent prendre la forme d’un projet de société, appuyé par l’ensemble des Canadiens.

Le Comité sénatorial souhaiterait poursuivre la deuxième partie de cette étude lors de la reprise des travaux. Les membres du Comité sénatorial aimeraient en effet tirer des enseignements des pratiques exemplaires, des politiques et des systèmes en place dans des pays où il y a deux ou plusieurs langues officielles, pour identifier des solutions dans le but d’augmenter la croissance du bilinguisme au Canada.

Le Comité sénatorial trouve important de prendre dès maintenant les mesures qui s’imposent pour renforcer le statut et l’égalité des deux langues officielles au Canada. Le français et l’anglais sont parmi les langues les plus influentes du monde. Le Comité sénatorial est convaincu qu’un engagement ferme du gouvernement fédéral en faveur d’une promotion active du bilinguisme et d’une maîtrise accrue des langues officielles dans l’ensemble du pays est non seulement souhaitable, mais essentiel. C’est dans cette optique qu’il a présenté ses 10 recommandations afin de trouver des solutions, ensemble, pour instaurer un climat où les deux langues officielles occupent la place qui leur revient. Il faut faire place à l’action. Un Canada fort du bilinguisme accru de sa population ne pourra que mieux se démarquer à l’échelle mondiale.

Recommandation 1

Reconnaissant les compétences partagées en éducation et les responsabilités qui incombent au gouvernement fédéral en vertu du paragraphe 43(1) de la *Loi sur les langues officielles* concernant l'apprentissage du français et de l'anglais au Canada, Patrimoine canadien doit assurer un accès partout et pour tous aux programmes de langue seconde dans l'ensemble du Canada.

Recommandation 2

Que Patrimoine canadien, en vertu des responsabilités qui lui incombent au paragraphe 43(1) de la *Loi sur les langues officielles*, encourage le public et les entreprises à favoriser la reconnaissance et l'usage des deux langues officielles et qu'il mette sur pied une campagne nationale de sensibilisation pour valoriser l'apprentissage du français et de l'anglais comme langues officielles du Canada.

Recommandation 3

Que Patrimoine canadien, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et en consultation avec les organisations langagières, les conseils scolaires et les enseignants, se fixe un objectif précis et mesurable pour accroître la maîtrise des langues officielles au sein de la population canadienne, en particulier chez les jeunes de 15 à 19 ans, d'ici 2018.

Recommandation 4

Que Patrimoine canadien accorde une place importante à la poursuite de l'apprentissage des langues au-delà du secondaire en aidant les collèges et les universités à développer davantage de programmes en langues officielles et en leur fournissant les ressources nécessaires.

Recommandation 5

Que Patrimoine canadien, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, établisse un cadre canadien commun de référence pour les langues identifiant des niveaux communs de référence liés à l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation des compétences langagières au Canada, d'ici 2018.

Recommandation 6

Que Patrimoine canadien augmente dès maintenant son appui aux échanges linguistiques et culturels, à la fois pour les élèves et les enseignants.

Recommandation 7

Que Patrimoine canadien encourage les médias à jouer un rôle actif dans la promotion des langues officielles en s'inspirant des pratiques mises sur pied par TV5 Québec-Canada et TFO Éducation.

Recommandation 8

Que Patrimoine canadien investisse dans la réalisation de recherches solides qui mettent l'accent sur les pratiques novatrices et diffuse les résultats des recherches les plus récentes en matière de promotion et d'enseignement des langues officielles.

Recommandation 9

Que Patrimoine canadien maintienne, voire augmente, ses investissements pour la promotion et l'enseignement des langues officielles, en tenant compte des quatre priorités identifiées dans ce rapport : la promotion active du bilinguisme, la maîtrise accrue des langues officielles, les pratiques novatrices et le financement.

Recommandation 10

Que Patrimoine canadien améliore les pratiques actuelles de reddition de compte pour s'assurer que l'argent investi dans le cadre des ententes fédérales-provinciales/territoriales le soit à bon escient.

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
Canadian Parents for French <ul style="list-style-type: none"> • Lisa Marie Perkins, présidente, conseil d'administration national • Rita Parikh, membre, conseil d'administration national • Robert Rotheron, directeur général, Bureau national 	2013.04.15
Commissariat aux langues officielles <ul style="list-style-type: none"> • Graham Fraser, commissaire aux langues officielles 	2013.04.29 2013.11.25 2014.10.27 2015.05.11
<ul style="list-style-type: none"> • Sylvain Giguère, commissaire adjoint, Direction générale des politiques et des communications • Carsten Quell, directeur, Politiques et recherche 	2013.04.29
<ul style="list-style-type: none"> • Sylvain Giguère, commissaire adjoint, Direction générale des politiques et des communications • Ghislaine Saikaley, commissaire adjointe, Direction générale de l'assurance de la conformité • Johane Tremblay, directrice et avocate générale, Direction générale des affaires juridiques 	2013.11.25
<ul style="list-style-type: none"> • Ghislaine Saikaley, commissaire adjointe, Direction générale de l'assurance de la conformité 	2014.10.27
<ul style="list-style-type: none"> • Mary Donaghy, commissaire adjointe, Direction générale des politiques et des communications 	2014.10.27 2015.05.11
Association canadienne des professeurs d'immersion <ul style="list-style-type: none"> • Philippe Le Dorze, président • Chantal Bourbonnais, directrice générale 	2013.05.06
Association canadienne des professeurs de langues secondes <ul style="list-style-type: none"> • Michael Salvatori, président • Guy Leclair, directeur général 	
Statistique Canada <ul style="list-style-type: none"> • François Nault, directeur, Division de la statistique sociale et autochtone • Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone et spécialiste en chef, Section des statistiques linguistiques 	2013.05.27
Association des universités de la francophonie canadienne et Consortium national de formation en santé <ul style="list-style-type: none"> • Jocelyne Lalonde, directrice générale 	2013.06.10 2014.05.05

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
TV5 Québec Canada <ul style="list-style-type: none"> • Suzanne Guoin, présidente-directrice générale • Benoît Beaudoin, directeur, Nouveaux médias 	2014.02.10
Patrimoine canadien <ul style="list-style-type: none"> • L'honorable Shelly Glover, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles • Hubert Lussier, sous-ministre adjoint, Citoyenneté et patrimoine • Jean-Pierre C. Gauthier, directeur général, Direction générale des langues officielles 	2014.03.03
Commission nationale des parents francophones <ul style="list-style-type: none"> • Ghislaine Pilon, directrice générale par intérim 	2014.11.24
Fédération nationale des conseils scolaires francophones <ul style="list-style-type: none"> • Roger Paul, directeur général 	
Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants <ul style="list-style-type: none"> • Dianne Woloschuck, présidente • Ronald Boudreau, directeur, Services aux francophones 	2014.12.01
École nationale d'administration publique <ul style="list-style-type: none"> • Moktar Lamari, directeur, Centre de recherche et d'expertise en évaluation • Eva Anstett, coordonnatrice, Centre de recherche et d'expertise en évaluation 	2015.02.16
LEARN <ul style="list-style-type: none"> • Suzanne Longpré, agente de communications • Donna Aziz, consultante en anglais, langue seconde 	
Université d'Ottawa <ul style="list-style-type: none"> • Richard Clément, directeur et doyen associé, Institut des langues officielles et du bilinguisme • Hilaire Lemoine, cadre en résidence, Institut des langues officielles et du bilinguisme 	2015.02.23
Canadian Youth for French <ul style="list-style-type: none"> • Justin Morrow, fondateur et président 	
Association canadienne des professeurs d'immersion <ul style="list-style-type: none"> • Chantal Bourbonnais, directrice générale 	2015.03.09

Nom de l'organisme et porte-parole	Date
<p>À titre personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jim Murphy, enseignant en ligne, français langue seconde, Centre for Distance Learning and Innovation • Lesley Doell, consultante de langue française, Centre de ressources de la langue française • Claude Germain, professeur associé, Université du Québec à Montréal • Stephanie Arnott, professeure adjointe, Faculté d'éducation, Université d'Ottawa • Norman Moyer 	2015.03.09
<p>Ambassade de la Suisse au Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> • Son Excellence M. Beat Nobs, ambassadeur de la Suisse au Canada • Urs Obrist, agent responsable des affaires scientifiques, de la recherche et de la formation 	
<p>Fédération de la jeunesse canadienne-française</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alec Boudreau, président • Josée Vaillancourt, directrice générale 	2015.03.23
<p>Fédération des comités de parents du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marc Charland, directeur général 	
<p>Groupe Média TFO</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pascal Arseneau, directeur principal marketing • Julie Caron, directrice, TFO Éducation 	
<p>Association canadienne des professeurs d'immersion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Christey Hughes, conseillère, Comité d'administration 	2015.03.30
<p>Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élane Melanson, conseillère en français de base et français intensif 	
<p>French for Life</p> <ul style="list-style-type: none"> • Michael Hudon, coordonnateur de projets et des communications, Canadian Parents for French – Manitoba 	
<p>Le français pour l'avenir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Danielle Lamothe, directrice générale 	
<p>Société éducative de visites et d'échanges au Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deborah Morrison, directrice générale 	2015.04.20
<p>Le Conference Board du Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alan Arcand, codirecteur, Centre d'études municipales • Pedro Antunes, économiste en chef adjoint et directeur général, Division des prévisions et de l'analyse 	

Association canadienne des professeurs de langues secondes, Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 6 mai 2013.

Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC) et Consortium national de formation en santé (CNFS), Trousse d'information, distribuée à la réunion du 10 juin 2013.

AUFC et CNFS, Suivi à la réunion du 10 juin 2013, envoyé le 17 juillet 2014.

Canadian Parents for French (CPF), Trousse d'information, distribuée à la réunion du 15 avril 2013.

CPF, Lettre de suivi à la comparution des représentants de Statistique Canada à la réunion du 28 mai 2013, 29 mai 2013.

CPF, *Aperçu de l'enseignement du français langue seconde au Canada*, Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, décembre 2013.

CPF, *Examen des pratiques, des politiques et des systèmes en place au Canada pour favoriser l'apprentissage d'une langue seconde chez les immigrants*, Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, décembre 2013.

Canadian Youth for French, Commentaires supplémentaires, 23 février 2015.

Claude Germain et Joan Netten, « The Future of Intensive French in Canada », *La Revue canadienne des langues vivantes*, vol. 65, n° 5, août 2009. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]

Claude Germain, Présentation – Étude des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique, 9 mars 2015.

Conference Board du Canada, *Le Canada, le bilinguisme et le commerce*, Rapport présenté au RDÉE Canada, à la CEDEC et à Industrie Canada, juin 2013.

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), *First mandatory foreign language*, 2014, distribué à la réunion du 23 mars 2015. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]

CDIP, *Feuille d'information – Enseignement des langues étrangères à l'école obligatoire*, Service de presse du Secrétariat général, 29 octobre 2014, distribuée à la réunion du 23 mars 2015.

École nationale d'administration publique (ÉNAP), Centre de recherche et d'expertise en évaluation, *Recherche évaluative sur l'intervention gouvernementale en matière d'enseignement de l'anglais langue seconde au Québec*, [premier livrable](#), [deuxième livrable](#) et [troisième livrable](#), présentés au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mai 2014.

ÉNAP, Centre de recherche et d'expertise en évaluation, *L'enseignement de l'anglais langue seconde : Que retenir de l'évaluation de l'expérience québécoise?*, Ottawa, 16 février 2015.

ÉNAP, Trousse d'information, distribuée à la réunion du 16 février 2015.

Groupe Média TFO, Trousse d'information, distribuée à la réunion du 30 mars 2015.

Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB), Trousse d'information, distribuée à la réunion du 23 février 2015.

ILOB, Présentation devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles – Étude des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique, 23 février 2015.

Jim Murphy, Présentation – Étude des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique, 9 mars 2015.

Lesley Doell, Présentation – Étude des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique, 9 mars 2015.

Norman Moyer, Outline of Presentation to Senate Permanent Committee on Official Languages, 9 mars 2015. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]

PGF Consultants Inc., *Étude sur les besoins de la clientèle issue de l'immersion désirant poursuivre une scolarisation postsecondaire en français – Rapport final*, 16 mai 2014.

Québec, Conseil supérieur de l'éducation, *L'amélioration de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire : un équilibre à trouver – Sommaire*, août 2014.

Site Web expliquant [le français intensif \(FI\) et l'approche neurolinguistique](#), recommandé par Claude Germain, envoyé le 5 mars 2015.

Stephanie Arnott, Présentation devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles – Étude des meilleures pratiques en matière de politique linguistique et d'apprentissage d'une langue seconde dans un contexte de dualité ou de pluralité linguistique, 9 mars 2015.

Société éducative de visites et d'échanges au Canada, *Renseignements sur l'organisation et Résumé des résultats d'une étude sur les effets à long terme des échanges scolaires entre groupes francophones et anglophones au Canada réalisée en 2009 par Callie [Mady], Ph.D., Université de Nipissing*, Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 20 avril 2015.

TV5 Québec-Canada, Trousse d'information, distribuée à la réunion du 10 février 2014.

- 1 Chambre des communes, Comité permanent des langues officielles (LANG), [Les programmes d'enseignement du français langue seconde au Canada : État des lieux](#), 1^{re} session, 41^e législature, février 2014.
- 2 Statistique Canada, [Caractéristiques linguistiques des Canadiens](#), N° 98-314-X2011001 au catalogue, octobre 2012.
- 3 Les données suivantes sont tirées de : Patrimoine canadien, [Rapport annuel sur les langues officielles 2012-2013](#), Ottawa, 2014, p. 27.
- 4 Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), [Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2013-2014 à 2017-2018 entre le Gouvernement du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation \(Canada\)](#), août 2013.
- 5 Canadian Parents for French (CPF), Lettre de suivi à la comparution des représentants de Statistique Canada à la réunion du 28 mai 2013, 29 mai 2013.
- 6 Statistique Canada, « [L'évolution du bilinguisme français-anglais au Canada de 1961 à 2011](#) », *Regards sur la société canadienne*, N° 75-006-W au catalogue, mai 2013, p. 1.
- 7 Sénat, Comité permanent des langues officielles (OLLO), *Témoignages*, [Fascicule n° 20](#), 1^{re} session, 41^e législature, 27 mai 2013, p. 8 (Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone et spécialiste en chef, Section des statistiques linguistiques, Statistique Canada).
- 8 Statistique Canada (mai 2013), p. 5.
- 9 Conference Board du Canada, *Le Canada, le bilinguisme et le commerce*, Rapport présenté au RDÉE Canada, à la CEDEC et à Industrie Canada, juin 2013.
- 10 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 20 avril 2015, p. 30 (Pedro Antunes, économiste en chef adjoint et directeur général, Division des prévisions et de l'analyse, Le Conference Board du Canada).
- 11 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 20 avril 2015, p. 28 et 29 (Alan Arcand, codirecteur, Centre d'études municipales, Le Conference Board du Canada).
- 12 Pierre-Marcel Desjardins et David Campbell, [Deux langues, c'est bon pour les affaires](#), Étude sur les avantages et le potentiel économiques du bilinguisme au Nouveau-Brunswick réalisée pour le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, 2015.
- 13 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 23 mars 2015, p. 49 (Son Excellence Beat Nobs, ambassadeur de la Suisse au Canada).
- 14 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 56 (Michael Salvatori, président, ACPLS); OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 47 (Chantal Bourbonnais, directrice générale, Association canadienne des professeurs d'immersion (ACPI)).
- 15 ACPLS, Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 6 mai 2013, p. 4.
- 16 Fergus I.M. Craik, Ellen Bialystok et Morris Freedman, « Delaying the onset of Alzheimer disease : Bilingualism as a form of cognitive reserve », *Neurology*, Vol. 75, n° 19, 9 novembre 2010, p. 1726 à 1729. [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT]; OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 31 (Philippe Le Dorze, président, ACPI).
- 17 ACPLS (6 mai 2013), p. 4.
- 18 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 23 mars 2015, p. 44, 45 et 55 (Son Excellence Beat Nobs, ambassadeur de la Suisse au Canada).
- 19 ACPLS (6 mai 2013), p. 2.
- 20 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 18](#), 1^{re} session, 41^e législature, 15 avril 2013, p. 25 (Lisa Marie Perkins, présidente, conseil d'administration national, CPF).

- 21 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 29 avril 2013, p. 13 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, Commissariat aux langues officielles (CLO)).
- 22 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 18](#), 1^{re} session, 41^e législature, 15 avril 2013, p. 26 (Robert Rothon, directeur général, Bureau national, CPF).
- 23 CPF, *Aperçu de l'enseignement du français langue seconde au Canada*, Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, décembre 2013, p. 10.
- 24 La situation a évolué depuis le dépôt du mémoire de CPF. Pour plus de détails sur la situation actuelle, voir : Gouvernement du Nouveau-Brunswick, [Making the Choice of Learning French](#) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 25 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 25 (Claude Germain, professeur associé, Université du Québec à Montréal (UQAM), à titre personnel).
- 26 Patrimoine canadien (2014), p. 30.
- 27 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 11 mai 2015, p. 77 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 28 Patrimoine canadien (2014), p. 30.
- 29 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 20](#), 1^{re} session, 41^e législature, 27 mai 2013, p. 8 (Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone et spécialiste en chef, Section des statistiques linguistiques, Statistique Canada).
- 30 *Ibid.*, p. 8 et 19.
- 31 Le plus récent rapport annuel de Patrimoine canadien cite un chiffre de 340 000 (Patrimoine canadien (2014), p. 10) et plus loin un autre de 356 580 (Patrimoine canadien (2014), p. 30). Le témoignage du président de l'ACPI parle d'environ 350 000 jeunes anglophones inscrits en immersion française (OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 31 (Philippe Le Dorze, président, ACPI)).
- 32 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 16 février 2015, p. 33 (Moktar Lamari, directeur, Centre de recherche et d'expertise en évaluation, École nationale d'administration publique (ÉNAP)).
- 33 Conseil supérieur de l'éducation, Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, [L'amélioration de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au primaire : un équilibre à trouver](#), Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Gouvernement du Québec, août 2014, p. 46.
- 34 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 16 février 2015, p. 44 (Moktar Lamari, directeur, Centre de recherche et d'expertise en évaluation, ÉNAP).
- 35 *Ibid.*, p. 33 et 34.
- 36 ÉNAP, Centre de recherche et d'expertise en évaluation, *Recherche évaluative sur l'intervention gouvernementale en matière d'enseignement de l'anglais langue seconde au Québec*, [premier livrable](#), [deuxième livrable](#) et [troisième livrable](#) présentés au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, mai 2014.
- 37 ÉNAP (mai 2014), [troisième livrable](#), p. 139.
- 38 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 23 mars 2015, p. 59 (Marc Charland, directeur général, Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)).
- 39 *Ibid.*
- 40 *Ibid.* Pour plus de détails sur l'approche adoptée par la Commission scolaire English-Montréal, voir : www.noussommesbilingues.ca.
- 41 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 18](#), 1^{re} session, 41^e législature, 15 avril 2013, p. 11 (Lisa Marie Perkins, présidente, conseil d'administration national, CPF).
- 42 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 16 février 2015, p. 54 (Donna Aziz, consultante en anglais langue seconde, LEARN).

- 43 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 23 février 2015, p. 60 (Richard Clément, directeur et doyen associé, Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB), Université d'Ottawa).
- 44 *Ibid.*, p. 61 et 64; OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 39 (Stephanie Arnott, professeure adjointe, Faculté d'Éducation, Université d'Ottawa, à titre personnel).
- 45 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 12 (Jim Murphy, enseignant en ligne, français langue seconde, Centre for Distance Learning and Innovation (CDLI), à titre personnel).
- 46 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 20 avril 2014, p. 27 (Michael Hudon, coordonnateur de projets et des communications, Canadian Parents for French – Manitoba).
- 47 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 9](#), 2^e session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2014, p. 101 et 102 (Ronald Boudreau, directeur, Services aux francophones, Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCEE)).
- 48 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 23 mars 2015, p. 60 et 71 (Alec Boudreau, président, Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF)).
- 49 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 9](#), 2^e session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2014, p. 99 (Ronald Boudreau, directeur, Services aux francophones, FCEE).
- 50 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 18](#), 1^{re} session, 41^e législature, 15 avril 2013, p. 22 (Rita Parikh, membre, conseil d'administration national, CPF).
- 51 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 36 (Philippe Le Dorze, président, ACPI).
- 52 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 23 février 2015, p. 60 (Richard Clément, directeur et doyen associé, ILOB, Université d'Ottawa).
- 53 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 9](#), 2^e session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2014, p. 110 (Ronald Boudreau, directeur, Services aux francophones, FCEE).
- 54 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 18](#), 1^{re} session, 41^e législature, 15 avril 2013, p. 23 (Rita Parikh, membre, conseil d'administration national, CPF).
- 55 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 11 mai 2015, p. 82 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 56 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 29 avril 2013, p. 14 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO); OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 11 mai 2015, p. 81 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 57 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 36 (Philippe Le Dorze, président, ACPI).
- 58 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 30 mars 2015, p. 89 (Élaine Melanson, conseillère en français de base et français intensif, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse).
- 59 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 16 février 2015, p. 40 et 51 (Moktar Lamari, directeur, Centre de recherche et d'expertise en évaluation, ÉNAP).
- 60 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 9](#), 2^e session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2014, p. 105 (Dianne Woloschuck, présidente, FCEE).
- 61 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 16 février 2015, p. 44 (Moktar Lamari, directeur, Centre de recherche et d'expertise en évaluation, ÉNAP).
- 62 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 16 février 2015, p. 41 (Suzanne Longpré, agente de communications, LEARN).
- 63 *Ibid.*, p. 42.
- 64 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 8 et 12 (Jim Murphy, enseignant en ligne, français langue seconde, CDLI, à titre personnel).

- 65 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 13 (Lesley Doell, consultante de langue française, Centre de ressources de la langue française (CRLF), à titre personnel).
- 66 *Ibid.*, p. 15.
- 67 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 26 (Claude Germain, professeur associé, UQAM, à titre personnel).
- 68 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 23 février 2015, p. 56 (Richard Clément, directeur et doyen associé, ILOB, Université d'Ottawa).
- 69 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 18](#), 1^{re} session, 41^e législature, 15 avril 2013, p. 8 (Lisa Marie Perkins, présidente, conseil d'administration national, CPF).
- 70 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 18](#), 1^{re} session, 41^e législature, 15 avril 2013, p. 8 (Rita Parikh, membre, conseil d'administration national, CPF).
- 71 *Ibid.*, p. 8 et 9.
- 72 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 32 (Philippe Le Dorze, président, ACPI); CPF (décembre 2013), p. 7.
- 73 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 61 (Michael Salvatori, président, Association canadienne des professeurs de langues secondes (ACPLS)).
- 74 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 20 avril 2014, p. 20 et 21 (Michael Hudon, coordonnateur de projets et des communications, Canadian Parents for French – Manitoba).
- 75 *Ibid.*, p. 21.
- 76 CPF (décembre 2013), p. 7.
- 77 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 11 mai 2015, p. 78 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 78 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 16 février 2015, p. 34 (Moktar Lamari, directeur, Centre de recherche et d'expertise en évaluation, ÉNAP).
- 79 *Ibid.*
- 80 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 32 (Philippe Le Dorze, président, ACPI).
- 81 *Ibid.*, p. 40.
- 82 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 30 mars 2015, p. 96 et 97 (Christey Hughes, conseillère, Comité d'administration, ACPI).
- 83 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 47 (Chantal Bourbonnais, directrice générale, ACPI).
- 84 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 9](#), 2^e session, 41^e législature, 24 novembre 2014, p. 77 (Ghislaine Pilon, directrice général par intérim, Commission nationale des parents francophones (CNPF)).
- 85 ÉNAP (mai 2014), [deuxième livrable](#), p. 29.
- 86 CPF (décembre 2013), p. 3.
- 87 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 25 (Claude Germain, professeur associé, UQAM, à titre personnel).
- 88 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 16 février 2015, p. 54 (Moktar Lamari, directeur, Centre de recherche et d'expertise en évaluation, ÉNAP).
- 89 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 23 février 2015, p. 59 (Richard Clément, directeur et doyen associé, ILOB, Université d'Ottawa).
- 90 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 23 mars 2015, p. 57 (Marc Charland, directeur général, FCPQ).
- 91 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 26 (Claude Germain, professeur associé, UQAM, à titre personnel); OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#),

- 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 9 (Jim Murphy, enseignant en ligne, français langue seconde, CFLI, à titre personnel).
- 92 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 9 (Jim Murphy, enseignant en ligne, français langue seconde, CFLI, à titre personnel).
- 93 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 30 mars 2015, p. 98 (Élaine Melanson, conseillère en français de base et français intensif, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse).
- 94 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 18](#), 1^{re} session, 41^e législature, 15 avril 2013, p. 27 (Lisa Marie Perkins, présidente, conseil d'administration national, CPF).
- 95 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 30 mars 2015, p. 94 (Christey Hughes, conseillère, Comité d'administration, ACPI).
- 96 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 20 avril 2014, p. 12 (Danielle Lamothe, directrice générale, Le français pour l'avenir).
- 97 *Ibid.*, p. 12.
- 98 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 9](#), 2^e session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2014, p. 102 (Ronald Boudreau, directeur, Services aux francophones, FCEE).
- 99 *Ibid.*, p. 116.
- 100 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 43 (Philippe Le Dorze, président, ACPI).
- 101 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 23 mars 2015, p. 61 (Alec Boudreau, président, FJCF).
- 102 *Ibid.*
- 103 *Ibid.*, p. 62.
- 104 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 8 et 18 (Jim Murphy, enseignant en ligne, français langue seconde, CFLI, à titre personnel).
- 105 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 30 mars 2015, p. 92 (Élaine Melanson, conseillère en français de base et français intensif, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse).
- 106 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 13 (Lesley Doell, consultante de langue française, CRLF, à titre personnel).
- 107 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 20 avril 2014, p. 18 (Michael Hudon, coordonnateur de projets et des communications, Canadian Parents for French – Manitoba).
- 108 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 19 (Chantal Bourbonnais, directrice générale, ACPI).
- 109 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 11 mai 2015, p. 89 et 90 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 110 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 20 avril 2014, p. 13 (Danielle Lamothe, directrice générale, Le français pour l'avenir).
- 111 *Ibid.*, p. 13 et 24.
- 112 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 16 février 2015, p. 52 (Moktar Lamari, directeur, Centre de recherche et d'expertise en évaluation, ÉNAP).
- 113 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 3](#), 2^e session, 41^e législature, 10 février 2014, p. 14 (Benoît Beaudoin, directeur, Nouveaux médias, TV5 Québec Canada).
- 114 *Ibid.*
- 115 *Ibid.*, p. 16.
- 116 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 30 mars 2015, p. 75 et 77 (Julie Caron, directrice, TFO Éducation, Groupe Média TFO).
- 117 *Ibid.*, p. 78.

- 118 *Ibid.*, p. 85.
- 119 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 34 et 35 (Philippe Le Dorze, président, ACPI).
- 120 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 11 mai 2015, p. 88 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 121 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 52 (Michael Salvatori, président, ACPLS).
- 122 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 9](#), 2^e session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2014, p. 107 (Ronald Boudreau, directeur, Services aux francophones, FCEE).
- 123 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 16 février 2015, p. 54 (Moktar Lamari, directeur, Centre de recherche et d'expertise en évaluation, ÉNAP).
- 124 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 10, 11 et 21 (Jim Murphy, enseignant en ligne, français langue seconde, CFLI, à titre personnel).
- 125 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 21 (Lesley Doell, consultante de langue française, CRLF, à titre personnel).
- 126 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 23 mars 2015, p. 64 (Marc Charland, directeur général, FCPQ),
- 127 CLO, [Deux langues, tout un monde de possibilités : L'apprentissage de la langue seconde dans les universités canadiennes](#), Ottawa, 2009.
- 128 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 11 mai 2015, p. 79 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 129 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 9](#), 2^e session, 41^e législature, 24 novembre 2014, p. 77 (Ghislaine Pilon, directrice général par intérim, CNPF).
- 130 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 23 février 2015, p. 60 (Hilaire Lemoine, cadre en résidence, ILOB, Université d'Ottawa).
- 131 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 23 février 2015, p. 73 (Justin Morrow, fondateur et président, Canadian Youth for French (CYF)).
- 132 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 32 (Philippe Le Dorze, président, ACPI).
- 133 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 26 (Claude Germain, professeur associé, UQAM, à titre personnel).
- 134 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 21](#), 1^{re} session, 41^e législature, 17 juin 2013, p. 10 (Jocelyne Lalonde, directrice générale, AUFC et CNFS).
- 135 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 11 mai 2015, p. 81 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 136 *Ibid.*
- 137 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 14 (Lesley Doell, consultante de langue française, CRLF, à titre personnel).
- 138 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 21](#), 1^{re} session, 41^e législature, 17 juin 2013, p. 11 (Jocelyne Lalonde, directrice générale, AUFC et CNFS).
- 139 *Ibid.*, p. 16.
- 140 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 23 février 2015, p. 56 (Richard Clément, directeur et doyen associé, ILOB, Université d'Ottawa).
- 141 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 21](#), 1^{re} session, 41^e législature, 17 juin 2013, p. 10 (Jocelyne Lalonde, directrice générale, AUFC et CNFS).
- 142 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 16 février 2015, p. 35 (Moktar Lamari, directeur, Centre de recherche et d'expertise en évaluation, ÉNAP).
- 143 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 11 mai 2015, p. 85 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).

- 144 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 30 mars 2015, p. 89 (Élaine Melanson, conseillère en français de base et français intensif, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse).
- 145 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 30 mars 2015, p. 101 (Christey Hughes, conseillère, Comité d'administration, ACPI).
- 146 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 11 mai 2015, p. 80 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 147 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 32 (Norman Moyer, à titre personnel).
- 148 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 21](#), 1^{re} session, 41^e législature, 17 juin 2013, p. 14 (Jocelyne Lalonde, directrice générale, AUFC et CNFS).
- 149 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 20 avril 2014, p. 12 (Danielle Lamothe, directrice générale, Le français pour l'avenir).
- 150 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 23 février 2015, p. 59 (Richard Clément, directeur et doyen associé, ILOB, Université d'Ottawa).
- 151 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 11 mai 2015, p. 89 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 152 CLO, *Rapport annuel 2011-2012*, Ottawa, 2012, p. 51; CLO, *Rapport annuel 2012-2013*, Ottawa, 2013, p. 98.
- 153 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 8](#), 2^e session, 41^e législature, 27 octobre 2014, p. 37 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 154 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 29 avril 2013, p. 29 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 155 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 23 mars 2015, p. 61 (Alec Boudreau, président, FJCF).
- 156 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 20 avril 2014, p. 10 (Michael Hudon, coordonnateur de projets et des communications, Canadian Parents for French – Manitoba).
- 157 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 20 avril 2014, p. 14 (Deborah Morrison, directrice générale, Société éducative de visites et d'échanges au Canada (SEVEC)).
- 158 SEVEC, *Renseignements sur l'organisation et Résumé des résultats d'une étude sur les effets à long terme des échanges scolaires entre groupes francophones et anglophones au Canada réalisée en 2009 par Callie [Mady], Ph.D., Université de Nipissing*, Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 20 avril 2015.
- 159 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 20 avril 2014, p. 16 (Deborah Morrison, directrice générale, SEVEC).
- 160 *Ibid.*, p. 16 et 24.
- 161 SEVEC, *Renseignements sur l'organisation et Résumé des résultats d'une étude sur les effets à long terme des échanges scolaires entre groupes francophones et anglophones au Canada réalisée en 2009 par Callie [Mady], Ph.D., Université de Nipissing*, Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles, 20 avril 2015.
- 162 *Ibid.*, p. 17.
- 163 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 29 avril 2013, p. 10 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 164 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 53 (Michael Salvatori, président, ACPLS); OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 11 mai 2015, p. 82 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 165 ÉNAP (mai 2014), [troisième livrable](#), p. 95 et 96.
- 166 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 18](#), 1^{re} session, 41^e législature, 15 avril 2013, p. 23 (Lisa Marie Perkins, présidente, conseil d'administration national, CPF).

- 167 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 47 (Philippe Le Dorze, président, ACPI).
- 168 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 21](#), 1^{re} session, 41^e législature, 17 juin 2013, p. 24 (Jocelyne Lalonde, directrice générale, AUFC et CNFS).
- 169 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 20 avril 2014, p. 22 (Deborah Morrison, directrice générale, SEVEC).
- 170 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 23 mars 2015, p. 53 (Son Excellence Beat Nobs, ambassadeur de la Suisse au Canada).
- 171 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 9 (Jim Murphy, enseignant en ligne, français langue seconde, CFLI, à titre personnel).
- 172 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 23 février 2015, p. 75 (Justin Morrow, fondateur et président, CYF).
- 173 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 18](#), 1^{re} session, 41^e législature, 15 avril 2013, p. 8 (Rita Parikh, membre, conseil d'administration national, CPF).
- 174 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 30 mars 2015, p. 94 et 95 (Christey Hughes, conseillère, Comité d'administration, ACPI).
- 175 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 18](#), 1^{re} session, 41^e législature, 15 avril 2013, p. 14 (Rita Parikh, membre, conseil d'administration national, CPF).
- 176 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 13 (Lesley Doell, consultante de langue française, CRLF, à titre personnel).
- 177 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 9](#), 2^e session, 41^e législature, 24 novembre 2014, p. 82 (Roger Paul, directeur général, FNCSF).
- 178 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 9](#), 2^e session, 41^e législature, 24 novembre 2014, p. 76, 78 et 79 (Ghislaine Pilon, directrice général par intérim, CNPF).
- 179 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 9](#), 2^e session, 41^e législature, 24 novembre 2014, p. 81 (Roger Paul, directeur général, FNCSF).
- 180 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 31 et 32 (Norman Moyer, à titre personnel).
- 181 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 48 (Chantal Bourbonnais, directrice générale, ACPI); ACPLS (6 mai 2013), p. 9.
- 182 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 26 (Claude Germain, professeur associé, UQAM, à titre personnel).
- 183 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 32 (Norman Moyer, à titre personnel).
- 184 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 11 mai 2015, p. 80 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 185 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 30 mars 2015, p. 100 (Élaine Melanson, conseillère en français de base et français intensif, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse).
- 186 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 9](#), 2^e session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2014, p. 115 (Ronald Boudreau, directeur, Services aux francophones, FCEE).
- 187 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 20 avril 2015, p. 29 (Alan Arcand, codirecteur, Centre d'études municipales, Le Conference Board du Canada).
- 188 Gouvernement du Nouveau-Brunswick, [Making the Choice of Learning French](#) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 189 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 18](#), 1^{re} session, 41^e législature, 15 avril 2013, p. 12 (Robert Rotheron, directeur général, Bureau national, CPF).
- 190 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 26 (Claude Germain, professeur associé, UQAM, à titre personnel).

- 191 CLO, *Lettre ouverte – L’immersion française, une étape importante vers la maîtrise de la langue*,
26 mars 2015.
- 192 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 31 (Philippe Le
Dorze, président, ACPI).
- 193 *Ibid.*
- 194 *Ibid.*, p. 32 et 38.
- 195 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 30 mars 2015, p. 89 et 90 (Élaine
Melanson, conseillère en français de base et français intensif, ministère de l’Éducation et du
Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse).
- 196 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 62 (Michael
Salvatori, président, ACPLS).
- 197 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 9](#), 2^e session, 41^e législature, 1^{er} décembre 2014, p. 102
(Ronald Boudreau, directeur, Services aux francophones, FCEE).
- 198 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 30 mars 2015, p. 94 (Christey
Hughes, conseillère, Comité d’administration, ACPI).
- 199 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 13 et 14 (Lesley
Doell, consultante de langue française, CRLF, à titre personnel).
- 200 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 11 (Jim Murphy,
enseignant en ligne, français langue seconde, CFLI, à titre personnel).
- 201 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 28 (Stephanie
Arnott, professeure adjointe, Faculté d’Éducation, Université d’Ottawa, à titre personnel).
- 202 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 23 février 2015, p. 70 (Richard
Clément, directeur et doyen associé, ILOB, Université d’Ottawa).
- 203 *Ibid.*, p. 71.
- 204 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 18](#), 1^{re} session, 41^e législature, 15 avril 2013, p. 12 (Robert
Rothon, directeur général, Bureau national, CPF).
- 205 CPF (décembre 2013), p. 16.
- 206 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 23 février 2015, p. 62 (Hilaire
Lemoine, cadre en résidence, ILOB, Université d’Ottawa).
- 207 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 23 mars 2015, p. 53 (Son
Excellence Beat Nobs, ambassadeur de la Suisse au Canada).
- 208 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 50 et 51 (Michael
Salvatori, président, ACPLS); OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature,
23 février 2015, p. 58 (Richard Clément, directeur et doyen associé, ILOB, Université d’Ottawa).
- 209 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 51 (Michael
Salvatori, président, ACPLS).
- 210 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 23 février 2015, p. 58 (Richard
Clément, directeur et doyen associé, ILOB, Université d’Ottawa).
- 211 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 4](#), 2^e session, 41^e législature, 3 mars 2014, p. 44 (L’honorable Shelly
Glover, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles).
- 212 *Ibid.*, p. 43.
- 213 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 30 mars 2015, p. 92 et 98 (Élaine
Melanson, conseillère en français de base et français intensif, ministère de l’Éducation et du
Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse).
- 214 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 23 février 2015, p. 67 (Hilaire
Lemoine, cadre en résidence, ILOB, Université d’Ottawa).
- 215 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 18](#), 1^{re} session, 41^e législature, 15 avril 2013, p. 10 (Lisa Marie
Perkins, présidente, conseil d’administration national, CPF).

- 216 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 6 mai 2013, p. 48 (Philippe Le Dorze, président, ACPI).
- 217 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 23 février 2015, p. 58 (Richard Clément, directeur et doyen associé, ILOB, Université d'Ottawa).
- 218 *Ibid.*, p. 59.
- 219 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 40 et 41 (Norman Moyer, à titre personnel et Stephanie Arnott, professeure adjointe, Faculté d'Éducation, Université d'Ottawa, à titre personnel).
- 220 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 24 (Claude Germain, professeur associé, UQAM, à titre personnel).
- 221 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 16 février 2015, p. 35 et 43 (Moktar Lamari, directeur, Centre de recherche et d'expertise en évaluation, ÉNAP).
- 222 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 23 février 2015, p. 56 et 57 (Richard Clément, directeur et doyen associé, ILOB, Université d'Ottawa).
- 223 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 29 (Stephanie Arnott, professeure adjointe, Faculté d'Éducation, Université d'Ottawa, à titre personnel).
- 224 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 23 février 2015, p. 59 (Richard Clément, directeur et doyen associé, ILOB, Université d'Ottawa).
- 225 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 23 février 2015, p. 75 et 79 (Justin Morrow, fondateur et président, CYF).
- 226 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 20](#), 1^{re} session, 41^e législature, 27 mai 2013, p. 27 (Jean-Pierre Corbeil, directeur adjoint, Division de la statistique sociale et autochtone et spécialiste en chef, Section des statistiques linguistiques, Statistique Canada).
- 227 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 21](#), 1^{re} session, 41^e législature, 17 juin 2013, p. 21 (Jocelyne Lalonde, directrice générale, AUFC et CNFS); OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 12](#), 2^e session, 41^e législature, 20 avril 2014, p. 20 (Danielle Lamothe, directrice générale, Le français pour l'avenir); AUFC et CNFS, Suivi à la réunion du 10 juin 2013, envoyé le 17 juillet 2014.
- 228 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 10](#), 2^e session, 41^e législature, 16 février 2015, p. 35 et 49 (Moktar Lamari, directeur, Centre de recherche et d'expertise en évaluation, ÉNAP).
- 229 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 28 (Stephanie Arnott, professeure adjointe, Faculté d'Éducation, Université d'Ottawa, à titre personnel).
- 230 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 15 (Lesley Doell, consultante de langue française, CRLF, à titre personnel).
- 231 PGF Consultants Inc., [Étude sur les besoins de la clientèle issue de l'immersion désirant poursuivre une scolarisation postsecondaire en français – Rapport final](#), 16 mai 2014, p. 2.
- 232 ACPLS (6 mai 2013), p. 10.
- 233 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 29 avril 2013, p. 9 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 234 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 1](#), 2^e session, 41^e législature, 25 novembre 2013, p. 32 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 235 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 29 avril 2013, p. 10 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 236 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 18](#), 1^{re} session, 41^e législature, 15 avril 2013, p. 17 (Robert Rothon, directeur général, Bureau national, CPF).
- 237 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 19](#), 1^{re} session, 41^e législature, 29 avril 2013, p. 9 (Graham Fraser, commissaire aux langues officielles, CLO).
- 238 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 11](#), 2^e session, 41^e législature, 9 mars 2015, p. 26 (Claude Germain, professeur associé, UQAM, à titre personnel).

- 239 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 18](#), 1^{re} session, 41^e législature, 15 avril 2013, p. 15, 18 et 20 (Robert Rotheron, directeur général, Bureau national, CPF); OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 9](#), 2^e session, 41^e législature, 24 novembre 2014, p. 82, 85 et 90 (Roger Paul, directeur général, FNCSF).
- 240 CPF (décembre 2013), p. 11.
- 241 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 4](#), 2^e session, 41^e législature, 29 avril 2013, p. 51 (L'honorable Shelly Glover, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles).
- 242 CLO, [Vérification horizontale portant sur la reddition de comptes touchant les paiements de transfert aux provinces en matière de langues officielles \(partie VII de la Loi sur les langues officielles\)](#), Ottawa, septembre 2013.
- 243 CLO (septembre 2013), p. 10.
- 244 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 18](#), 1^{re} session, 41^e législature, 15 avril 2013, p. 15 (Robert Rotheron, directeur général, Bureau national, CPF).
- 245 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 18](#), 1^{re} session, 41^e législature, 15 avril 2013, p. 7 (Lisa Marie Perkins, présidente, conseil d'administration national, CPF).
- 246 Patrimoine canadien (2014), p. 30.
- 247 OLLO, *Témoignages*, [Fascicule n° 4](#), 2^e session, 41^e législature, 29 avril 2013, p. 43 (L'honorable Shelly Glover, C.P., députée, ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles).
- 248 CMEC, [L'exploitation du Cadre européen commun de référence pour les langues \(CECR\) dans le contexte canadien : Guide à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des concepteurs de programmes d'études](#), janvier 2010.